

Québec n'était pas d'accord sur les mesures de guerre

par Michel Roy

"The October Crisis", fresque documentaire de deux heures et demie sur les événements de l'automne 1970, magistralement réalisée par Mark Blandford et diffusée hier soir au réseau anglais de Radio-Canada, révèle un certain nombre d'éléments inconnus jusqu'ici, de faits nouveaux et de détails inédits relatifs à des faits connus.

On apprend notamment qu'il y avait à l'époque, qu'il y a encore aujourd'hui un désaccord profond entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec quant aux raisons et à la nécessité motivant le recours à la Loi sur les mesures de guerre. Interrogé au cours de l'émission, le premier ministre, M. Bourassa, est formel sur ce point: il n'y avait pas au Québec "d'insurrection appréhendée" lorsqu'il

demanda au gouvernement fédéral de proclamer cette loi. Il rejette la thèse d'Ottawa selon laquelle Montréal était au bord de l'agitation sociale, voire de la révolution, lorsque la Loi sur les mesures de guerre fut invoquée.

"Je ne partage absolument pas cette analyse, déclare M. Bourassa. Il y avait quelques milliers de turbulents, et dans toute grande ville, vous avez toujours quelques milliers de turbulents, et ils sont la chaque fois qu'un problème se pose, mais voilà tout."

M. Bourassa précise qu'il a employé dans sa lettre adressée à M. Trudeau les mots "insurrection appréhendée" uniquement parce qu'il y était juridiquement contraint. Il voulait seulement que la Loi sur les mesures de guerre apaise les

gens, leur prouve que le gouvernement assumait ses responsabilités et faisait le nécessaire pour empêcher d'autres enlèvements.

Par contre, les autorités fédérales étaient préoccupées, non seulement par le danger d'agitation sociale, mais aussi par l'état du gouvernement Bourassa. Elles avaient acquis la conviction que celui-ci vacillait et que M. Bourassa lui-même était dangereusement faible.

Voici d'autres faits et explications que l'on dégage, non seulement du film projeté hier soir, mais aussi, dans certains cas, d'un résumé de la documentation et des résultats de la recherche réunies par une dizaine de journalistes durant huit mois sous la direction de M. Louis Martin, aujourd'hui directeur de l'informa-

tion à la télévision du réseau français.

Les autorités savaient

● La grève des policiers montréalais en 1969 avait convaincu l'Armée de la nécessité d'un programme spécial d'intervention au Québec. Il fut donc décidé de créer une Section d'urgences civiles et de préparer l'Opération Essai, plan qui devait permettre de dépêcher en quelques heures 9.000 militaires au Québec. En juillet 1970, on organisa des manœuvres militaires en collaboration avec des unités des forces policières du Québec.

● La brigade de police mixte antiterroriste (CAT) fut réorganisée et renforcée en juin 1970 sous la direction de M. Michel Côté, chef du contentieux de la Ville de Montréal. Elle fut regroupée en un

Voir page 6: Octobre

Rien ne prouve que la "prison" de Laporte était connue

Rien ne prouve que les autorités policières, militaires et politiques connaissaient le lieu où Pierre Laporte était détenu par ses ravisseurs en octobre 1970.

C'est du moins ce qu'affirment Mark Blandford, réalisateur de "The October Crisis", et son adjointe à la réalisation, Mme Judith Walle, sur la foi des enquêtes et des recherches faites pour le compte de Radio-Canada durant plusieurs mois par une dizaine de journalistes sous la direction de M. Louis Martin.

A l'issue d'un visionnement de l'émission, présentée samedi à la presse et diffusée hier soir au réseau anglais de Radio-Canada, des journalistes ont

évoqué cette hypothèse fréquemment envisagée depuis quelque temps, mais à laquelle "The October Crisis" ne fait aucune référence. Hypothèse d'autant plus troublante que les membres de la cellule "Libération" de Jacques Lanctôt avaient acquis la conviction que la maison de la rue Armstrong était connue de la Police et qu'il ne fallait plus s'y réunir. Ce fait a été vérifié, semble-t-il, par l'équipe de chercheurs.

Mais ceux-ci n'ont pu établir, au cours de leurs enquêtes, que quiconque en autorité, ou dans la police, savait que le ministre se trouvait au 5630 rue Armstrong.

Franco est à l'agonie

MADRID (d'après AFP et AP) — Le général Franco est à l'article de la mort, une hémorragie intestinale risquant de précipiter l'issue fatale.

Aux dernières nouvelles, une transfusion sanguine et des massages cardiaques auraient été effectués d'urgence, alors que le prince Juan-Carlos se rendait au palais du Pardo où l'avaient précédé le chef du gouvernement, M. Arias Navarro, et le marquis de Valcarlos, président des Cortes.

Dans l'attente de l'annonce officielle imminente de la mort du général Franco, une unité mobile de la télévision espagnole est depuis une heure du matin postée au ministère de l'Information. Le ministre de l'Information, M. Leon Herrera, est actuellement dans son bureau. C'est lui qui doit annoncer au peuple espagnol

la mort du caudillo.

De fait, un bulletin médical, publié dimanche soir à 22 h 30 locales, indique le début de la fin dans la lutte que, depuis trois jours, le chef de l'Etat mène contre la mort.

Pour la première fois, les médecins traitants signalent un "état critique" à la suite d' "une aggravation" due à une hémorragie gastrique jusque-là non signalée.

L'insuffisance cardiaque qui s'était stabilisée depuis la veille s'est accentuée et des irrégularités importantes sont apparues dans le rythme cardiaque.

A dix-neuf heures, samedi soir, la dernière conférence de l'équipe des douze médecins et spécialistes, pratiquement en permanence au Pardo, concluait à une aggravation qui "empêcherait le chef de

l'Etat de passer la nuit". Leur sentiment était communiqué aux ministres qui attendent la fin "avant l'aube".

Les prédictions des médecins étaient démenties par les réactions du malade qui passa une nuit tranquille et une journée sans nouvelle défallance, muni des derniers sacrements.

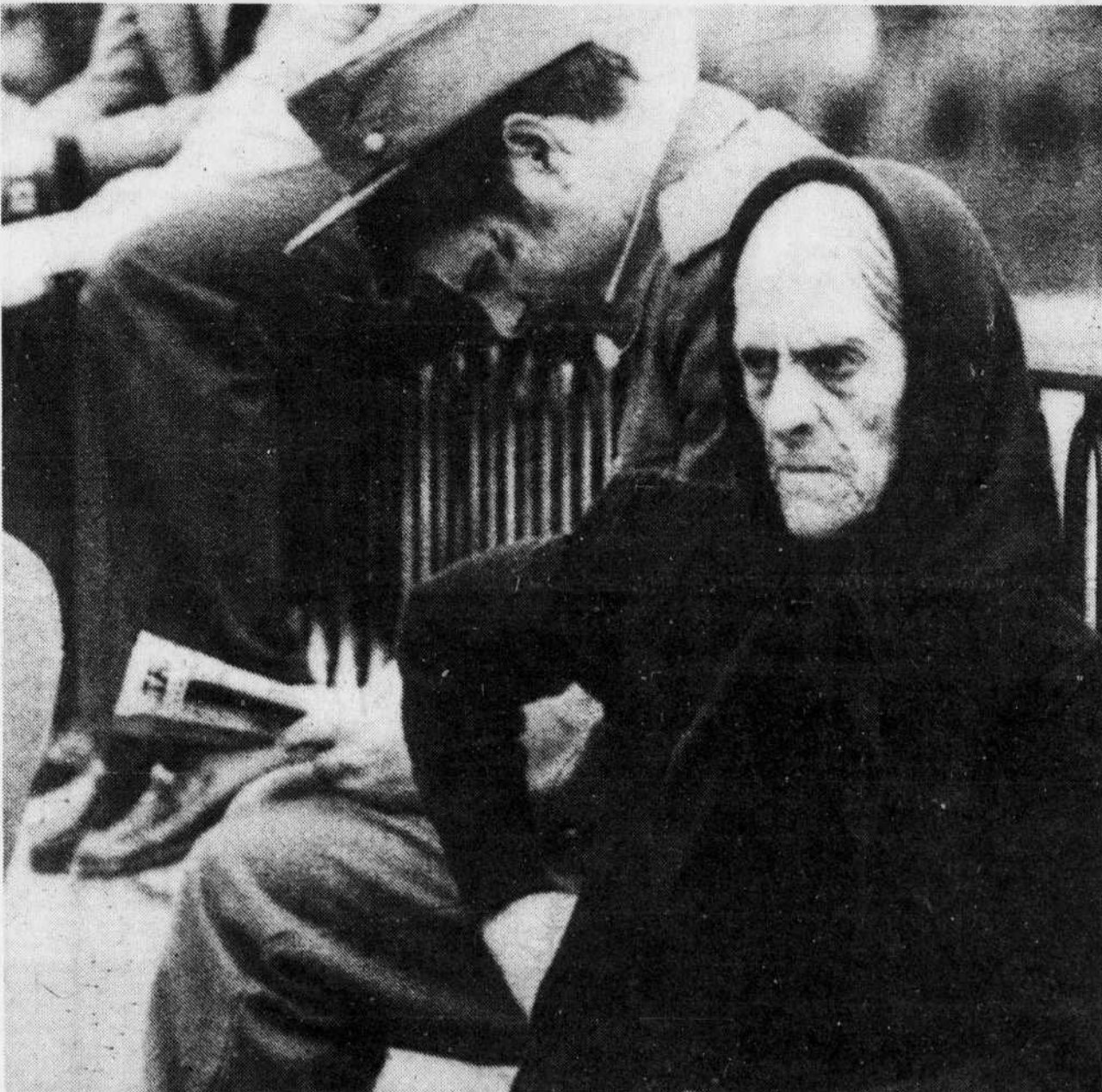
L'hémorragie gastrique sur cet homme victime en juillet 1974 d'une thrombophlébite vient compliquer les choses et rend impossible la tâche des médecins qui ne peuvent contrôler à la fois les tendances à la phlébite en même temps que l'hémorragie sur ce vieillard de 82 ans atteint de surcroît de la maladie de Parkinson et souffrant d'insuffisance cardiaque et pulmonaire.

Le caudillo a assisté hier matin à la messe célébrée — probablement dans sa chambre — par Mgr Bultar, son aumônier personnel. Le chef de l'Etat espagnol était entouré de son épouse, Dona Carmen, de sa fille Carmencita et de son gendre, le marquis de Villaverde, du président du gouvernement, M. Carlos Arias Navarro et des chefs de ses maisons civile et militaire.

Les autres dignitaires du régime, après une nuit passée, soit dans leur bureau, soit à leur domicile, à attendre la nouvelle de la mort du chef de l'Etat, sont revenus hier au palais du Pardo. L'archevêque de Madrid, Mgr Enrique Tarazona, a été l'un des premiers à se présenter devant la grille défendue par deux lanciers à cheval que leurs uniformes colorés — sorte de compromis entre ceux du uhlan et du sphahi — distinguent des policiers qui montent la garde autour des murs ocre et beiges du palais.

Journalistes espagnols et étrangers, photographes venus de tous les coins du monde reprenaient aussi leur faction devant les trois principales portes de la résidence du chef de l'Etat, tandis que parvenaient messages et télégrammes de vœux à l'adresse du caudillo. Celui-ci avait d'ailleurs envoyé samedi un message de

Voir page 2: Franco



Une vieille femme dit son chapelet, un soldat épluche les dernières éditions: en dépit de son apparente sérénité, Madrid a vécu au rythme du Pardo où le vieux "Caudillo" est à l'article de la mort.

(Téléphoto AP)

au sommaire

■ Baie James, creuset du rapprochement dans la construction —page 3

■ Les faiblesses du programme Trudeau: un éditorial de Claude Ryan

■ Le Liban dans la spirale de la violence: un commentaire de Georges Vigny

■ L'insatisfaction des électeurs: une analyse de Michel Roy —page 4

■ Sadate arrive à Washington avec l'espoir de

limiter les fournitures US à Israël —page 8

■ Waldheim dans la course diplomatique pour arrêter la marche "verte" —page 9

■ La qualité de l'enseignement réunit le ministre, le CEQ et la FCSCQ —page 7

■ année de la femme

■ bridge —page 13

■ La future Régie de l'énergie du Québec contrôlera le prix des produits pétroliers —page 16

Les milices engagent des combats de rues à Beyrouth

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Les combats de rues ont fait rage toute la journée d'hier à travers Beyrouth, faisant, d'une rue à l'autre, un minimum de 45 morts et un nombre indéterminé de blessés.

Les miliciens adverses, partant à la conquête de positions, ont embrasé ainsi des quartiers résidentiels jusqu'alors épargnés, alors que des informations

fragmentaires faisaient état d'incidents meurtriers dans d'autres villes du Liban.

Une huitième trêve, négociée dans l'après-midi, est restée lettre morte, et, à la tombée de la nuit, les combattants des deux camps, chrétiens et musulmans, s'affrontaient avec des armes de divers calibres.

L'autorité politique semble complètement dépassée, et alors que certains craignent un embrasement généralisé, des voix s'élèvent, du côté musulman, pour critiquer la "politique haineuse" du chef de l'Etat, M. Soleiman Frangieh.

Une mitrailleuse lourde a été installée sur les bâtiments du ministère de l'Information et de Radio-Liban par la garde. C'est là que commence la rue Hamra, réputée dans le monde arabe pour ses magasins de luxe, ses restaurants, ses cinémas et ses centres d'affaires.

La situation s'était brutalement aggravée à Beyrouth dans la nuit de vendredi à samedi. Aucun bilan significatif des derniers affrontements ne peut être obtenu. Selon certaines informations officielles, une cinquantaine de personnes ont été tuées et une centaine d'autres blessées, vendredi et samedi.

Il est maintenant manifeste que les forces en présence tentent de s'assurer le contrôle du quartier résidentiel de Kan-

tari, sur le front de mer, dans le centre de la capitale libanaise. On s'est ainsi battu pendant trois heures autour des hôtels "St-Georges" et "Phoenicia", parmi les plus luxueux de la capitale.

Perché sur une colline, le quartier était jusqu'à présent considéré comme un "no man's land", avec, au sud, les forces musulmanes sur des positions surélevées, à l'est les phalangistes et leurs alliés, à

l'ouest, l'artère d'Hamra et le quartier de Ras-Beyrouth, toujours "neutres". Les combattants progressent désormais sous le couvert de sacs de sable déplacés d'un point à un autre.

Des obus de mortier sont tombés sur le toit et le garage de l'ambassade d'Autriche à Beyrouth. Deux autres obus sont tombés sur une église arménienne à Nabaa, à l'est de Beyrouth. Un des obus a

explosé et une dizaine de personnes ont été blessées.

D'autres combats intermittents étaient signalés par Radio-Beyrouth dans les banlieues de Chiyah et d'Ain al-Pomaneh, au sud, et à un moment, les combattants se sont approchés du périmètre de l'aéroport de Beyrouth, dans les quartiers de Laylali et de Hadeth.

A l'est, tous les Beyrouthins, qui en ont eu la possibilité ont évacué la capitale pour se réfugier dans les montagnes.

Un grave incident s'est déroulé au cours de la journée dans la région de Tyr, a-t-on appris de source bien informée. M. Kamal Radi, rédacteur à l'hebdomadaire "Al Hadaf", organe du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), a été retrouvé mort. Selon la direction du journal, M. Radi avait été enlevé, en même temps que le directeur du "Hadaf", par des miliciens du Parti national libéral de M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur.

Le frère de M. Radi, apprenant la mort du journaliste, aurait tué sept personnes, dimanche à Tyr, a-t-on appris de mêmes sources. Ces personnes étaient du village de Damour (sur la route de Saïda), d'où est originaire M. Chamoun. Aussitôt des barrages ont été dressés à Damour et plusieurs personnes auraient à leur tour été

enlevées. Dans la vallée de la Bekaa (centre-Liban) des accrochages ont éclaté autour du village de Zahlé, selon des informations en provenance de cette ville, à la suite d'un incident survenu le matin. Un homme avait ouvert le feu sur un groupe de Zahliotes, en blessant quelques-uns. Il avait ensuite été tué.

Voir page 2: Beyrouth

CHEZ VITO, Ristorante
Meca gastronomica
Tél.: 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Les vins
ANTONIN RODET
PRODUCE OF FRANCE
ANTONIN RODET
COTE DE BEAUNE VILLAGES
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE
sont aussi bons \$6.95
qu'on le dit

mini-loto		VENDEDI 24 oct. 75 TIRAGE 30		super-loto				Case postale 908, Place d'Armes Montréal 126, Qué. Tél: 873-5350-53		Tirage: 24 octobre 1975		759,390 BILLETS VENDUS 3,011 GAGNANTS		\$993,150.00 EN PRIX													
31 Séries émises - 90,000 chacune				LE PREMIER NUMERO COMPLET		4 3 4 3 5 5		GAGNE \$200,000.		Le deuxième numero complet		4 5 3 7 5		gagne \$100,000.		Le troisième numero complet		9 5 7 2 3 2		gagne \$50,000.		Le quatrième numero complet		7 5 1 3 9 0		gagne \$25,000.	
37618 7618 618 POSSIBILITÉ DE: 31 GAGNANTS DE \$5,000. 248 GAGNANTS DE \$500. 2511 GAGNANTS DE \$100.				8 BILLETS SE TERMINANT PAR		3 4 3 5 5		GAGNENT \$10,000.		1 billets se terminant par		5 0 3 7 5		gagnent \$1,000.		8 billets se terminant par		5 7 2 3 2		gagnent \$1,000.		7 billets se terminant par		5 1 3 9 0		gagnent \$1,000.	
				71 BILLETS SE TERMINANT PAR		4 3 5 5		GAGNENT \$2,000.		39 billets se terminant par		0 3 7 5		gagnent \$300.		73 billets se terminant par		7 2 3 2		gagnent \$300.		70 billets se terminant par		1 3 9 0		gagnent \$300.	
				667 BILLETS SE TERMINANT PAR		3 5 5		GAGNENT \$500.		712 billets se terminant par		3 7 5		gagnent \$100.		676 billets se terminant par		2 3 2		gagnent \$100.		675 billets se terminant par		3 9 0		gagnent \$100.	

suites
de la première
page

BEYROUTH

On était toujours sans nouvelles des deux diplomates américains, MM. Charles Gallagher et William Dykes junior, enlevés il y a quatre jours dans un quartier ouest de Beyrouth.

Une centaine de ressortissants américains, dont certains appartiennent aux services régionaux de l'ambassade américaine, ont déjà quitté, ou s'apprentent à quitter le Liban, a-t-on appris de source diplomatique américaine à Beyrouth. Aucune mesure d'évacuation de l'ensemble de la colonie américaine du Liban — envi-

ron cinq mille personnes — n'a cependant encore été envisagée.

Mais quelque 200.000 Libanais se sont réfugiés en Syrie ces derniers jours, apprend-on de source autorisée à Damas.

Les responsables syriens, qui suivent avec inquiétude les événements qui ensanglantent le Liban depuis sept mois, ont envoyé de grandes quantités de vivres à leurs voisins libanais, ajoute-t-on.

De même environ 36.000 Libanais se sont réfugiés à Amman pour fuir la guerre civile.

Des voyageurs arrivés de la capitale jordanienne affirment que les loyers des appartements ont pratiquement doublé du fait de l'arrivée de ce flot de réfugiés.

On rapporte par ailleurs qu'un Boeing 707, sans signes d'identification sur son fuselage, a quitté samedi Lisbonne avec un cargo d'armes à destination du Liban. Il transportait dix tonnes de cartouches de 7,62 mm pour le fusil d'assaut standard de l'OTAN, partie d'une commande de dix millions de balles faite par le gouvernement libanais, d'après la fabrique portugaise qui a fourni ces munitions. On déclare que seize tonnes d'autres armes et munitions ont été embarquées dans la journée.

Pendant que l'avion est resté parqué à l'aéroport, les signes d'identification sont apparus à travers la nouvelle couche de peinture du fuselage, et on pouvait lire l'immatriculation PA-723. De source diplomatique, on dit que l'avion a été loué de la Panam par les lignes aériennes yougoslaves, puis sous-loué à une compagnie charter américaine, United Air Industries.

Enfin, les communications téléphoniques entre le Liban et l'étranger à l'exception de la France, sont interrompues, a-t-on annoncé à Beyrouth de source officielle.

Cette mesure a été prise "pour des raisons techniques" a-t-on ajouté.

FRANCO

remerciements au pape Paul VI pour les prières et les bénédictions que ce dernier lui avait adressées.

Cette affliction des hauts dignitaires du régime ne semble pas les détourner de la nécessité de préparer un après-franquisme qui, après quarante-quatre ans, va restaurer la monarchie en Espagne. C'est ainsi que M. Alejandro Rodríguez de Valcarlos, président des Cortes et président du conseil du royaume et de celui de régence, a travaillé hier matin dans ses bureaux, de même que le secrétaire du Conseil du royaume, M. Enrique de la Mata.

On peut penser que M. de Valcarlos, qui va devenir le premier dignitaire du royaume sous le règne de Juan Carlos premier, et ses collaborateurs mettent la dernière main au mécanisme de la succession. On n'oublie pas sans doute à Madrid l'organisation des funérailles — sans doute prochaines — du général Franco.

La capitale, pour sa part, présente l'aspect habituel d'un dimanche madrilène.

Dans les églises, des prières publiques ont été ordonnées par la hiérarchie ecclésiastique et les nombreux fidèles qui s'y sont pressés ont été invités à prier pour le

caudillo. Tout cela n'a pas empêché que, comme chaque dimanche, une bonne partie des Madrilènes ont pris la route de la Sierra pour déjeuner en famille à la campagne.

Ces activités normales et cette apparente indifférence devant la maladie du général Franco ne cachent cependant ni l'émotion, ni la gravité que la plupart des Espagnols ressentent devant la disparition imminente de celui qui, sans partage, a présidé pendant 39 ans à leurs destinées. Témoins, ces trois anciens combattants de la guerre civile — on peut penser qu'ils étaient du côté franquiste — qui ont offert leur cœur (au sens propre du mot) pour une transplantation qui, dans leur esprit, pourrait peut-être sauver la vie du généralissime. L'un des donneurs a même précisé qu'il agissait avec le consentement de sa femme et de ses enfants.

Le cheminement de la vie se poursuit alors que l'Espagne s'apprête à une vaste veillée funèbre. Au palais du Pardo, dans l'une des chambres de cet édifice ocre et beige du dix-septième siècle, l'attente continue.

Pour sa part, le prince héritier Juan Carlos envisage la formation d'un gouvernement de coalition dont seraient exclus les communistes et les extrémistes, écrit "Newsweek" dans un article signé par Arnaud de Borchgrave qui a pu s'entretenir plusieurs heures, avec le successeur désigné du général Franco.

Juan Carlos désire être un symbole de l'unité nationale et de la réconciliation au-dessus des luttes partisans, souligne le magazine américain. "La restauration d'une véritable démocratie est son but avoué. Il estime cependant qu'il se fait

l'interprète de l'immense majorité du peuple espagnol quand il affirme que l'Espagne ne doit épargner aucun effort pour éviter le désordre et le chaos qui ont à tort été assimilés comme la démocratie dans plusieurs pays", écrit Arnaud de Borchgrave.

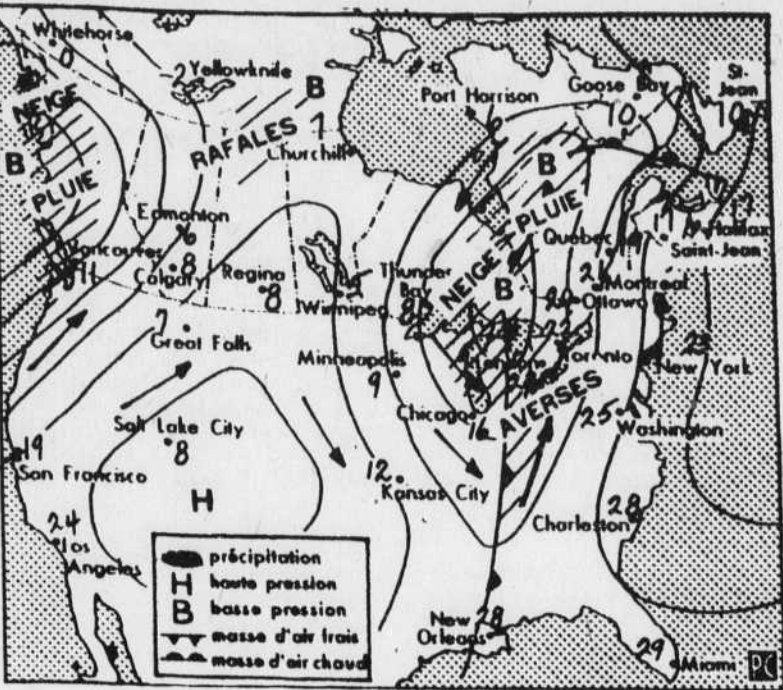
Le prince héritier espagnol considère comme sans fondement l'opinion qu'il risque de devenir prisonnier des forces armées espagnoles.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès
doivent nous parvenir avant 4:30
p.m. pour publication du lende-
main. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LETONDAL Marthe. A Montréal, le 25 octobre 1975, est décédée Mme Marthe Letondal née Marthe Desaulniers. Elle laisse dans le deuil son fils Jacques, son épouse et 3 petits-enfants, sa sœur Mme Christine Chagnon (Jacqueline) et son époux, son frère le juge Guy Desaulniers et son épouse ainsi qu'une nièce Arlette Desaulniers. Les funérailles auront lieu lundi 27. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée. No. 1111 rue Laurier O. Outremont à 1 heure 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de St-Adèle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Croix-Rouge seraient appréciés.

la météo



Toutes les régions du Québec étaient généralement ensoleillées hier. Un front froid accompagné de nuages et de quelques averses s'approche de la province. Les nuages entrèrent par le nord-ouest et poursuivront leur route vers le sud-est affectant ainsi la vallée du St-Laurent tard ce soir ou pendant la nuit prochaine. De la même façon le dégellement commencera sur le nord-ouest québécois demain.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau, de la Haute-Mauricie, du nord des Laurentides: ennuagement avec quelques averses en après-midi. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour demain: dégellement.

Régions de l'Outaouais, de Montréal: ensoleillé. Ennuagement tard en soirée. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour demain: nuageux.

Régions du sud des Laurentides, de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est, du Lac St-Jean: ensoleillé. Ennuagement tard dans la soirée. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain: nuageux.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: généralement ensoleillé. Ennuagement tard dans la soirée. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain: avec possibilité d'averses.

27 octobre

Le chemin de fer du Grand-Tronc a commencé ses opérations entre Montréal et Toronto il y a 122 ans aujourd'hui — en 1853. Il avait été incorporé en 1853, avec mission de construire cet important réseau de communications dans l'Est du Canada. Le gouvernement entendait ainsi desservir les villes importantes du Québec et de l'Ontario, et effectuer une liaison avec les lignes ferroviaires des États-Unis.

1806 — Napoléon capture Berlin.

1858 — Naissance de l'ancien président Theodore Roosevelt, à New York.

1936 — Mme Wallace Simpson obtient le divorce en Angleterre. Plus tard, le duc de Windsor, le roi Édouard VIII, abdiqua pour l'épouser.

1950 — Les progressistes-conservateurs décident par vote de mettre fin à une coalition de dix ans avec les libéraux au Manitoba.

1959 — Plus de 1.500 personnes périssent victimes d'un ouragan dans la région de Manzanillo, au Mexique.

Le COJO est critiqué au sujet des médailles

TORONTO (CP) — En accordant un contrat de fabrication de médailles à une firme suisse, le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) a suscité les protestations d'entreprises canadiennes.

La société Polythorn of Canada entend manifester aujourd'hui publiquement sa déception au cours d'une conférence de presse alléguant que le COJO aurait dû privilégier des firmes canadiennes plutôt que de confier la diffusion du symbole des Jeux de Montréal à des intérêts européens.

au fil des mots Cybernétique et finalité

par Louis-Paul Béguin

Cybernétique: Le mot fut employé la première fois par le savant français Ampère. Mais c'est Wiener qui l'introduisit dans la langue scientifique pour signifier le mécanisme de communication et de régulation dans les systèmes tant artificiels (informatique, automatisation) que physiques (bio-cybernétique, comportement). La psychologie cybernétique porte sur l'étude du comportement humain. Ce dernier est vu comme étant un système (système nerveux) de traitement de l'information qui comporte un mécanisme de correction de l'action.

En effet, si j'avance la main pour prendre un objet sur mon bureau, donc si mon geste a une certaine finalité, et qu'en chemin ma main rencontre un obstacle (ma tasse de café par exemple) le geste est automatiquement rectifié, grâce à ma vision qui communique à mon cerveau l'information nécessaire pour faire en sorte que la main en s'avancant ne prenne pas la direction en ligne droite vers l'objet désiré, mais contourne la tasse. Dans un système de traitement des informations (des données), il existe actuellement des machines capables d'effectuer cette correction d'une action, par rétroaction. Ce que les Américains appellent feedback. A chaque étape, l'action est vérifiée, par renvoi à l'étape précédente et contrôle instantané de la fraction d'action accomplie au stade suivant. De cette façon, l'action reste dans la bonne direction, en vue d'arriver à l'état final envisagé. Ce mécanisme de contrôle s'appelle l'autorégulation. C'est la propriété d'un système lui permettant d'exercer sur un autre système une action conforme à un critère donné, et cela malgré une action perturbatrice. Une sorte de rectification du tir, autrement dit, qui permet d'être certain des résultats envisagés. D'autre part la finalité d'un programme, en cybernétique, doit être en tous points respectée. On parle alors d'un

programme finalisé. Le mot finalisé, en français, n'a pas l'acception anglaise de: ce qui est signé, conclu. Mais, simplement, dans le contexte administratif par exemple, il signifie que le programme, traité par ordinateur, a été corrigé, étape par étape, grâce à ce qu'on appelle la boucle d'autorégulation, qui, par rétroaction, corrige l'évolution du programme envisagé dans sa finalité. L'adjectif finalisé existe donc, en français, alors qu'on semble, dans les dictionnaires scientifiques, écarter le verbe finaliser.

En psychologie cybernétique, qui étudie le comportement de l'organisme en tant que système, on emploie le terme système autorégulé (ou finalisé). Dans le Journal officiel de France, j'ai trouvé l'expression suivante: mise en place du programme finalisé. Dernièrement, dans un journal québécois, j'ai relevé l'expression suivante: le portrait finalisé. Il s'agit d'un travail ayant nécessité le traitement de données par ordinateur, dans le but d'obtenir l'image de la jeunesse scolaire. On donnait donc à "finalisé" son sens scientifique exact. Mais dans un autre article, on parlait de la décision de M. Choquette, et l'on disait que sa soudaine démission... "avait été finalisée le jeudi". Sens anglais, ici, de finalisé qui n'est pas correct en français. Le mot finalisé se trouve dans le Grand Larousse en sept volumes qui le donne comme adjectif seulement, venant de finalité et signifiant: qui a une finalité (régime politique finalisé). Aussi, caractère de ce qui tend à un but. Dans le Dictionnaire des Sciences humaines, on trouve en rubrique: autorégulation, définie comme étant un "mécanisme de contrôle... servant à assurer la stabilité d'un système... lorsque l'équilibre de ce système est perturbé par des facteurs internes ou externes. L'équilibre met en jeu des processus de rétroaction qui contrôlent et modi-

fient en permanence l'état actuel du système et l'état final envisagé."

Rectificatif

Quelques erreurs typographiques s'étant glissées dans la chronique "Pensée et langue maternelle", voici le dernier paragraphe corrigé:

L'enfant saisit la réalité par la perception. Mais la perception est trompeuse, et doit être reformulée par la pensée et le langage. Pour l'adulte moderne, l'étoile n'est plus le trou brillant dans le noir de la nuit, mais un monde lointain, possédant une intensité de rayonnement, un volume spécifique, etc. Le couple langage-pensée interprète la réalité et ses apparences, selon les modes d'expression d'une société parlant une langue donnée. Image, reflet de la réalité toujours humaine, et influencent le comportement des membres du groupe selon son système linguistique, d'une manière particulière.

Ce qui est important pour nous est de bien comprendre que la pensée se développe en même temps que le langage, que l'accouplement langage-pensée détermine une sorte de comportement bien défini et typique, et qu'en conséquence un jeune enfant ne peut apprendre à penser dans deux langues à la fois, pas plus qu'il ne peut utiliser deux modes de pensée à la fois. Le processus de perception de la réalité, du monde, s'accomplit par le langage et ce langage est celui de la mère, du groupe: la langue maternelle. Il ne doit pas y avoir rupture du couple pensée-langage, qui forme l'être pensant, être social agissant dans un monde qu'il comprend. Une fois sa pensée accomplie dans sa langue maternelle, il peut apprendre sans danger une langue seconde. Faire commencer l'école à des enfants de trois ou quatre ans, moitié en français, moitié en anglais, est une aberration. Et un danger.

Cédez aux
plaisirs des
banquets
de noces.
Composez
878-1688

Quel plaisir
pour la mariée!



CP Hôtels &
Le Château
Champlain

POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS
SPÉCIALISTES

IMMEUBLES
GOULET
REALTIES
INC.



JOSAPHAT GOULET

OUVERT LE DIMANCHE
3130 est Sherbrooke



MAURICE GOULET

526-6655



JOLIETTE: duplex en brique 2 x 5, balcon arrière et avant refaits à neuf, chaudière aluminium. Logement du bas complètement refait. Plus un entrepôt arrière de 45' x 18' sur la rue arrière ouverte l'hiver. Idéal pour entreposage du petit atelier. Prix: \$25.000. Comptant \$5.000. Gauthier: 526-6655. Filiale 6824.



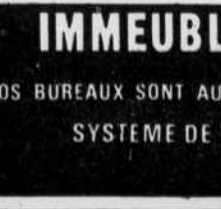
ROSEMONT: propriété en brique de 3 logements plus commerce et 3 garages. Coin de rue. Refait en 1972. Très bonne condition. Commerce à l'épreuve du feu. Comptant: \$8.000. M.L.S. Gauthier: 526-6655. Filiale H-6538.



ST-FRANÇOIS: bungalow Pierre et brique détaché, grand 5 1/2 pièces. Salle de jeux finie au sous-sol plus salle de lavage et garage de 30 pieds profond. Portes et fenêtres aluminium. Grand terrain paysager et cour clôturée. A vous pour \$6.000. Comptant. M.L.S. Gauthier: 526-6655. Filiale H-6678.



LAFONTAINE: triplex rénové complètement, chauffage électrique, thermostat dans chaque pièce, toilettes modernes, cuisines modernes avec sortie laveuse-sécheuse, fenêtres aluminium. Prix: \$33.000. Faites offre. Buyer: 526-6655 ou rés: 258-8656. Filiale: G-6116.



ROSEMONT: Triplex — logement non chauffé, bon revenu, cour gazonnée, 220 partout, cave de 7' à la grande. Comptant: \$5.000. Prix: \$28.000. M.L.S.S. Mayer: 526-6655. Dossier: H-6795.



TETREAULTVILLE: propriété moderne, 16 logements, condition impeccable, district résidentiel et commercial. Revenu: \$19.200. Comptant: \$15.000. Balance facile. Cousineau: 526-6655. Filiale H-6361.



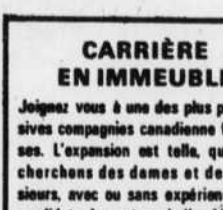
BREBOEUF: Parc Lafontaine, 2 x 4, et 1 x 3, grandes pièces fermées, très propre. 220 volts, cuisines modernes, payables \$120 par mois. Hypothèque \$11.000 à 9 1/4%. Garage. Aubaine: \$16.000. Revenu: \$2.604. Monette: 526-6655. Filiale: 6057.



POUR PLACER VOTRE MAISON ICI, APPELEZ 526-6655



CARRIÈRE EN IMMEUBLE
Rejoignez vous à une des plus progressives compagnies canadiennes francophones. L'expérience est telle, que nous cherchons des dames et des messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle.



MAURICE GOULET 526-6613-258-4278

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

SYSTÈME DE VENTE GARANTIE — FINANCEMENT JUSQU'À 90%

ESTIMATION GRATUITE

Nouveau!

PERFECTA
6/36

1. Choisissez 6 numéros - \$1.00
2. Faites valider votre billet - 4-5 ou 6 numéros gagnent-peu importe l'ordre

Gros lot:
\$50,000 à \$100,000 et plus

Feuillet explicatif aux centres de validation.

Facile...
Payant
payant

Baie James, creuset du rapprochement dans la construction

de notre envoyé, Louis-Gilles Francoeur

LG-2 — En dépit de la chaude lutte que s'y livrent la CSN et la FTQ à l'occasion de la campagne de maraudage, les chantiers de la baie James deviendront peut-être l'endroit où les deux traditionnels rivaux de la construction enterreront la hache de guerre. En dépit, faut-il le dire, des états-majors de la métropole, et en particulier de celui de la FTQ-Construction.

L'absence des rivalités intersyndicales, qui a crevé ici plus violemment qu'ailleurs à l'occasion du saccage de 1973, se cicatrise actuellement avec une rapidité sans précédent, les deux centrales ayant

de plus en plus tendance à se rapprocher face à la "répression anti-syndicale des employeurs". Et ce, de l'avis même des représentants des deux centrales à LG-2.

Telle est l'étonnante réalité découverte depuis deux jours par un groupe de journalistes qui accompagnent à LG-2 l'état-major de la CSN, en tournée à l'occasion du maraudage qui doit prendre fin officiellement le 31 octobre.

La FTQ doit visiter à son tour le même chantier à compter de ce matin, juste après le départ du président de la CSN, M. Marcel Pepin, qui se remet pénible-

ment d'un récent accident de voiture à Bruxelles, et du président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon.

L'horaire des deux leaders de la CSN et celui des journalistes a été complètement chambardé à cause de la mauvaise température qui sévit depuis deux jours. Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, en tournée provinciale, n'a pu se rendre samedi lui aussi aux chantiers.

Les assemblées officielles de vendredi et de samedi ont été annulées par les deux leaders de la CSN au profit de visites surprises au cours desquelles les journalistes et les représentants syndicaux ont pu discuter de façon informelle avec des syndiqués des deux centrales.

Ponctuées de poignées de mains des travailleurs des deux camps, ces visites ont relevé une dimension nouvelle de la vie syndicale à LG-2. Plusieurs délégués de chantiers de la FTQ-Construction ont serré la main et parlé avec sympathie aux deux leaders de la CSN sans avoir pour autant l'intention de changer de camp.

Au-delà de la popularité des Pepin et Bourdon est apparu dans cette chaleur humaine l'embryon d'un éventuel front commun souhaité ardemment par les syndiqués de la base. De l'avis même des travailleurs, au courant des aléas de la lutte inter syndicale, ce front commun devrait prendre forme officiellement quoique lentement au cours des prochains mois lorsque la représentativité des deux centrales aura été gelée une fois pour toute par le scrutin de novembre.

Pierre Riverin, coordonnateur de la FTQ-Construction, a discuté fermement, mais sans animosité, avec Michel Bourdon samedi soir devant une bière. Cependant, à la cafétéria, les deux hommes se sont assis à une distance respectable l'un de l'autre.

"Certains ne me le pardonneraient pas", a commenté Riverin, qui impose un style syndical en rupture définitive avec le passé de la FTQ-Construction à la baie James.

Riverin et Maurice Côté, son vis-à-vis de la CSN, ont des bureaux voisins. Les deux hommes se respectent et se qualifient de "syndicalistes" en dépit de leur approche différente des relations de travail. Entre eux, aucune trace de l'animosité viscérale qui oppose encore les deux groupes à Montréal comme ce fut jadis le cas à la Baie James.

Cette amélioration profonde des rapports entre les deux centrales n'empêche pas les deux représentants de travailler 16 heures par jour pour augmenter le nom-

bre de leurs membres à l'occasion du maraudage.

Il y a actuellement 2.830 syndiqués de la construction à la baie James. La CSN affirme en représenter près de 40%, la FTQ 70%. L'objectif réel des deux centrales est d'améliorer de 10% à 15% leur pourcentage respectif de représentativité.

À la CSN, on mise essentiellement sur la politique traditionnelle de défense de l'ancienneté des travailleurs, un sujet qui touche de près les syndiqués de la baie James où en fin de semaine la compagnie Desourdy en congédiait 70 pour manque de travail, indépendamment de l'ancienneté.

Pour la CSN, l'ancienneté est aussi la solution à l'insécurité physique des chantiers parce qu'une fois acquise, elle permettrait aux travailleurs de refuser de travailler au risque de leur santé ou de leur vie sans être menacés de perdre leur emploi.

La publicité de la CSN est sobre. La caisse est moins fournie qu'à la FTQ. Ses délégués de chantier misent beaucoup ici comme ailleurs sur les éditions "régionales" du Bâtisseur, son journal syndical qui n'hésite pas à rappeler les anciennes "terreurs" tout en proposant le modèle syndical de la CSN. Bien présenté, le journal est lu.

Sans le dire, la CSN compte aussi sur son système de cotisations pour améliorer sa performance. À la CSN, les syndiqués en chômage n'ont à toute fin utile aucune cotisation à payer. L'argument devrait être sensible chez les travailleurs

en chômage de la FTQ qui accumulent des arriérés de cotisation.

La FTQ par contre est plus présente visuellement. Ses affiches, ses collants multicolores et ses nouveaux chandails "FTQ-baie James" se rencontrent partout.

Si les deux machines sont bien rodées et omniprésentes, les travailleurs quant à eux parlent avec réticence du maraudage, comme tel. Ils affirment pourtant que les fiers-à-bras ont disparu et que la campagne est propre. Des craintes n'en subsistent pas moins; ceux qui portent une étiquette sur leur casque jaune affirment en général qu'ils maintiendront leur allégeance.

Toutefois, des travailleurs de la FTQ sont venus carrément dire à MM. Pepin et Bourdon qu'ils abandonneraient leur centrale actuelle. Y voir l'indice d'un déplacement substantiel des allégeances constituerait cependant une extrapolation sans fondement rigoureux.

La chose est possible. Mais bien malin qui pourrait dire au profit de qui.

Ce qui est certain, de l'avis même des travailleurs, c'est que les deux centrales

sont là pour y demeurer. Elles attirent des clientèles fort différentes et la possibilité de changer d'allégeance stimule la combativité de chacune.

La CSD, dont les représentants visitaient la Baie James cette semaine, demeure une illustre inconnue pour la majorité. Elle regroupe actuellement 1% des syndiqués du territoire. Ses représentants affirment n'avoir vu "aucun problème particulier sur les chantiers", lors de leur visite. Ils ont à relever le défi difficile des tiers-partis, démunis financièrement. Spontanément, les travailleurs de la Baie James se tournent vers les deux grandes centrales, qui ont décidé, séparément jusqu'ici, de s'attaquer au problème des conditions de vie.

"On n'a plus de problèmes avec l'autre centrale, admet un syndiqué de la CSN, parce qu'on se rend tous compte que notre problème, ce sont nos conditions de vie et l'antisindicalisme des employeurs, qui se sentent justifiés par les scandales de la Commission Cliche de faire chanter les travailleurs. Ils ont pris la place des anciens bras. On est passé d'un extrême à l'autre."

Des repas chauds si la SEBJ le demandait

LG-2 (par Louis-Gilles Francoeur) — Les travailleurs du camp LG-2 de la baie James pourraient bénéficier de repas chauds le midi dès le milieu de janvier si la SEBJ en faisait la demande à temps à la compagnie Crawley & McCracken, concessionnaire exclusif des cuisines et des cafétérias du chantier.

"Il faudrait un mois ou un mois et demi tout au plus de préparations", a expliqué M. Maurice Hogan, le chef exécutif de la cuisine centrale du chantier.

La CSN et la FTQ font pression depuis plus de deux ans pour obtenir des repas chauds à leurs membres le midi au lieu du traditionnel repas aux sandwiches. Jadis qualifiée d'irréalisable, une initiative récente de certains employeurs permet le service quotidien de soupe chaude sur les lieux de travail.

Depuis ce temps, les syndiqués ont réduit considérablement leur consommation de sandwiches au profit de deux, trois, voire quatre bols de soupe. "Personne ne pourra s'imaginer à Montréal que ce problème a ici une dimension presque politique, dira un syndiqué. Mais moi, je sais que je travaille mieux l'estomac en paix et je ne peux pas comprendre que le boss a mis autant de temps à saisir ça".

M. Hogan, de Crawley & McCracken, abonde indirectement dans le même sens, sans dire explicitement toutefois que la décision d'offrir des repas chauds est de nature essentiellement politique.

Techniquement, dit-il, la chose est possible, et rapidement. Déjà, les employeurs qui offrent la soupe à leurs employés ont standardisé leur équipement. Ils véhiculent eux-mêmes les thermos de trois gallons et demi à leurs chantiers.

L'organisation d'un repas complet devrait être cependant sous notre responsabilité, d'ajouter M. Hogan, pour des raisons d'hygiène et d'efficacité. En plus de devoir standardiser les récipients pour en faciliter la stérilisation, la cuisine centrale devrait augmenter son personnel de nuit. Les repas devront être cuits à 9h30. Vers 11h, les thermos seraient prêts pour les chantiers.

Actuellement, la cuisine centrale de Crawley & McCracken sert deux repas chauds par jour et trois le dimanche aux 3.600 syndiqués et cadres du chantier. Éventuellement, commente M. Hogan, il serait normal de servir les trois repas chauds à la cuisine centrale. Les syndiqués de la Manicouagan, chantier géré lui aussi par l'Hydro-Québec, bénéficient de ce traitement depuis des années.

Le coût d'un arrêt de travail d'une heure le midi en plus du coût du transport des syndiqués explique actuellement les réticences de la SEBJ à adopter plus rapidement la formule de la Manicouagan.

Les travailleurs de la construction du chantier de LG 2 travaillent en moyenne de 10 à 12 heures par jour.

Selon M. Maurice Forget

Le bilinguisme ne deviendra pas l'apanage des seuls anglophones

par Gérald LeBlanc

Le président de la Régie de la langue française, M. Maurice Forget, n'est aucunement impressionné par les prophètes prédisant que le bilinguisme deviendra bientôt l'apanage des anglophones au Québec.

M. Forget pense, au contraire, que les francophones continueront à démontrer

beaucoup de facilité dans l'apprentissage de l'anglais, véhiculé par l'ambiance générale de la culture nord-américaine.

"Je m'étonne de cette préoccupation soudaine pour les pauvres francophones qui n'apprendront plus l'anglais", a-t-il dit, hier, aux quelques 350 personnes participant à la conférence linguistique, or-

ganisée au Saidye Bronfman Centre par la communauté juive de Montréal.

Outre M. Forget, MM. John Ciaccia, député libéral de Mont-Royal, Raphaël Iadecola, président de la Commission scolaire Le Royer; et Douglass McCall, président du Syndicat des enseignants de la Commission scolaire de Lakeshore, ont pris la parole, sans toutefois répondre à la question du séminaire: "Parler français est-il suffisant?"

L'animatrice de la rencontre, Mme Ruth Isenman, a ouvert la rencontre avec une série de questions laissant présager un débat passionné: "Y a-t-il un futur pour les anglophones au Québec? Quel sorte d'avenir? Le Québec est-il en train d'abandonner sa tradition d'état démocratique? Jusqu'où ira le nationalisme québécois?"

Les conférenciers invités ont cependant refusé de reprendre le sentier de la guerre linguistique, au nom de la modération et de la nécessité de s'entendre pour bâtir ensemble la société de demain.

C'est le président de la Régie qui a été la cible favorite des participants durant la période de questions. M. Forget en a profité pour rappeler les principes directeurs de la loi 22 et l'esprit dans lequel la Régie entend les appliquer.

Tout comme les gouvernements, les compagnies privées devraient refléter, dans leur personnel et dans leur politique, la société dans laquelle elles évoluent. Au Québec, cette société doit être française, si l'on veut maintenir l'identité propre du Canada.

M. Forget promet cependant d'appliquer ces grands principes avec "patience, prudence et modération" afin d'enrayer l'insécurité engendrée par l'émotivité ayant entouré les débats sur le bill 22.

Pour John Ciaccia, qui a voté contre la loi 22 sans toutefois participer aux croisades de son collègue George Springate, tout a été dit sur la loi 22 et les problèmes linguistiques au Québec.

Il a invité son auditoire à se pencher sur

Voir page 8: Bilinguisme

L'erreur du pilote dans l'Arctique

OTTAWA (CP) — C'est une erreur du pilote qui aurait causé l'écrasement d'un avion et tué 32 personnes l'an dernier dans les îles de l'Arctique.

Cette conclusion ressort en effet d'un rapport du ministère des Transports sur les circonstances entourant la plus importante tragédie de l'histoire de l'aviation dans les régions de l'Arctique canadien.

Seulement deux passagers avaient survécu à l'écrasement du petit avion Electra Lockheed, survécu à Rea Point dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est au moment de la descente de l'avion à proximité des Îles Melville que l'accident s'est produit.

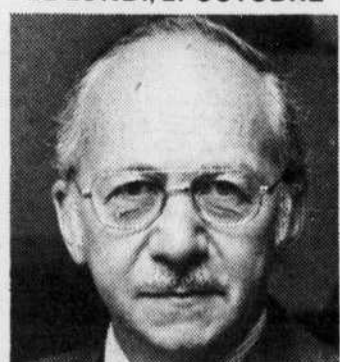
Un porte-parole de la Panarctic Oils, propriétaire de l'avion, a contesté les prétentions du rapport du gouvernement fédéral. Selon Panarctic Oils, les conclusions des experts du ministère des Transports s'inspirent d'une recherche superficielle et ne cherchent qu'à jeter le blâme entier sur le pilote, William Brian Thomson de Leduc en Alberta.

Le gouvernement canadien détient 45 pour cent des actions de la Panarctic Oils qui explore et exploite notamment des puits de pétrole des Territoires du Nord-Ouest. Néanmoins, dans le communiqué émis simultanément à la publication du rapport, le ministre des Transports, M. Otto Lang, a indiqué qu'une enquête sera entreprise sur les opérations aériennes de cette société. Les auteurs du rapport critiquent par ailleurs les règlements du ministère.



La Chambre de commerce de Montréal

Reprise des déjeuners-causeries hebdomadaires saison 1975-1976
LE LUNDI, 27 OCTOBRE



M. ROBERT A. BOYD
président de la Société d'énergie de la Baie James

Sujet: le complexe La Grande, une entreprise essentielle pour le Québec.

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h 30

Le public est admis
Billets à l'entrée: \$7

Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861



L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

AVIS

Le Bureau de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec désire aviser les membres de l'O.I.I.Q. qu'à cause des conflits postaux, ils peuvent régler leur cotisation pour l'année 1976 de la façon suivante:

- 1) Mettre sous enveloppe scellée leur avis de cotisation dûment complété et signé, accompagné de leur chèque à l'ordre de L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC
- 2) Ils doivent adresser cette enveloppe à: Banque de la Nouvelle-Écosse 645 ouest, boul. Dorchester Montréal, Québec a/s L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC
- 3) Ils peuvent déposer cette enveloppe à toute succursale de la Banque de la Nouvelle-Écosse dans la province de Québec, et ce, pendant toute la période de la grève des postes.
- 4) Pour aider les membres qui désirent régler leur cotisation au siège social les heures de bureau seront prolongées jusqu'à 20 h 00 les mardi et jeudi. De plus, les membres assistant à l'assemblée générale annuelle pourront également payer leur cotisation sur place.

Nicole Du Mouchel

Nicole Du Mouchel, inf., M.N.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre
Octobre 1975.



L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

AVIS

Le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec devant la confusion créée par maintes interprétations de la définition de l'exercice infirmier désire informer les membres de l'O.I.I.Q. et la population.

1. Que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est le seul organisme compétent pour interpréter les actes inhérents à la définition de l'exercice infirmier;
2. Que selon la définition légale de l'exercice infirmier les infirmières et les infirmiers accomplissent des activités nursing autonomes qui relèvent de leur décision professionnelle compte tenu du niveau de leur préparation;
3. Qu'en plus de ces activités nursing autonomes d'autres activités accomplies par les infirmières et les infirmiers dépendent d'une ordonnance médicale. Ces activités sont aussi inhérentes à la définition de l'exercice infirmier et par le fait même relèvent de la responsabilité professionnelle de l'infirmière et l'infirmier, par exemple l'administration de médicaments par voie orale, rectale, intra dermique, sous cutanée, intra musculaire ou intra veineuse, le cathétérisme vésical, etc.,...

Le 1er février 1974, le législateur, conformément à l'article 36 de la Loi des infirmières et infirmiers (L.O., 1973, ch. 48), a déterminé que l'infirmière et l'infirmier en plus d'exercer les fonctions autonomes du nursing avaient la compétence et la connaissance pour prodiguer des soins selon une ordonnance médicale. Donc ces activités font partie intégrale de l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier.

Ainsi, ces activités sont considérées par le Bureau de l'O.I.I.Q. comme non négociables. Elles impliquent donc que l'infirmière ou l'infirmier en tant que professionnel ne peut refuser d'exécuter ces activités compte tenu de ses connaissances et de sa compétence.

Nicole Du Mouchel

Nicole Du Mouchel, inf., M.N.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre
Octobre 1975.

RELATIONS HUMAINES DANS L'ENTREPRISE

PROGRAMME de FORMATION AUX HORAIRES LIBRES

organisé par Informatex France-Québec

1 colloque d'information: LUNDI 10 NOVEMBRE

3 sessions de formation: 12-13 NOVEMBRE

17-18 NOVEMBRE

20-21 NOVEMBRE

HOLIDAY INN — PLACE DUPUIS — MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

(514) - 875-8931

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

16	22	28	29	31	34
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 0	PRIX \$43,709.30	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +		
5 SUR 6	18	39,337.20			
4 SUR 6	948	109,209.60			
5 SUR 6+	1	26,225.60			

MINI LOTO

TIRAGE 30	VENDREDI 24 oct. 75
Séries émises- 90,000 chacune	POSSIBILITÉ DE:
37618	31 GAGNANTS DE \$5,000.
7618	248 GAGNANTS DE \$500.
618	2511 GAGNANTS DE \$100.

PERFECTA 6/36
GROS LOT
\$111,173.30
(REPORTÉ À LA SEMAINE PROCHAINE)

éditorial

Les faiblesses du programme Trudeau

D'abord stupéfiés par la sévérité des mesures qu'annonçait le 13 octobre dernier le premier ministre Trudeau, les milieux affectés par les contrôles décrits dans le projet de loi C-73 n'ont pas tardé la semaine dernière à réagir avec vivacité devant le programme gouvernemental de lutte contre l'inflation.

Il ne saurait être question, comme le signalait dans l'Ouest et à Toronto M. Trudeau, que le gouvernement abandonne son projet de contrôle des prix et revenus. Maintenant qu'il a fait son lit, il doit, au contraire, tout mettre en œuvre pour que réussisse sa politique.

Au cours de leurs nombreuses rencontres avec leurs homologues des provinces et des représentants de divers milieux, M. Trudeau et ses collègues du cabinet fédéral auront néanmoins pu constater l'immense scepticisme avec lequel le programme gouvernemental a été accueilli dans un grand nombre de milieux. Ne serait-ce qu'en raison de l'importance qu'eux-mêmes attachent à l'appui très général dont le gouvernement aura absolument besoin pour réussir, ils auront intérêt à tenir compte de maintes critiques pertinentes dont leur programme a été l'objet depuis une dizaine de jours.

Certaines critiques rejettent en bloc tout le programme: de celles-là, le gouvernement ne saurait tenir compte vu qu'il devrait, pour les apaiser, faire acte de reddition pure et simple. D'autres, au contraire, font voir des faiblesses réelles du programme fédéral: le gouvernement serait coupable de les ignorer.

De toutes les critiques qui ont été entendues, la plus générale porte sur le contrôle des prix. On voit aisément comment le gouvernement pourra mettre en œuvre le contrôle des salaires versés par les grandes entreprises à leurs employés syndiqués. On voit moins bien comment s'effectuera le contrôle des hausses de prix.

Dès le départ, un problème majeur devra être résolu. A s'en tenir à la déclaration de principes déposée aux Communes par M. Donald Macdonald le 14 octobre, on ne sait pas trop si les entreprises seront laissées libres d'augmenter leurs prix elles-mêmes, quitte à soumettre ensuite les hausses déjà instituées à l'approbation de la Commission de lutte contre l'inflation, ou si elles devront plutôt soumettre au préalable à l'approbation de la Commission les hausses projetées.

Vu le caractère très complexe des critères qui présideront aux décisions de la Commission, toute procédure qui laisserait les entreprises libres d'agir à leur guise, quitte seulement à subir après coup l'examen et les sanctions du gouvernement, comporterait évidemment des difficultés sérieuses, non seulement au chapitre de l'application concrète mais par exemple, des centaines de prix ont été haussés, sur la foi des normes très élastiques que définit la déclaration de principes de M. Macdonald. Même si plusieurs de ces hausses devaient ultérieurement être annulées, comment le public qui doit dans l'immédiat les encaisser pourra-t-il se sentir en confiance?

L'ancien ministre manitobain des Finances, M. Saul Cherniak, suggérerait à la réunion des ministres des Finances que les hausses projetées soient obligatoirement justifiées avant d'être imposées. Vu l'impossibilité pratique où l'on serait de rembourser les victimes souvent très nombreuses de hausses injustifiées, ce semble être là une exigence difficile à éviter.

Dans l'augmentation des coûts des entreprises, certains facteurs qui n'ont rien à voir avec le contenu ou la qualité intrinsèque des produits — tels l'emballage, la publicité, les méthodes de mise en marché — jouent un rôle important mais souvent artificiel. Il aurait fallu que les directives gouvernementales préviennent les entreprises contre tout abus à ce sujet. Or, elles n'en disent pratiquement rien.

Si le gouvernement veut exercer un contrôle efficace sur la marche des prix, il doit de même tenir compte de l'impact relatif des divers produits et services sur le budget du consommateur canadien. A quoi servirait-il, par exemple, de contrôler les prix de produits qui ne représentent que le quart du budget du consommateur, si l'on n'agit d'abord sur le prix des produits et services qui engagent le plus clair de son budget mensuel?

Ici encore, le programme gouvernemental comporte des lacunes sérieuses. Des statistiques que vient tout juste de publier la Commission Plumptre montrent en effet que trois postes — l'alimentation, le logement et les transports — sont responsables à eux seuls d'environ 80% de l'inflation qui s'est produite depuis un an dans les prix à la consommation. Devant ces données qui crévent les yeux de toute ménagère faisant son marché toutes les semaines, le gouvernement peut-il placidement maintenir sa décision voulant que les produits de la ferme soient soustraits à tout contrôle? A la lumière du rapport que la Commission Plumptre vient de publier sur le prix du poulet à griller, pareille attitude serait difficile à justifier.

Un contrôle sur le prix des services essentiels et des loyers s'impose tout autant: cela devrait inclure la récente hausse des tarifs à la CTCUM, les tarifs d'électricité et de gaz et le prix de l'huile à chauffage.

En ce qui touche les salaires, le rejet brutal et catégorique du programme Trudeau par les centrales syndicales témoigne d'un egoïsme regrettable. On a par contre signalé à propos de cette partie du programme de lutte contre l'inflation des faiblesses majeures que le gouvernement doit corriger sans délai.

Ainsi que le soulignait dans Le Devoir de samedi un article de Bernard Brody et Alain Tremblay, le plafond de \$600 défini pour les hausses accordées aux petits salariés est déplorablement insuffisant. Pour les salariés qui gagnent un revenu inférieur au revenu moyen des travailleurs de l'ensemble des industries, le plafond devrait être haussé sensiblement. M. Saul Cherniak, dans sa remarquable intervention à la réunion des ministres des Finances, proposait de le fixer à \$1,000. Ce chiffre

ne paraît pas exagéré.

Quant au plafond de \$2,400 qui a été fixé à l'autre extrême, c'est-à-dire à l'intention des salariés de niveau supérieur, il est beaucoup plus dur que ne laissent croire certains critiques, dès que l'on se souvient qu'une forte partie de la hausse s'envolera en impôt avant même d'avoir été touchée par l'intéressé. Préférer le réduire, ce serait faire de l'angélisme facile et inviter des milliers de contribuables à tricher ou à travailler moins.

Un problème surgit toutefois à propos des honoraires professionnels. On a semblé vouloir contourner la difficulté en prévoyant des limites qui ne s'appliqueraient qu'au taux des honoraires, non au revenu lui-même. C'était oublier trop facilement qu'une bonne part de subjectivité entre dans l'accomplissement des actes qui donnent lieu à un paiement sous forme d'honoraires. M. Macdonald convenait vendredi que la mise en œuvre de cette partie du programme devra probablement s'accompagner de mesures fiscales appropriées. Cela paraît nécessaire.

Les dépenses gouvernementales jouent enfin un rôle considérable dans la hausse du coût de la vie. Si le gouvernement fédéral entend appeler les Canadiens à une plus grande discipline, il doit lui-même donner l'exemple.

Le dernier budget fédéral déposé en juin dernier par M. John Turner prévoyait un déficit de près de \$4 milliards. Il ne contenait en retour que des perspectives fort modestes au chapitre de la réduction des dépenses. Or, il n'y a guère que trois façons pour le gouvernement de faire face à un déficit. Il peut accroître le fardeau des taxes, et alors il contribue par le fait même à la hausse du coût de la vie; il peut recourir à l'emprunt, et alors il contribue à la hausse des taux d'intérêt; il peut recourir à la dévaluation du pouvoir d'achat de la monnaie.

C'est pourquoi il est absolument essentiel que le gouvernement s'astreigne lui-même à une discipline sévère s'il veut que son programme de lutte contre l'inflation soit pris au sérieux. Il suffit pourtant d'observer la vie de tous les jours pour se rendre compte qu'on est très loin de cet objectif. M. Trudeau pleurerait presque le 13 octobre à la télévision. Cela ne l'avait pas empêché, toutefois, de permettre quelques mois plus tôt que des amis lui procurent une piscine luxueuse aux frais des contribuables: leurs contributions à cette fin seront en effet exemptes de l'impôt sur le revenu. Cela ne l'avait pas empêché, non plus, de donner son approbation à des aventures aussi économiquement discutables que la Tour du CN à Toronto et la party d'inauguration de Mirabel, sans parler du mauvais "timing" et du montant allant dans certains cas jusqu'à \$6,000, des hausses consenties aux hauts fonctionnaires fédéraux tout récemment.

L'exemple vient de haut, proclamait sentencieusement M. Trudeau le 13 octobre. Qu'attend le premier ministre pour donner suite à ses propres exhortations?

Claude RYAN

bloc-notes

Le Liban dans la spirale de la violence

Les euphémismes ont fait leur temps: d'une escalade à l'autre, le Liban s'est installé dans la guerre civile avec cet acharnement propre à la guerre totale qui aspire le pays dans sa spirale ascendante.

Ce ne sont plus des tirs d'une barricade à l'autre, ce ne sont plus des enlèvements: les bombes tombent sur des hôpitaux et des lieux de culte, elles visent l'infrastructure industrielle et commerciale du pays, et les combattants quittent l'abri de leurs sacs de sable pour se lancer dans une "guerre de conquête" d'une rue à l'autre.

Parallèlement, la situation finit par échapper totalement au contrôle du gouvernement et alors que le premier ministre (musulman) et le chef de l'Etat (chrétien) s'épuisent en stériles disputes, un défaut de quorum fait que le Parlement ne parvient même pas à discuter de la crise.

On a renoncé à dresser le bilan des victimes, et alors que des combats sont signalés un peu partout dans les autres villes du pays, le pain et le lait commencent à manquer. Les miliciens et autres combattants de l'ombre ont découvert le feu et si de gigantesques incendies détruisent jour après jour les principaux attraits de Beyrouth, il semble que certains comptent sur l'aspect surréaliste de ces flammes pour contrer les risques d'épidémies que fait courir à la capitale l'entassement sans fin des poubelles et le problème aussi des cadavres. L'acharnement des combats, les armes perfectionnées des combattants et l'incapacité des gouvernants à remédier à la situation ne font pas seulement craindre une boucherie: ils laissent prévoir que le jour lointain où les canons se tairont au Liban, il ne restera que des lambeaux de ce qui fut l'une des plus attachantes expériences de coexistence raciale, culturelle et religieuse. Force est de reconnaître que les combattants sont fanatisés au point d'accepter l'idée de ne régner que sur des ruines irrécupérables. C'est là, dans la montagne comme à Beyrouth, où la pioche des terrassiers mettait quotidiennement au jour les vestiges de civilisations passées, où les reliques d'une église byzantine recouvraient les colonnes d'un temple romain qui, à leur tour, cachaient la couche inférieure d'un village phénicien aux ossements conservés dans des jarres de terre cuite... La couche supérieure, étalée à coups de roquettes et de bombes incendiaires, enveloppe le tout

d'un manteau fumant de haine noire.

Quelles sont les perspectives? Si l'on en croit des sources syriennes et jordaniennes, 200,000 Libanais seraient réfugiés à Damas, près de quarante mille autres à Amman... Combien de milliers d'autres auraient fui vers les pays d'Occident s'ils l'avaient pu? Cette hémorragie se double du départ sans retour possible, de compagnies et de sociétés étrangères et de la destruction systématique de l'infrastructure qui faisaient de Beyrouth la grande place des affaires de toute la région, le pays tout entier vivant, en pratique, de services. Pourrait-on jamais reconstruire tout ce qui a été détruit? Et suffit-il de reconstruire quatre murs pour qu'à nouveau un foyer vive dedans?

Au cœur du problème il y a le partage des responsabilités et des bienfaits économiques, régies par un Pacte national (non écrit) fondé sur des réalités aujourd'hui dépassées. Si le musulman cherche à inscrire dans les faits la majorité numérique qu'il défend, le chrétien, lui, affirme lutter pour sa survie. Nous ne reviendrons pas sur l'affrontement total issu de ces deux absolus opposés. L'existence d'une nation maronite est aussi évidente que la majorité musulmane mal représentée dans les structures politiques et administratives du pays. Mais l'enjeu dépasse largement le cadre strictement libanais car, ayant été l'occasion ou le catalyseur de cette crise, la cause palestinienne fait qu'aujourd'hui la solution du problème libanais ne dépend plus des seuls libanais... Quelqu'un arme les miliciens chrétiens, et il ne regarde pas à la dépense! Mais quelqu'un d'autre arme aussi les miliciens musulmans et certaines organisations palestiniennes prenant part aux combats. Et ce quelque un est tout aussi généreux que l'autre. Toutefois, lançant les factions libanaises les unes contre les autres, on se trouve aussi à poser le problème fondamental du leadership palestinien. Dans ce contexte, il faut bien admettre que M. Yasser Arafat n'a pas un contrôle effectif sur la totalité de la Résistance. On n'a pas assez souligné la surprenante initiative palestinienne mettant 700 hommes aux côtés de l'armée libanaise abhorrée hier encore, pour contribuer au rétablissement de la situation!

Est-ce à dire que l'aile modérée des palestiniens, ayant pu renouer le dialogue avec un Camille Chamoun, cher-

che à rasseoir son autorité compromise et préfère le risque d'un recours à l'armée à celui d'un total effritement de son autorité?

Certaines milices chrétiennes ne faisant pas secret de leur objectif de déminer l'autorité de l'OLP et de mettre fin au système d'"Etat dans l'Etat", faut-il croire que ce risque est sérieux et que les dégâts sont considérables dans les rangs palestiniens? On sait que des cadres de l'Armée de libération palestinienne sont parmi les victimes des derniers jours, que la presse pro-palestinienne essuie des coups de boutoir, que les trêves négociées par Yasser Arafat tournent court. Mais on ne peut, à ce stade-ci, que poser la question.

La situation libanaise étant une retombée — en particulier par l'intensité de la crise — de l'accord de non belligérance israélo-égyptien, on est en droit d'attendre du voyage du président Sadate à Washington, aujourd'hui, des raisons d'apaisement au Liban. Encore que les risques soient réels de voir l'inverse se produire: un rapprochement égypto-américain qui attiserait le différend interpaletinien et provoquerait l'embrasement général au Liban.

Georges VIGNY

L'insatisfaction des électeurs

Plus encore que la forte poussée du Parti québécois, notamment à Montréal, c'est le degré d'insatisfaction des électeurs à l'égard du gouvernement actuel qui retient surtout l'attention dans le sondage de CROP hier par Montréal-Matin. En somme, près des deux-tiers de la population se déclarent peu ou pas satisfaites de l'administration Bourassa.

Reconnaissons que le mécontentement des anglophones, consécutif aux incidents scolaires provoqués par la mise en œuvre de la Loi 22, contribue à gonfler quelque peu le nombre des insatisfaits. On le pressentait depuis déjà plusieurs mois, on le voit plus clairement dans les résultats: les an-

glophones ne sont plus acquis massivement aux Libéraux comme en témoigne l'intérêt croissant qu'ils portent à une troisième force politique, encore que la nouvelle voie politique à laquelle rêvent sans doute des milliers d'électeurs de langue anglaise ne se confonde pas nécessairement avec celle que pourrait ouvrir un homme comme Jérôme Choquette.

Le nombre des indécis, des discrets et des réfractaires aux enquêtes reste imposant à 33%. Mais si, par de savantes pondérations, on fait abstraction de ces groupes, (ainsi que le font de plus en plus les maisons de sondages suivant des méthodes éprouvées), on constate que le Parti québécois recueille 46% des intentions de vote contre 36% au Parti libéral, 11% aux crétidiens et 10% à l'Union nationale. Retenons plutôt les données brutes: 28.8% au PQ contre 24% au PLQ, ce qui exprime la vigueur certaine du premier et le fléchissement évident du second.

On ne peut manquer de noter l'intérêt que suscite l'éventuelle création d'une troisième force: le tiers des électeurs souscrivent à l'idée et, curieusement, 37% de ceux qui se disent péquistes, 36% de ceux qui annoncent des couleurs libérales sont aussi favorables à la formation d'un nouveau parti dont on ignore cependant où il se situerait dans l'éventail des tendances. Est-ce à dire que, par souci tactique, les partis péquistes et libéraux souhaitent l'avènement d'un nouveau groupe dont la présence dans une bataille électorale servirait leurs fins? Est-ce plutôt le fait d'une fraction des clientèles péquiste et libérale qui ne se sentent pas tout à fait à l'aise là où elles sont?

On observe aussi, ce qui n'est pas négligeable, la remontée de la popularité personnelle de M. René Lévesque qui, à 25%, est à présent sur le même pied que M. Bourassa.

Voilà donc un ensemble de données statistiques qui ont valeur d'avertissement pour le gouvernement. D'ordinaire des chiffres aussi accablants sont pris plus au sérieux par le premier ministre, toujours soucieux de l'image projetée par son régime, que des centaines de manifestations, de dénonciations et d'éditions. L'utilité des sondages est à cet égard incontestable.

Pourtant on s'étonne des dates choisies par le journal ou la maison de sondage. Voir page 6: Bloc-notes

Michel ROY

Les confidences de James Cross

"J'eus besoin de 48 heures pour me préparer à mourir..."

Le héros de la crise d'octobre 1970, si l'on en juge par la grande émission présentée hier soir au réseau anglais de Radio-Canada, fut nul autre que le diplomate britannique James Cross. Cinq ans après la crise, Cross conserve un souvenir typiquement britannique de la terrible expérience qu'il vécut en 1970. Dans les souvenirs qui suivent, tirés de l'émission de dimanche soir, Cross raconte dans quel état d'esprit il fit face à sa nouvelle situation. Les membres de la cellule fleuve, relate Cross, étaient terriblement excités devant l'importance que prenaient leur aventure, et ravis de se voir engagés dans un dialogue on ne peut plus dramatique avec le gouvernement alternatif, ils avaient l'impression de dicter le rythme du jeu et d'avoir l'initiative. Une des premières choses qu'ils firent avec Cross, ce fut de lui lire le manifeste du FLQ. L'interview de Cross à CBC se poursuit ainsi:

Q.: Comment cela vous frappa-t-il, de vous faire lire le manifeste dans ces circonstances?

R.: Bien, ils expliquèrent, voyez-vous, qu'il leur fallait obtenir satisfaction, que si on n'accédait pas à toutes leurs demandes, je devrais mourir. ... Aussi leur dis-je simplement que dans ce cas, j'étais aussi bien de me préparer à mourir.

Il me fallut ensuite 48 heures pour me préparer à mourir... pour décider en somme ce que l'extinction de James Cross pourrait signifier. Ce fut une période très difficile, mais au bout de 48 heures, j'étais parvenu à former en moi cette disposition à mourir.

Q.: Mais comment peut-on ainsi se préparer à mourir?

R.: On commence d'abord par se rappeler ce que sa vie a été. Nous employons ici le mot "on" comme si nous parlions français, mais nous devrions plutôt dire "comment je me préparai à mourir". Je pensai à ce que ma vie avait été jusque-là. J'eus à décider si je croyais à une autre forme de vie au-delà de la mort... Je décidai que je croyais en une autre vie... et je décidai que si la vie présente devait s'éteindre en moi... il y avait quelque chose ensuite, et ce fut tout. Je ne faisais qu'arriver à cette conclusion 20 ou 30 ans plus tôt que je ne m'y attendais.

Q.: Vous n'êtes pas croyant, n'est-ce pas?

R.: Bien, je ne suis membre d'aucune religion orthodoxe ou organisée, mais je suis croyant. Je suis déiste. Je crois à l'existence d'une finalité centrale dans l'univers... C'est ce que je découvris à travers cette expérience. Je vis que je croyais que la disparition de mon corps physique ne signifiait pas la fin de l'essentiel de ma personnalité

(...the essential me...). Et ce fut un aspect très important de mon expérience que cette période de réflexion de 48 heures. A travers les moments difficiles qui survinrent par la suite... et il y eut parfois des moments très difficiles, par exemple le soir de la mort de Laporte... je pus me reporter à ce point de référence original: j'avais décidé pour moi-même de ce que pourrait signifier ma mort... et je pouvais toujours me reporter à cette conclusion.

Q.: Que serait-il arrivé si vous n'aviez pu vous rattacher à votre croyance en une autre vie?

R.: Je pense que c'eût été une agonie du début à la fin... Je veux dire que l'élément-clé pour moi — dans cette croyance en une autre vie, dans cette rationalisation que je fis... ce fut la foi que j'avais dans l'idée de voir ma femme de nouveau, sous une forme quelconque.

Q.: Et cette foi s'est-elle maintenue à travers toute cette épreuve?

R.: Oui... en fait l'essentiel, c'était qu'ils pouvaient tenir mon corps captif, mais qu'ils ne pouvaient rien contre mon esprit... Aussi n'avaient-ils pas, en conséquence, atteint leurs objectifs pour autant que j'étais concerné.

Q.: Dans ce genre de situation, des rapports humains finissent-ils par se créer entre l'otage et ses ravisseurs?

R.: Pas dans mon cas. Il ne s'établit pas de rapport vraiment humain entre eux et moi. Je visais uniquement à maintenir avec eux une certaine relation de type formel, dans laquelle je préservais mon respect envers moi-même et évitais de verser dans la dépendance totale. C'était là le problème terrible: nous sommes, vous et moi, des adultes habitués à prendre nos décisions à cœur de jour. Vous vous levez, vous tournez la tête, vous sortez, vous allez à la salle de bain, vous pouvez décider de manger, de boire, vous prenez des décisions. Or, j'étais placé dans la position d'un petit enfant... Je ne pouvais rien par moi-même. Tout ce que je faisais, il fallait qu'on me le donne ou le fasse pour moi... On me donnait à manger, je ne pouvais aller à la salle de bain que moyennant permission, je n'avais pas le droit de tourner la tête du tout... et j'avais aussi un danger terrible, celui que je ne devienne totalement dépendant envers eux, que je ne devienne en quelque sorte leur créature... et c'est ce contre quoi je dus me battre tout le temps. Je lutai pour préserver ma personnalité, de manière à pouvoir sortir de là en homme libre et de manière que tout en détendant mon corps, ils ne puissent rien contre mon esprit. Ce fut là la grande bataille en ce qui me touche. A cause de cela, je ne pus jamais établir avec eux des liens de chaleur humaine ou de sympathie...

lettres au DEVOIR

L'Hydro déferait-elle la loi ?

M. Victor C. Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement.

Le 2 juin 1975, la Municipalité du Village de Pointe-Fortune vous faisait parvenir la résolution ci-dessus. En vertu des doutes existants sur le bien-fondé du choix du tracé 1606 de l'Hydro-Québec, la demande de rescinder temporairement ses droits d'expropriation sur ce tracé (A.C. 785-75) fut également formulée par 14 autres municipalités. Les trois conseils de comités affectés adoptèrent ensuite la même résolution.

Le 14 août 1975, le Conseil consultatif de l'Environnement terminait son enquête sur la question, et vous remettait son rapport confirmant d'une façon méthodique et scientifique le bien-fondé des revendications des citoyens de ces comités.

A la lumière de ce rapport, l'Union des Conseils de Comités, organisme qui regroupe 1325 municipalités et 71 comités prenait fortement position sur la question comme en fait foi la lettre de son président, M. Jean-Marie Moreau qui vous est adressée en date du 25 septembre 1975. Les rapports et commentaires

formulés sur le sujet par plusieurs ministères provinciaux dont l'Agriculture, Terres et Forêts, ainsi que l'OPDQ, confirment également l'opposition à l'insensibilité de l'Hydro face à tout autre critère que celui du coût d'érection de ses lignes est plus qu'un problème local.

Toutes ces démarches n'ont cependant suscité aucune réaction de votre part qui nous ait transmis. La volumineuse correspondance qui vous fut adressée depuis six mois demeure, sauf quelques accusés de réception, sans réponse. Entre-temps, l'Hydro continue ses travaux préliminaires à la construction de ses lignes. Avec son arrogance coutumière, celle-ci déposait au bureau d'enregistrement de Vaudreuil le 10 septembre 1975 un plan d'expropriation affectant plusieurs de nos concitoyens. Ni la municipalité, ni les expropriés n'en furent avisés. Ce n'est que par pur hasard que la chose fut découverte par un de mes concitoyens le 22 octobre 1975 lors d'une visite au bureau d'enregistrement. On se souvient pourtant que devant le Conseil consultatif de l'environnement le 13 juin 1975, l'Hydro se repentait d'avoir négligé de con-

sulter les municipalités.

La Gazette Officielle du 27 août 1975 par contre publiait un nouveau règlement ayant trait à la protection de l'environnement. Ce règlement (75-430) oblige l'Hydro-Québec à produire des traces alternatives ainsi qu'une étude de l'impact de ceux-ci sur l'environnement lors de la demande d'un certificat d'autorisation pour l'exécution d'un projet de lignes de ce voltage. Or, le rapport du Conseil consultatif confirme que l'Hydro-Québec n'est pas en mesure de rencontrer les normes requises à l'émission des permis en question. Le dépôt des expropriations en date du 10 septembre indiquait-il que l'Hydro n'a que faire de votre loi, M. le Ministre? Complet-elle obtenir ce permis même sans en avoir rencontré les pré-requis? L'arrogance de l'Hydro irait-elle même jusqu'à défier la loi?

J'espère M. le Ministre que vous verrez lieu de nous éclairer sur ces sujets avant que ne soit infligés des dommages irréparables à la Municipalité.

Gérard PARSON, maire, Pointe-Fortune, le 23 octobre 1975.

Une enquête s'impose sur l'affaire Denis Martel

M. Pierre E. Trudeau, premier ministre du Canada, M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, M. Lawrence Hannigan, président de la Communauté Urbaine de Montréal, M. J. A. Boyle, président de l'Association des banquiers canadiens.

Nous savons que vous êtes sollicité de toute part, mais nous croyons profondément qu'une diminution sensible de la violence doit devenir la priorité de notre société et de ses dirigeants.

Mercredi, le 1er octobre, à Montréal, à la suite d'une tentative de vol à main armée, dans une banque, treize de nos enfants ont été pris en otage par un criminel d'habitude, en liberté "accidentelle". Ce spécialiste du crime poursuivi par la police, s'empara d'un minibus utilisé pour le transport d'un groupe d'enfants âgés de 6 à 8 ans, de l'École Saint-André, Apôtre et de l'École Louis-Collin. Après une folle poursuite dans les rues de Montréal, le véhicule est arrêté, le fuyard met fin à ses jours, un de nos enfants de six ans meurt atteint par un projectile. Les autres enfants, du même âge, sont sains et saufs physiquement, mais qui peut présumer de l'impact psychologique qu'ils ont subi.

Nos recommandations sont formulées en vrac, nous ne faisons pas de distinction entre les divers paliers de responsabilité. Nous espérons que vous prendrez les mesures qui s'imposent à l'intérieur des juridictions respectives.

Nous voulons que la lumière soit faite sur les circonstances qui ont entraîné cette tragédie. Considérant que:

1. Denis Martel, récidiviste bien connu de la police était en liberté à la suite d'une erreur administrative.

2. Nous avons l'impression que

les policiers n'avaient pas de plan d'ensemble établi, afin de faire face à de telles situations, contrairement aux prétentions du chef de police.

Nous croyons que l'action des policiers a généralement été individuelle et sans directives; chacun agissant de son mieux en fonction des informations qu'il possédait. L'écoute des bandes magnétiques corrobore nos affirmations.

3. Il est également inquiétant et ahurissant de constater que certains succursales bancaires semblent être des proies plus attrayantes pour les voleurs. C'est la troisième fois en un mois que la banque sise sur Henri-Bourassa com Jeanne-Mance, est la cible de malfaiteurs. Pourquoi? Par contre, certains établissements bancaires se sont jamais attaqués. Pourquoi?

A la suite de ces quelques constatations nous recommandons:

1. Qu'une enquête soit instituée pour déterminer la cause et les responsables de l'erreur administrative qui a conduit à la libération du criminel.

Que vous déterminiez si ce récidiviste était recherché par la police, vu son absence de prison.

Que les résultats de l'enquête soient connus du public et que les mesures qui s'imposent soient prises.

2. Que le directeur de la police de la Communauté Urbaine de Montréal, nous explique le plan d'ensemble suivi par les policiers et, qu'il nous indique si un officier supérieur était responsable de sa mise en œuvre.

3. Que le système de sécurité et de prévention des immeubles bancaires soit revu et amélioré. Que les gouvernements contraignent les institutions bancaires à apporter les changements nécessaires. Nous croyons que ces recommandations sont légitimes et prioritaires.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à tous nos concitoyens canadiens, un pays où la paix et la sécurité régneront à nouveau.

Ghislaine MARTEL, présidente, Le comité local de parents École Saint-André, Apôtre, représentante des enseignants, École Saint-André, Apôtre, Montréal, le 14 octobre 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Troubador: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans le même local que le siège social, 9130, rue Saint-Jacques, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$45 par année, six mois, \$25. À l'étranger: \$50 par année, six mois, \$28. Retenue sur le revenu de la semaine: \$13 par semaine. Édition quotidienne, lundi à dimanche par semaine: \$120 par semaine. Tarif de l'abonnement: voir par la poste le numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Pour mettre fin à l'incertitude et au gaspillage

Québec doit contribuer de manière plus rationnelle au financement du transport public à Montréal

Commentant la hausse de tarifs décrétée par la C.T.C.U.M., Jean-Claude Leclerc, dans son éditorial du 2 octobre 1975, faisait ressortir à juste titre le "virage dangereux" que venait d'emprunter les autorités concernées. Décision d'autant plus inconvenante que M. Hannigan, lors d'une entrevue avec LE DEVOIR au mois de juillet dernier (1), nous faisait part de son intention de maintenir les tarifs au taux alors en vigueur et de sa volonté ferme de "détrôner l'auto par des mesures positives". Comme quoi certains hommes politiques peuvent s'adapter rapidement!

Le fait que la C.T.C.U.M. — ou toute autre compagnie de transport collectif — se retrouve en difficultés financières n'a absolument rien d'étonnant. Les déficits croissants de la C.T.C.U.M. ne résultent en effet que d'une réalité économique bien évidente: le transport en commun constitue un service de type laborieux — les salaires représentent 72% des coûts — et en conséquence, l'accroissement de la productivité ne peut réduire l'accroissement des coûts. C'est là une loi d'airain d'à peu près tous les services publics...

La C.T.C.U.M. se retrouve donc devant l'alternative suivante: ou bien hausser ses tarifs de façon substantielle, ou bien enregistrer des déficits qui devraient être comblés par les municipalités de la C.U.M. ou par le gouvernement provincial. Il est à peu près impensable que le prix du billet puisse couvrir ses frais puisque pour ce faire, le tarif devrait se situer aux environs de \$0.75 par passager. Or, il n'est pas besoin de calculs sophistiqués pour démontrer qu'une telle tarification nous amènerait d'autres "éléphants blancs". Le déficit étant inévitable, il reste à savoir qui, des municipalités ou de l'administration provinciale, devrait l'absorber et dans quelle proportion?

Mais encore faut-il que le transport en commun soit nécessaire, ce dont certains esprits réactionnaires doutent encore! Dans un article récent (2), M. Anthony Robillard, "économiste en transport urbain", y allait de quelques suggestions en vue de réduire la dépendance des Montréalais envers le métro et l'autobus. Sans doute de nature altruiste, M. Robillard proposait que chaque automobiliste prenne à bord quatre à cinq passagers. Ce qu'il faut, ce ne sont pas des véhicules de cinq ou six passagers mais de quarante et plus qui n'ont pas besoin de stationner! Les transports en commun de demain? Ils s'appellent autobus,

tramway, train, métro... (3)

Qu'il y ait encore chaque jour 65,000 personnes qui viennent travailler au centre-ville en auto ne relève pas simplement de l'inconscience de ces automobilistes mais surtout de celui de leurs gouvernants. Les trois niveaux de gouvernement ont, en effet, subventionné le transport individuel de façon directe ou indirecte, ce qui a provoqué un avantage comparatif pour l'automobiliste et sa relative indifférence à l'endroit du transport en commun. Il est bien connu, en effet, que le voyageur "ordinaire" ne consentira à substituer le transport collectif à son automobile qu'au moment où les pertes en argent et en temps seront suffisamment élevées pour l'inciter à adopter un mode de transport moins prestigieux.

C'est une mystification pure et simple que de faire croire que financer des autoroutes puisse résoudre le problème de transport dans une ville comme Montréal. De nouvelles autoroutes, en plus de nuire au métabolisme urbain, amènent de nouveaux automobilistes, de sorte qu'elles seront toujours embouteillées aux heures de pointe. Le transport en commun est aujourd'hui devenu nécessaire et il n'est que de vivre sans ce service une seule journée pour s'en convaincre! Cette nécessité vient du type de développement urbain qu'on a bien voulu faire: centraliser au centre-ville édifices gouvernementaux, hôpitaux, écoles, universités... relève de la folie furieuse! Cependant, ce qui est fait à Montréal ne peut être défectif, d'autant plus qu'on prend plaisir à le relater à Québec.

Le transport en commun étant nécessaire, sa tarification ne doit pas être nulle parce que tout ce qui est gratuit entraîne gaspillages mais elle doit être minimale pour permettre une utilisation maximale des équipements de transport collectif. Les déficits inévitables qui en résulteront devront être comblés en majeure partie par l'administration provinciale et de façon moindre par les municipalités de la C.U.M. pour permettre la responsabilité locale.

Il est des citoyens qui, habitant hors de la région de Montréal, s'offusquent de devoir payer de leurs impôts les déficits de la C.T.C.U.M. Ce que ces payeurs de taxe ignorent, c'est qu'ils financent partie par l'administration provinciale et de façon moindre par les municipalités de la C.U.M. pour permettre la responsabilité locale.

que les propriétaires d'automobile paient seulement un peu plus de la moitié du coût de construction et d'entretien des autoroutes au Canada (4).

Selon le mode de financement emprunté, le rôle du gouvernement du Québec peut être déterminant. Quel devrait être le principe directeur de ce mode de financement? Pour en arriver à une certaine neutralité qui permette l'efficacité dans le secteur du transport, il faudrait qu'idéalement, le transport collectif et le transport individuel soient subventionnés dans les mêmes proportions. Il faut donc que l'automobiliste paye relativement plus cher et l'usager du transport collectif relativement moins.

Les subventions discrétionnaires, telles que nous les connaissons actuellement, soumettent la C.T.C.U.M. aux aléas politiques et bureaucratiques. Or, l'incertitude est de loin la pire source de gaspillages. De plus, les subventions, lorsqu'elles sont à la discrétion des hommes politiques, rendent les autorités locales irresponsables et enclines à faire chanter le gouvernement à la moindre occasion. L'un des prérequis en vue d'une solution efficace exige de la part des hommes politiques la volonté de mettre fin à ce marchandage infecte.

La seule façon de détrôner le règne mythifiant de l'automobile, c'est d'une part l'instauration de bas tarifs et d'autre part, un service de meilleure qualité, tous les deux rendus possibles par des subventions statutaires. Si le gouvernement provincial veut réellement promouvoir le transport collectif, le plus sûr moyen serait une subvention par usager. Une telle mesure aurait pour effet d'inciter la C.T.C.U.M. à augmenter sa clientèle, principalement par l'amélioration et la promotion de son service. De façon complémentaire, des mesures dissuasives devraient être adoptées à l'endroit des automobilistes: interdiction de stationner dans les rues, taxes plus élevées sur les stationnements, contraventions plus strictes et plus onéreuses, arrêt de construction d'autoroutes, absence d'agents de circulation etc... Faire en sorte que les automobilistes embouteillés puissent bénéficier de leur pollution!

Quel devrait être le montant de cette subvention par usager et comment rendre inexistant l'arbitraire politique? Pour fixer le montant de la contribution gouvernementale, nous avons pris comme point de départ l'année 1973 alors que les revenus d'ex-

par

PAUL E. ARSENAULT

■ *Détenteur d'un baccalauréat en Sciences politiques de l'université Laval, l'auteur de cet article est à compléter une maîtrise en Économie (Finances publiques) à la même université.*

ploitation coûtait 35.3 cents. Nous avons fait l'hypothèse générale que le gouvernement provincial devrait combler en totalité la différence, soit 6.1 cents, et que ce montant devrait être indexé à l'indice des prix pour que ce taux ne soit pas renégocié annuellement. Ainsi indexé, le taux serait passé de 6.1 cents à 6.8 cents en 1974 puis à 7.5 cents en 1975. La situation budgétaire qui aurait découlé d'une telle subvention est présentée au Tableau 1.

	1973	1974	1975
Nombre de passagers (en millions)	274.6	276.7	282*
Déficits d'exploitation (en millions)	\$ 16.7	\$ 36.9	\$ 56.9*
Subvention par usager	\$ 0.061	\$ 0.068	\$ 0.075*
Subventions accordées (en millions)	\$ 16.7	\$ 18.8	\$ 21.2*
Manque à gagner (en millions)	\$ 0.	\$ 18.1	\$ 35.8*

Il est à remarquer que le manque à gagner de \$18.1 millions en 1974 et de \$35.8 millions en 1975 n'est qu'hypothétique puisqu'il ne tient pas compte des incitations bénéfiques qu'aurait eues un tel mode de financement. Par ailleurs, le montant de la subvention que nous avons choisie n'a été qu'à titre illustratif et il n'est pas dit qu'un montant plus élevé ne soit pas souhaitable. C'est au principe mis en cause que nous attachons le plus d'importance.

Enfin, il serait souhaitable, pour des motifs de justice sociale qui sont du ressort du gouvernement provincial et afin de permettre une utilisation optimale des équipements de transport, que le montant de la subvention soit doublé pour les usagers suivants:

- les enfants et les personnes âgées à toute heure;
 - les passagers des heures creuses.
- D'après nos calculs, le montant de la subvention gouvernementale en 1975 se serait alors élevé à \$26 millions au lieu de \$21.2 en ne tenant pas compte des effets incitatifs mis en cause. Il est plus que probable qu'avec un tel mode de financement, la C.T.C.U.M. eût pu faire augmenter de façon substantielle le nombre de passagers qualifiés.

Ce que nous proposons se situe à la frontière de ce qui est politiquement réalisable et de ce qui serait efficace du point de vue de l'économiste. Nos recommandations ont cependant peu de chance d'être entendues... Car par opportunisme électoral, nos "provinciaux" préfèrent le règne de l'arbitraire à celui de la saine nationalité. Ceux qui chantent la qualité de la vie dans leur programme électoral et qui volent au secours des travailleurs en temps de grève de transport savent aussi construire des autoroutes transurbaines pour satisfaire les industriels. Notre seul espoir, c'est que le gouvernement fédéral vienne mettre un peu d'ordre dans tout ça...

- (1) C.F. LE DEVOIR, 16 juillet 1975, page 9.
- (2) C.F. LE DEVOIR, 29 septembre 1975, page 5.
- (3) C.F. Roger Alexandre, "Les transports de demain", dans L'EXPANSION, mars 1975.
- (4) C.F. Abe Limonchick, "Vers une politique du transport en commun à Montréal", dans LE DEVOIR, 23 avril 1975, page 5.

Voir page 8: Handicapés

Les 25 ans de l'Hôpital Rivière-des-Prairies

Justice pour les handicapés mentaux

par RENÉ DIATKINE et JACQUES MACKAY

■ L'Hôpital Rivière-des-Prairies, naguère connu sous le nom de Mont-Providence, célébrait au début d'octobre le 25^e anniversaire de sa fondation en 1950. A cette occasion, le docteur Jacques Mackay, directeur intérimaire de l'hôpital, et son collègue, le docteur René Diatkine, avaient convié la presse à une rencontre d'information. Voici l'essentiel d'un texte qu'ils avaient préparé pour la circonstance.

S'il convient de souligner de façon particulière les vingt-cinq années d'existence de l'Hôpital Notre-Dame-des-Prairies, c'est qu'il a été et demeure le lieu d'une transformation majeure dont l'importance n'est pas encore suffisamment appréciée dans notre milieu.

On commence tout juste à se rendre compte de la discrimination éhontée dont sont victimes les grands handicapés mentaux dans notre société. Cela est vrai des médecins, des divers professionnels oeuvrant dans le vaste champ des Affaires sociales, des administrations hospitalières et ministérielles comme de l'ensemble des individus qui participent à la culture dans laquelle nous évoluons.

Si des prises de conscience fructueuses commencent à se faire pour à différents paliers où s'exerce le pouvoir médical, administratif ou gouvernemental, il n'en est pas moins vrai qu'une reconnaissance mini-

male des droits de l'homme, dans le cas particulier des grands malades psychiatriques et des déficients mentaux, exige une révision sérieuse de notre système de valeurs. Cela constitue un défi suffisamment considérable pour que les progrès péniblement réalisés sous ce chapitre demeurent fragiles et susceptibles de tourner court ou d'être anéantis.

Créé en 1950 pour être un Centre pédagogique pour déficients légers, le Mont-Providence porta ce nom jusqu'en 1969. Son architecture et sa situation géographique témoignaient des attitudes de cette époque pas tellement lointaine. On construisait de tels établissements loin des centres habités. Leur enclavement impliquait qu'on recevait une clientèle venant d'un vaste territoire: dans le cas du Mont-Providence ce fut tout le Québec. Enfin rien à l'intérieur n'avait l'aspect d'un lieu de réconfort ou d'accueil. Il de-

vait être bien difficile de faire éprouver quelque chaleur humaine aux enfants ou de les stimuler et les épanouir à la façon d'un milieu de vie normale. On peut parler de rejet, de honte, d'oubli.

Il est important de souligner tout cela car la clientèle prévue pour habiter cet établissement était celle des déficients mentaux éduqués. Or une telle population est maintenant accueillie dans le cadre des écoles ordinaires et, à moins de troubles psychiatriques importants qui seraient associés à leur déficience intellectuelle, ils ont avantage à demeurer dans leur

famille. Ainsi des enfants qui, à y a vingt ans, seraient devenus des marginaux peu développés affectivement et intellectuellement, peuvent vivre des vies à peu près normales au même titre que les autres citoyens.

Ce que nous savons de nouveau maintenant et qu'il faut faire connaître à toutes les couches de notre société, c'est qu'une évolution favorable est possible pour des enfants atteints de troubles mentaux ou de déficiences beaucoup plus sévères. Bien plus, de nombreux enfants qu'on laissait pour compte grabataires, sans langage, sans contrôle de leurs

selles ou de leurs urines et souvent attachés en permanence s'ils étaient agités peuvent même tardivement apprendre à marcher, à contrôler leurs sphincters, à circuler librement ou à s'habiller seuls. Les malades réellement réduits à l'état

végétatif sont une infime minorité. Nous n'avons donc pas le droit de condamner dès le début de leur vie à un avenir aussi sombre des enfants qui auraient dans des circonstances meilleures des possibilités de développement.

Vous êtes-vous déjà arrêté à compter les soirées inutiles passées en compagnie de quelqu'un qui vous plaisait plus ou moins?

Pourquoi continuer à perdre ce temps précieux? Ne serait-il pas préférable de rencontrer une personne qui aurait les mêmes goûts, les mêmes affinités; former un couple! N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son cœur?

Non, ce n'est pas démodé ou vieux jeu que de rechercher l'âme sœur, c'est plutôt logique! Pourquoi se contenter de n'importe qui à ses côtés quand un organisme peut vous aider à dénicher cette personne qui donnerait un visage à vos rêves?

L'INSTITUT HUMANISTE

ouvre toutes grandes ses portes à vous, chers amis, qui avez compris que le partage est essentiel dans la vie!

Composez

845-9161

OU ENCORE VENEZ NOUS VOIR!



Carole Hutchison
FONDATRICE

LE PLUS GRAND CENTRE DE

RENCONTRE AU CANADA

INSTITUT HUMANISTE

ASTRO CLUB

1700, RUE BERRI
Palais du Commerce, Suite 24

845-9161

67, St-Cyrille Est
Québec

529-8131

Savez-vous que...

Vous pouvez dès maintenant remplacer votre baignoire actuelle par une baignoire tourbillon Jacuzzi?...

Vous pouvez l'utiliser comme baignoire conventionnelle ou thérapeutique.

Vous pouvez venir l'essayer dans nos locaux.



La circulation rapide des trois jets d'eau:

- Fait disparaître la raideur des muscles.
- Stimule la circulation et crée la détente.
- Ramène l'équilibre nerveux.
- Purifie et raffermi l'épiderme.
- Favorise le sommeil réparateur.

Trois modèles, 5'-0", 5'-6" et 6'-0"

Choix de couleurs

Distributeurs des produits:

Baignoire tourbillon Jacuzzi
Sauna Royal
Douche électronique Sico
Douche-massage
Lavabos, bidets, w.c.



En vente chez:

Agences **GUÉNETTE & BRIEN**
Limitée

2147 Timmens, St-Laurent H4R 1K8
Téléphone: 1-514-331-6921

Guy Guénette, prés. - Jean-François Brien, vice-prés.

Le désaccord Ottawa-Québec, 5 ans après un certain octobre

suite de la page 1

lieu secret du nord de Montréal et son effectif fut porté à 200 hommes recrutés dans la Police de Montréal, dans la Sûreté du Québec et dans la Gendarmerie royale du Canada. Trois mois avant la crise d'octobre, ce groupe a tenu des réunions pour se familiariser avec les moyens de faire face à des enlèvements politiques.

● La Sûreté du Québec avait aussi ses services spéciaux de renseignement qui connaissaient avant la crise tous les futurs ravisseurs, à l'exception de Jacques Cossette-Trudel. Elle avait aussi des informateurs qui aidèrent la police à faire avorter deux projets d'enlèvement de diplomates.

● A l'été de 1970, le bureau du premier ministre avait en sa possession et étudia des dossiers de police contenant des renseignements sur tous les futurs ravisseurs, sauf un.

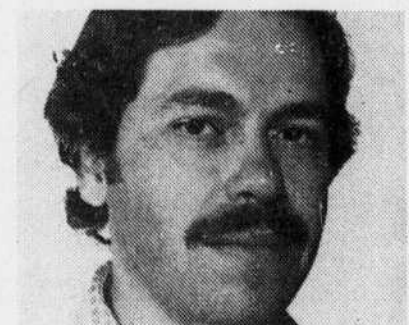
● Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, envisageait si sérieusement l'hypothèse de son propre enlèvement qu'il écrivit une lettre qui ne devait pas être ouverte à moins qu'il ne soit enlevé. Le maire y insistait pour qu'aucun effort de négociations ne soit entrepris dans le but de lui sauver la vie.

Le Front de libération du Québec

● Les deux cellules du FLQ ne formaient en réalité qu'un seul groupe dont la base d'opération, au printemps de 1970, était une ferme de Waterloo, et à l'été, le 5630 rue Armstrong où Pierre Laporte fut détenu en octobre. A la fin d'août, le groupe se divisa en deux cellules. L'une, dirigée par Jacques Lanctôt, voulait organiser sans délai un enlèvement afin de libérer les "prisonniers politiques", en particulier son frère François. L'autre, dirigée par Paul Rose, estimait qu'après deux infructueuses tentatives d'enlèvement, la police les surveillait de trop près.

● Après cette séparation, le groupe de Lanctôt quitta le repaire de la rue Armstrong, convaincu qu'il était connu de la police. (Cet élément d'information n'est pas contenu dans le film présenté hier soir; on le trouve dans la documentation d'accompagnement).

● Le groupe dirigé par Lanctôt passa en revue tous les diplomates de la région de Montréal et porta son choix sur deux personnes: James Cross et James de Cou, chef des services d'informations des États-Unis. Trois jours avant de passer à l'action, la cellule décida qu'elle enlèverait M. Cross, son domicile étant plus accessible et l'enlèvement d'un diplomate britannique étant, de l'avis des felquistes, plus susceptible de bouleverser le Canada anglais.



"The October Crisis", documentaire de deux heures et demie présenté hier soir au réseau anglais de Radio-Canada, est l'œuvre du réalisateur Mark Blandford qui aura mis presque huit mois à préparer et à tourner cette émission dont le coût total est estimé à \$250.000.

Les enlèvements

● Le CAT savait, six heures après l'enlèvement de Pierre Laporte, que les frères Rose étaient impliqués dans l'affaire. Moins de 48 heures après l'enlèvement de M. Cross, la police savait aussi que Lanctôt et Marc Carbonneau en étaient probablement les auteurs.

● Le 13 octobre, trois jours après l'enlèvement de Pierre Laporte, la Sûreté du Québec aperçut Paul Rose. La police avait en effet posté un homme au métro Longueuil, convaincu que le ministre était détenu sur la Rive Sud. La décision de suivre Rose et de ne pas l'arrêter sur-le-champ fut prise à l'échelon le plus élevé de la Police et le ministre de la Justice, M. Choquette, en fut informé. A la fin de ce jour (13 octobre), la Police perdit la trace de Rose qui avait quitté dans une voiture la maison d'amis qu'il visitait sur la Rive Sud sans être vu par les policiers.

La Crise à Ottawa

● C'est à un groupe spécialement créé à cette fin — le Centre des opérations stratégiques (SOC) — que fut confiée à Ottawa la responsabilité première de la gestion de cette crise. Elle était composée d'un officier supérieur de l'armée, du chef des services de renseignements de la GRC et présidée par M. Jim Davey, qui faisait partie du cabinet personnel de M. Trudeau. On y trouvait aussi M. Arnold Masters, adjoint d'un ministre à l'époque; J.-P. Mongeau, attaché au bureau du premier ministre; le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer; ainsi que M. Fernand Cadieux de Montréal. Plusieurs ministres du gouvernement fédéral ignoraient jusqu'à l'existence du SOC qui s'employait à analyser la presse et, par la suite, inventa des scénarios plausibles qui devaient lui permettre de prévoir des hypothèses.

● L'une de ces hypothèses envisageait la chute du gouvernement Bourassa en raison de sa faiblesse intérieure et son remplacement par un gouvernement provisoire.

● MM. Jim Davey (ce dernier est mort accidentellement cet été) et Arnold Masters relevaient de MM. Marc Lalonde, Jean Marchand et Trudeau.

MM. Cross et Laporte

● M. James Cross apprit la nouvelle de sa mort à la télévision et fut convaincu, une fois connue la mort de Pierre Laporte, que la cellule Libération s'apprêtait à le tuer aussi.

● Durant sa captivité de 60 jours, M. Cross demeura calme. Pierre Laporte, au contraire, selon des sources sûres, de plus en plus perturbé, s'agitait durant sa captivité qui dura une semaine. Le vendredi 16 octobre, il tenta de s'évader en plongeant dans une fenêtre de la maison de la rue Armstrong. On ne peut dire avec certitude s'il fut pris de panique, croyant que la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre amènerait ses ravisseurs à le tuer, ou encore s'il crut que la police se trouvait à proximité et qu'elle serait alertée par sa tentative d'évasion. Durant cette semaine, la police effectua une descente dans une maison située à proximité de celle de la rue Armstrong. Mais M. Laporte ne devait pas réussir à s'échapper complètement par la fenêtre fracassée. Un enfant fut témoin de la tentative d'évasion et s'empressa de prévenir son père. Par la suite, celui-ci déclara à la police qu'il ne voulait pas intervenir dans une affaire qui, à son avis, ne le regardait pas.

● Pierre Laporte s'infligea trois blessures superficielles en tentant de s'évader, mais celles-ci ne contribuèrent pas à sa mort. Les diverses sources auxquelles ont pu être consultées de l'émission indiquent que le ministre fut délibérément étranglé. Le Dr Guy Prévost, premier

médecin à examiner le corps, déclare qu'il fallut au moins trois minutes pour tuer M. Laporte, bien qu'il perdît probablement conscience en 15 secondes. Selon lui, il fallut deux hommes pour l'étrangler.

● Pour sa part, le Dr Jean-Paul Valcourt, chef de l'Institut médico-légal, déclare qu'il fut effectivement étranglé à l'aide de la chaînette d'or qu'il portait autour du cou.

● Selon les sources auxquelles ont pu être consultées de l'émission, Pierre Laporte fut tué "en présence du FLQ". Le jour de sa mort, d'après les mêmes sources, Jacques Rose et Francis Simard étaient présents dans la maison de la rue Armstrong. Mais Paul Rose et Bernard Lortie n'y étaient pas.

● C'est par la télévision que Madame Laporte apprit la nouvelle de la mort de son mari. Aucun policier ni aucun représentant officiel du gouvernement n'ont cherché à la voir pour confirmer cette nouvelle. Elle dut téléphoner elle-même à la police pour obtenir confirmation.

● Madame Laporte avait exprimé le vœu que les funérailles aient un caractère privé et aient lieu dans une église située non loin de la maison familiale. Il ne fut pas tenu compte de cette demande puisque les funérailles eurent lieu en l'église Notre-Dame. L'édifice funéraire fut prononcé par l'archevêque de Montréal. Madame Laporte ne voulait précisément pas d'édifice funéraire. Elle ne voulait pas non plus que des photographies fussent prises devant le cercueil ouvert. Mais le quotidien The Gazette reçut et publia une photo de M. Bourassa devant le cercueil, photo transmise au journal par le bureau du premier ministre.

Opérations policières et arrestations

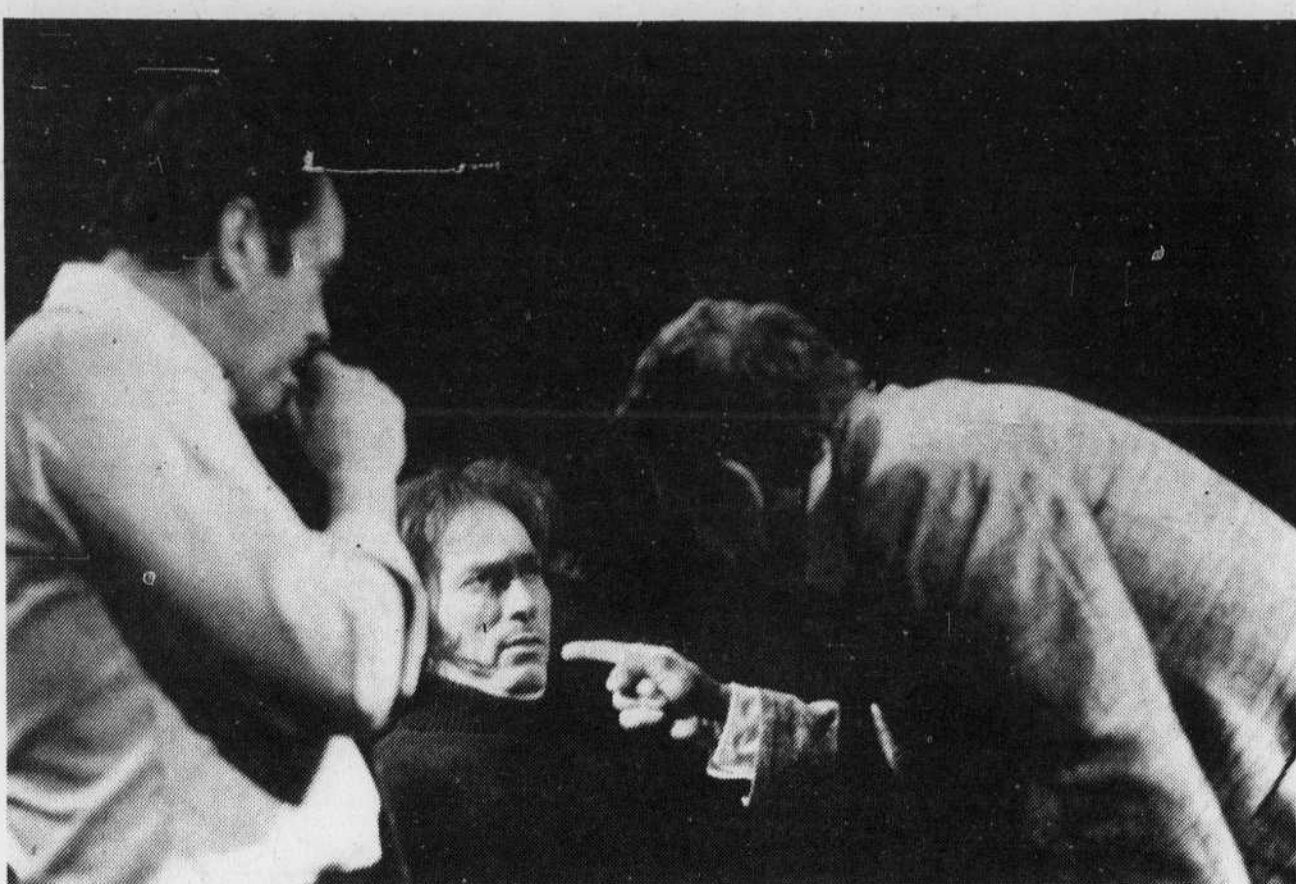
● Le 11 octobre, cinq jours avant la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, les officiers de la SQ et du CAT commencèrent à préparer des listes de personnes que l'on pourrait arrêter. Les premières listes contenaient plus de 1.500 noms. La liste définitive fut approuvée à Montréal par M. Michel Côté, chef du contentieux, à Québec par M. Julien Chouinard, secrétaire du Conseil exécutif, à Ottawa par M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat. La plupart des ministres, à Québec comme à Ottawa, n'ont pas vu ces listes, c'est avec étonnement, certains avec indignation qu'ils ont réagi en constatant que le nombre des personnes arrêtées était aussi considérable.

Plusieurs de ces détails, fruits de recherches de l'équipe de l'émission, ne sont pas révélés dans le film présenté hier soir.

● Des 397 personnes arrêtées au cours des deux semaines qui suivirent la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, deux seulement furent reconnues coupables d'appartenance au FLQ, l'une à Hull, l'autre à Granby. Aucune des personnes arrêtées lors des premiers raids massifs n'a apporté à la police des informations qui fussent de nature à éclairer sur les ravisseurs. Au total, 465 personnes furent détenues.

Information et censure

● Peu avant l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre, le secrétaire d'Etat, M. Pelletier, téléphona aux stations de radio et de télévision de Montréal. Suivant le témoignage de M. George Davidson, qui était à l'époque président de Radio-Canada, M. Pelletier fit connaître à son interlocuteur l'analyse que faisait le gouvernement de la crise. Il n'écarta pas l'hypothèse d'effusions de sang dans les rues de Montréal et demanda à Radio-Canada de faire preuve d'une prudence particulière. A la suite de cette intervention, Radio-Canada annula plusieurs émissions d'information et d'affaires publiques, et



"The October Crisis", présenté hier soir au réseau anglais de Radio-Canada, a fait appel à des comédiens pour reconstituer certains épisodes des événements de l'automne 1970. Ci-haut, deux policiers interrogent l'un des membres de la cellule qui enleva James Cross.

pria ses réalisateurs de se montrer prudents dans le compte rendu des événements. M. Pelletier, interrogé par l'équipe de l'émission, déclare que son analyse de l'époque serait encore la même aujourd'hui, compte tenu des renseignements qu'il possédait.

Le crime organisé?

● Le samedi 17 octobre, Frank Dasti, personnage relié au monde interlope, parvint après plusieurs efforts infructueux au cours de la semaine, à joindre M. René Gagnon, qui était alors chef de cabinet de M. Laporte. M. Dasti eut un entretien au Château Champlain avec M. Gagnon vers 22 heures dans la soirée du 17. Il fit savoir à M. Gagnon que son "organisation" pourrait aider à retrouver Pierre Laporte. M. Gagnon lui répondit qu'il considérerait son offre. Mais, avant même de pouvoir en discuter avec ses collègues à l'hôtel Reine-Elizabeth, il apprit la mort de M. Laporte.

Le gouvernement provisoire

● Les recherches de l'émission sont venues à la conclusion qu'il n'existe aucune preuve tendant à démontrer que des Québécois influents, dont M. Claude Ryan, auraient comploté en vue de constituer un gouvernement provisoire appelé à remplacer celui de M. Bourassa.

● Mais l'existence d'un tel complot fut prise au sérieux par certains membres du gouvernement fédéral. Les enquêtes faites à ce sujet par l'équipe de Radio-Canada indiquent que l'origine de cette affaire, dont fit état le Toronto Star du 26 octobre, se trouve au bureau du premier ministre à Ottawa. Peter Newman, qui écrivit un article faisant état d'un tel complot dans le Toronto Star, déclare au cours de l'émission qu'il n'a jamais cru à l'existence de ce prétendu complot.

La chasse à l'homme

● Au cours de la crise, la Police consulta deux voyants, dont l'un était jésuite,

dans l'espoir d'obtenir des indices sur le lieu où Pierre Laporte était détenu. Ces démarches ont été infructueuses.

● Quelques incidents cocasses et ridicules marquèrent une section dite "Pooh" pour étudier les travaux de A.A. Milne. Ils en étaient venus à la conclusion que M. Cross, connu par ses proches sous le surnom de "Jasper Pooh" et aimant lire "Winnie the Pooh", pourrait dans ses lettres employer un code secret fondé sur les aventures de "Pooh". Une centaine de raids, à partir des indications puisées dans les livres de Milne, furent effectuées par l'armée et la police.

● C'est en filant Suzanne Lanctôt, femme de Jacques Lanctôt, que la GRC découvrit la cellule Libération. Celle-ci n'avait pas participé aux enlèvements et ne vint jamais à la maison de la rue des Récollets. Mais en épiant électroniquement les lignes téléphoniques des amis qu'elle fréquentait, et des amis de ces amis, la police découvrit finalement le lieu où le diplomate était séquestré.

● A cette époque, révèle la recherche de l'équipe de Radio-Canada qui ne fait pas état de ce détail dans son émission, la cellule Libération songeait à transporter M. Cross vers un autre repaire qui serait devenu "une prison populaire" permanente.

● Après s'être enfuis de leur cachette aménagée dans un appartement du chemin de la Reine-Marie au début de novembre, les frères Rose trouvèrent refuge dans une grange durant deux semaines. Ils firent alors appel à leur ami Michel Viger qu'ils avaient connu dans le RIN. Celui-ci consentit à les dissimuler dans sa ferme de Saint-Luc, à 40 miles de Montréal. Un informateur prévint la Police que Viger dissimulait les frères Rose et Francis Simard. Viger arrêté, les policiers fouillèrent en vain la maison de ferme mais ne purent trouver le repaire creusé

dans le sous-sol. Ils constatèrent cependant que la rondelle du compteur d'électricité roulait toujours malgré qu'il n'y eut pas de lumière dans la maison. C'est alors qu'ils négocièrent avec Viger. A celui-ci, ils annoncèrent leur intention de faire sauter la maison et, du même coup, ceux qu'elle abritait, s'il n'aidait pas les autorités à les retrouver. Viger, considérant qu'il n'avait plus le choix, leur montra le lieu où les trois fuyards étaient cachés.

● Les enquêteurs de Radio-Canada n'établissent aucun lien entre la CIA américaine et le voyage que firent les Rose et leurs compagnons au Texas à l'automne de 1970. Selon les recherches — mais cette information n'est pas communiquée dans l'émission — les membres de la cellule Chénier ne cherchaient qu'un alibi.

● M. Eric Kierans, alors ministre dans le gouvernement Trudeau, déclara au cours de l'émission que la Loi des mesures de guerre était une arme beaucoup trop puissante pour faire face à la situation d'octobre 1970. A l'époque, il le pensait déjà mais ne le fit pas savoir. Il le regrette aujourd'hui et n'hésite plus à le dire.

● M. Robert Stanfield, alors chef de l'opposition conservatrice, constata avec étonnement en 1970 que la très grande majorité des Canadiens ne montrèrent pas de faveur à la "ligne dure", donc à la proclamation de la Loi des mesures de guerre, sans égard au fait que leurs libertés seraient suspendues. Il admira MM. Knowles et Lewis de combattre cette mesure. Il aurait lui-même été davantage en accord avec lui-même s'il avait voté contre cette loi. Mais, compte tenu de son rôle de leader du Parti conservateur, de l'opinion publique, des élections éventuelles, il se résigna à voter cette loi. Il fit un compromis.

BILINGUISME

Suite de la page 3

un problème plus fondamental: la compréhension des différences culturelles existant au Canada. Sa récente expérience de négociateur gouvernemental auprès des populations indigènes de la Baie James lui a permis de mieux comprendre le cœur du problème, à savoir la survie des Indiens, des Inuits, des minorités au Québec, de la minorité francophone au Canada.

Né en Italie, M. Ciaccia a fréquenté les institutions scolaires anglophones du Québec, de la petite école à l'Université

McGill. Egalement italien d'origine, M. Raphaël Jadeluca, a cependant fait ses études dans le secteur francophone, de l'élémentaire à l'Université de Montréal.

M. Jadeluca estime qu'il ne sera pas suffisant de parler français, mais demande aux anglophones de participer à l'édification d'une société française au Québec en leur assurant que les Québécois respecteront, "comme ils l'ont toujours fait", leur caractère distinctif.

Pour Douglas McCall, enseignant du secteur protestant et leader syndical, il

est temps d'abandonner le faux problème de la langue et d'aborder les vrais motifs de la frustration des francophones du Québec, à savoir les disparités économiques avec leurs voisins ontariens.

Soulignons enfin, la mention par un participant du danger que représente l'immigration massive d'Haïtiens au Québec, où l'on retrouverait bientôt les problèmes des ghettos noirs des villes américaines. Cette allusion a soulevé des murmures désapprobateurs dans l'assistance.

L'ensemble du pays, influé par le degré de satisfaction et d'insatisfaction.

Il faudrait donc recommencer ce sondage dans quelques mois. C'est du reste l'intention annoncée par la direction de Montréal-Matin. Comment ne pas féliciter notre confrère d'investir ces ressources dans les enquêtes sociales et les sondages plutôt que dans les loteries et les voitures offertes en primes.

Le Parti québécois trouve un appui plus solide encore chez les francophones avec 32% contre seulement 27% en faveur des Libéraux. Chez les anglophones, le Parti libéral conserve sa popularité avec 36% par rapport au maigre 7% promis au Parti québécois. A cette question, l'intention de vote des anglophones semble favorable à l'Union nationale qui recueille 11% des suffrages. C'est également chez les anglophones que l'on retrouve le plus grand nombre d'indécis, soit 43%.

De la forte proportion d'indécis, 62% se déclarent insatisfaits du gouvernement Bourassa tandis que 43% de ceux qui ont refusé de dévoiler leur intention de vote se déclarent également insatisfaits de leur gouvernement. Selon le sondage de CROP, 30% des insatisfaits seraient favorables au PQ tandis que le Parti libéral recueillerait quand même 18% de ce vote pour ne laisser à l'Union nationale et au Parti créditiste que 9% chacun de cette clientèle.

Faisant abstraction des 33% qui se sont dits indécis ou ont refusé de répondre, les intentions de votes déclarées aux enquêteurs de CROP donnent les résultats suivants: Le Parti québécois, 43%; le Parti libéral, 36%; le Parti créditiste, 11%; l'Union nationale, 10%.

Aux élections générales d'octobre 1973, le Parti libéral avait obtenu 55% des voix exprimées suivi loin derrière par le Parti québécois avec 30%. Les créditistes et les unionistes s'étaient alors contentés respectivement de 14% et de 8% des suffrages. Les indications qui ressortent du sondage de CROP suggèrent donc que la popularité du Parti libéral de M. Bourassa a subi une baisse de 19% tandis que l'image du PQ connaîtrait une remontée de 13%. La cote des créditistes serait à la baisse pour quelque trois pour cent tandis que l'UN verrait la sienne hausser d'autant.

Le sondage de CROP tente par ailleurs de répondre aux hypothèses soulevées par la démission de l'ex-ministre libéral de l'Éducation, M. Jérôme Choquette. Dans un premier temps, le tiers des répondants se disent favorables à la formation d'une troisième force. Ce sont les anglophones, apparemment déçus par le Parti libéral, mais non disposés à opter pour l'indépendance politique, qui se montrent le plus intéressés à l'idée d'une troisième force.

Une autre question du sondage se posait en ces termes: "Si un nouveau parti était créé au Québec, qui verriez-vous à la tête de ce parti, parmi les personnes suivantes: Claude Castonguay, Jérôme Choquette, Robert Cliche, Jean Dutil, Lucien Saulnier? L'ex-ministre libéral l'emporte avec 27%, soit trois fois plus que les voix recueillies par ses concurrents éventuels. En tant que chef d'un nouveau parti politique, la popularité de M. Choquette atteint son sommet chez les répondants francophones avec 29.4%. Le juge Robert Cliche se classe second avec seulement 8.8%. A cet égard, la faveur des répondants anglophones se partage également entre MM. Choquette et Cliche. MM. Lucien Saulnier, Claude Castonguay, Jean Dutil obtiennent un appui marginal, guère plus significatif que MM. George Springate, René Lévesque et Claude Wagner.

Traditionnellement acquis au Parti libéral, l'élément anglophone apparaît à travers les réponses de ce sondage fortement insatisfait du comportement du

Les deux-tiers des Québécois sont mécontents du gouvernement, révèle un sondage de CROP

Le Parti québécois devance les Libéraux pour la première fois

Les Québécois préféreraient le PQ au Parti libéral dans une proportion de 29% contre 24%. Deux sur trois sont insatisfaits du gouvernement Bourassa. Le tiers des Québécois favoriseraient la constitution d'une troisième force politique.

Telles sont les principales conclusions d'un sondage réalisé par le Centre de recherche et d'opinion publique (CROP) pour le compte de l'hebdomadaire "Le Dimanche". Entre le 14 et le 20 octobre, 708 personnes ont répondu au questionnaire qui portait notamment sur les sentiments des Québécois à l'égard de leur gouvernement.

Sur l'intention de vote des répondants, le Parti québécois devance pour la première fois le Parti libéral. L'Union nationale et le Parti créditiste suivent de loin avec chacun sept pour cent des suffrages. Avec 33 pour cent, la proportion des indécis est considérable.

Le Parti québécois trouve un appui plus solide encore chez les francophones avec 32% contre seulement 27% en faveur des Libéraux. Chez les anglophones, le Parti libéral conserve sa popularité avec 36% par rapport au maigre 7% promis au Parti québécois. A cette question, l'intention de vote des anglophones semble favorable à l'Union nationale qui recueille 11% des suffrages. C'est également chez les anglophones que l'on retrouve le plus grand nombre d'indécis, soit 43%.

De la forte proportion d'indécis, 62% se déclarent insatisfaits du gouvernement Bourassa tandis que 43% de ceux qui ont refusé de dévoiler leur intention de vote se déclarent également insatisfaits de leur gouvernement. Selon le sondage de CROP, 30% des insatisfaits seraient favorables au PQ tandis que le Parti libéral recueillerait quand même 18% de ce vote pour ne laisser à l'Union nationale et au Parti créditiste que 9% chacun de cette clientèle.

Faisant abstraction des 33% qui se sont dits indécis ou ont refusé de répondre, les intentions de votes déclarées aux enquêteurs de CROP donnent les résultats suivants: Le Parti québécois, 43%; le Parti libéral, 36%; le Parti créditiste, 11%; l'Union nationale, 10%.

gouvernement Bourassa, cela dans une proportion de 68%. Le même phénomène se vérifie chez les répondants francophones avec 63%. Dans l'ensemble toutefois, (64%), les Québécois se disent "peu" ou "pas satisfaits" de leur gouvernement. Le quart de la population (26%) s'estime "assez satisfait". C'est dans la région métropolitaine de Montréal que cette insatisfaction se manifeste plus intensément.

Le sondage révèle enfin que les gens s'intéressent davantage aux Jeux olympiques de 1976 (58%) qu'à la loi 22 (54%). Ces deux questions d'actualité s'inscrivent d'ailleurs au premier rang des préoccupations des Québécois, bien avant la démission des ministres Jérôme Choquette et John Turner.

gouvernement Bourassa, cela dans une proportion de 68%. Le même phénomène se vérifie chez les répondants francophones avec 63%. Dans l'ensemble toutefois, (64%), les Québécois se disent "peu" ou "pas satisfaits" de leur gouvernement. Le quart de la population (26%) s'estime "assez satisfait". C'est dans la région métropolitaine de Montréal que cette insatisfaction se manifeste plus intensément.

Le sondage révèle enfin que les gens s'intéressent davantage aux Jeux olympiques de 1976 (58%) qu'à la loi 22 (54%). Ces deux questions d'actualité s'inscrivent d'ailleurs au premier rang des préoccupations des Québécois, bien avant la démission des ministres Jérôme Choquette et John Turner.

au gré du temps

Néo-vénusté

Les savants soviétiques ont réussi une performance qui va désoler tous ceux, doués d'une âme poétique, qui imaginaient que la planète Vénus était un lieu de délices peuplé de ravissantes et adorables créatures, vêtues de leur candeur agui-chante.

La sonde photographique envoyée sur l'astre lointain n'a pris qu'un instantané; il révèle que c'est Vénus tout entière attachée à sa pierre: on ne voit qu'un immense désert de cailloux brûlants.

En est-il ainsi depuis des éternités? Les mysgines peuvent aussi penser que les poètes avaient raison mais que Vénus a subi une mutation à l'image de certaines habitantes de la Terre. Le caractère vénusien marque un nouveau type féminin dans lequel se conjuguent ardeur et infertilité.

Louis-Martin TARD

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

dage pour compter l'électeur. C'est le 13 octobre, rappelons-le, que M. Trudeau prononçait à la télévision le discours choquant dans lequel il annonçait les mesures fédérales pour lutter contre l'inflation. Dès le lendemain, il était évident que le Québec, comme d'autres provinces à des degrés divers, s'associait à cette grande offensive. Or le sondage a été fait du 14 au 20 octobre.

Dans ces conditions, beaucoup de citoyens sont naturellement indispuestos par une politique de contrôles, et cette indispotion se traduit nécessairement dans les réponses. C'est donc là une grande faiblesse du sondage. Il intervient au moment où les règles du jeu économique sont en voie de changer, où les salariés apprennent que leurs augmentations seront limitées, etc. Une telle politique, qui s'étend à

HANDICAPÉS

Suite de la page 5

pement insoupçonnés. De toute façon ceux qui dans leur enfance, leur jeunesse ou à l'âge adulte présentent des troubles mentaux tellement graves qu'ils ne peuvent vivre, ni de façon autonome ni dans un cadre familial, peuvent être l'objet dans le cadre d'un établissement spécialisé d'un régime de soins et d'un climat humain qui augmentent les chances de la réadaptation et permettent au moins une certaine jouissance de la vie.

Tout cela a été en grande partie réalisé à l'Hôpital Rivière-des-Prairies avec des moyens relativement simples, sans augmentation du nombre d'employés déjà en place et sans augmentation significative des budgets.

La philosophie qui a présidé à ces changements est le refus de la ségrégation. L'habitude de regrouper ensemble les patients

du même type et d'entasser ceux qu'on juge les plus irrécupérables dans les lieux les moins propices à leur progrès entraîne toujours un rejet de plus en plus définitif. Plus les catégories sont étanches, plus les différents professionnels et l'ensemble des soignants portent majoritairement et de façon souvent exclusive leur intérêt et leur temps vers les patients les moins atteints. La tentation est donc pour toute la société et donc pour tous les gouvernements d'exiger en principe que les grands handicapés mentaux ne devraient pas être l'objet de trop de dépenses, ni en soins, ni en temps, ni en argent. Une forme particulièrement odieuse de cette discrimination existe encore en 1975 au niveau même des textes de la loi. Comment comprendre autrement que la loi fédérale de l'assurance hospitalisation exclue spécifiquement

les lits d'hôpitaux psychiatriques de la participation budgétaire du gouvernement central. Depuis plus de dix ans, des demandes de toutes sortes ont été répétées pour qu'on corrige cette disposition injuste et antisociale. D'une façon plus officielle que jamais l'automne dernier, la Division des Centres Hospitaliers offrant des services psychiatriques a saisi l'Association des Hôpitaux du Québec (A.H.P.Q.) d'une telle résolution.

L'A.H.P.Q. a fait sienne cette résolution qui a été votée à l'unanimité par l'Association des Hôpitaux du Canada, laquelle en a fait part au ministre de la Santé au cabinet fédéral, Marc Lalonde. Or loin de s'en tenir à un principe de justice sociale, le ministre fédéral a proposé une sorte de marchandage en indiquant que le fédéral accepterait

de modifier sa loi pour inclure des lits psychiatriques à condition que les provinces fassent d'autres concessions.

Il nous semble important de dénoncer cette injustice. Il faut que chacun sache aussi que cette disposition de la loi fédérale incite notre Ministère des Affaires sociales au Québec à récupérer des fonds fédéraux en regroupant à l'intérieur des hôpitaux psychiatriques un pourcentage important de patients qui deviendraient alors des patients de centre d'accueil. Il s'agit, bien entendu, des patients les plus démunis.

Au moment où nous nous réjouissons d'avoir aboli la ségrégation comme préalable à une normalisation de la vie des handicapés mentaux, nous imposerait-on une action rétrograde ou exigerait-on que le fédéral change sa loi?

Le ministère emboîte le pas à la CEQ et à la FCSCQ

La qualité de l'enseignement devient la priorité

par Pierre-S. Pettigrew

QUÉBEC — Après la CEQ et la Fédération des commissions scolaires, le ministère de l'Éducation fait de la qualité de l'enseignement une priorité.

C'est du moins ce qui se dégage du premier discours de M. Raymond Garneau à titre de ministre de l'Éducation samedi, au congrès annuel de la FCSCQ à Québec.

Le ministre compte mettre l'accent sur

les objectifs pédagogiques, de façon à mieux préciser les contenus essentiels de formation et à assurer une meilleure cohérence de ces contenus.

Ainsi, le MEQ continuera de préparer des programmes-cadres, mais ceux-ci seront plus précis que dans le passé sur les contenus et sur les méthodes d'enseignement. Le ministère préparera aussi à l'in-

tention des commissions scolaires et des écoles des guides d'implantation plus nombreux et complets "pour aider les praticiens de l'éducation à mieux adapter les programmes-cadres".

Dans un autre ordre d'idées, M. Garneau a fait part aux commissaires qu'il songeait à s'engager dans la voie explorée par M. Cloutier alors qu'il était ministre de l'Éducation, qui s'était adjoint deux sous-ministres, l'un pour l'enseignement élémentaire et secondaire, l'autre pour l'enseignement collégial et supérieur.

missions scolaires et du MEQ. M. Garneau espère en venir à une meilleure répartition des tâches entre les commissions scolaires, le MEQ et les écoles.

Le nouveau ministre de l'Éducation a décidé de prolonger jusqu'en février 1976, la période de consultation afin de laisser à chaque commission scolaire le temps d'analyser dans le détail les rapports des différents organismes concernés.

"Si nos propositions d'un nouveau mode de gestion vont dans le sens d'une simplification et d'un allègement des processus administratifs, il faut souligner

qu'elles indiquent aussi une volonté ferme d'être plus exigeant, plus rigoureux, plus explicite quant aux contenus de formation et à l'évaluation de la formation", a précisé le ministre.

Traditionnellement, le discours du ministre au congrès des commissaires était l'occasion de faire le point, d'analyser les besoins en éducation, de proposer des orientations et d'énoncer des politiques.

Samedi, M. Garneau a préféré émettre ces hypothèses car il lui reste, dit-il, beaucoup d'analyse et de réflexion à faire avant de proposer des politiques précises.

Sous prétexte qu'il était nouveau venu à l'éducation, M. Garneau a décliné de répondre à trois des huit questions que les commissaires lui ont posées.

M. Laplante, de la CECM, a informé le ministre que malgré la saine administration qu'il veut donner au ministère, c'est en raison du décret du MEQ que la CECM ne peut intégrer 180 surnuméraires qu'elle doit payer quand même. La CECM ne peut que les affecter à des tâches de suppléance.

M. Garneau a été surpris de ce gaspillage d'argent.

Mission accomplie

QUÉBEC — L'objectif du 28ième congrès de la Fédération des commissions des écoles catholiques du Québec, qui était de sensibiliser les commissaires à l'importance de créer une école adaptée aux besoins de l'élève, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, paraît avoir été atteint.

"Ceux qui doutent encore de la compétence et du sérieux des commissaires d'écoles devront se raviser," a déclaré Mme Estelle Gobeil, présidente du congrès.

Les 2.300 délégués au congrès qui se tenait à Québec, de jeudi à samedi, ont eu l'occasion d'échanger des idées sur différents aspects du thème "L'école de mon enfant".

"Ce congrès n'aura pas permis de régler tous les problèmes, a commenté M. Hubert Lavigne, président de la FCSCQ, mais il a permis d'éveiller la réflexion sur le rôle de l'école."

Les commissaires ont passé la journée de vendredi à préparer des résolutions en ateliers. Leur comité de synthèse en a retenu un certain nombre et l'assemblée générale les a déferées pour étude au conseil d'administration.

Ces résolutions sont dans l'ensemble assez vagues. Elles incitent les commissaires à se rapprocher davantage de l'école pour mieux percevoir les besoins de leur clientèle. La Fédération est aussi invitée à faire une plus grande promotion de l'école publique.

En éducation permanente, on est venu à la conclusion qu'il n'existe pas de politique globale et on a demandé au gouvernement provincial d'en formuler une dans les plus brefs délais pour mettre fin au "fouillis administratif, juridique et financier" dans lequel se développe actuellement ce secteur.

Les commissaires souhaitent, d'autre

part, trouver les moyens d'intégrer dans la mesure du possible les élèves en difficulté d'apprentissage au milieu régulier et normal de vie.

Dans le domaine des loisirs et de l'éducation physique, les commissions scolaires sont désireuses d'y jouer pleinement leur rôle de formateur, puisqu'elles possèdent déjà toutes les ressources techniques et humaines nécessaires. Elles demandent au gouvernement de reconnaître leur compétence exclusive dans ce secteur.

La Fédération a profité de son congrès annuel pour présenter un document de travail sur les assurances.

A la suite d'un sondage fait auprès des commissions scolaires locales et régionales, il apparaît que les primes totales versées par les commissions scolaires pour l'année 1974/1975 se sont élevées à environ \$4.865.000. On a observé au cours de l'année des augmentations de 100%, 150%, voire même 200%, des primes d'assurances.

Il ressort de ce document sur l'évolution des assurances des commissions scolaires que pour les deux dernières années, la valeur et le nombre des bâtiments ont diminué, alors que la valeur du contenu des bâtiments, les primes payées et les indemnités payées par les compagnies d'assurances ont augmenté.

Samedi matin, le ministre d'État aux transports M. Paul Berthiaume, s'est entretenu longuement avec les commissaires à propos d'un document de la FCSCQ sur le transport des écoliers.

La FCSCQ se prépare à exiger des ministères de l'Éducation et des Transports un règlement satisfaisant des dépenses encourues par les commissions scolaires lors de la régionalisation, contre lesquelles il a été décidé de ne verser aucune subvention.

M. Hubert Lavigne a été réélu président de la FCSCQ. M. Louis Reid, de la commission scolaire de Jonquière, et Mme Estelle Gobeil, de la commission scolaire régionale de l'Estrie, sont vice-présidents.

Saint-Léonard

Garneau défend sa solution

QUÉBEC — Accusé d'avoir fait le jeu des minorités dans l'affaire de Saint-Léonard, le ministre de l'Éducation, M. Raymond Garneau a défendu avec succès, devant les commissaires d'écoles la solution qu'il a proposée à la commission scolaire Jérôme-LeRoyer au début du mois.

M. Garneau a expliqué que cette décision avait été prise consciencieusement, sur un sujet très sensible et qu'elle se situait dans un contexte évolutif.

Comme dans le passé les Québécois ont été très ouverts au sujet du choix de la

langue d'enseignement, il fallait faire preuve d'une certaine compréhension.

Il faut notamment, a-t-il dit, donner le temps à une minorité de venir adhérer à ce courant évolutif vers un Québec français et une politique plus sévère aurait créé un blocus psychologique qui aurait rendu impossible l'éventuelle adhésion de cette minorité à la majorité française.

"Il faut leur donner le temps de croire en notre bonne foi", a expliqué le ministre de l'Éducation.

M. Garneau a aussi informé les com-

missaires réunis en congrès à Québec qu'une campagne d'information toucherait tous les journaux ethniques du Québec.

Cette campagne visera essentiellement à faire connaître aux membres de communautés ethniques les dispositions de la Loi sur la langue officielle.

Interrogé sur la qualité de l'enseignement de la langue seconde au Québec, M. Garneau a affirmé qu'en tant que ministre de l'Éducation, il donnera priorité à l'enseignement de la langue maternelle.

Les maires Dawson et DesMarais sont réélus

Le conseil municipal d'Outremont a été réélu en bloc par acclamation.

Les membres du conseil, le maire Pierre Desmarais II en tête, ont vu leur mandat renouvelé sans qu'un seul concurrent vienne inscrire son nom sur la liste des candidatures.

L'équipe Desmarais se compose en outre des membres suivants: MM. Pierre Lussier, André Trudeau, François Desmarais, Jacques Labelle, Paul Lessard, Robert Coalier, André Laperrière, Paul Brassard, et Jean Loiseleur.

À Ville Mont-Royal, le maire R.J.P. Dawson et les conseillers J.M. Henderson, W.L. Goldberg, C.H. Denhez, R.R. Désaulnier et V. Todd ont été réélus par acclamation. Il y aura élection à l'un des sièges du conseil que convoitent, MM. George Kuebler, Ron Green et Herschel Gavsie.

Soyez le premier du quartier à être capable d'en faire le tour... en courant!

PARTICIPATION

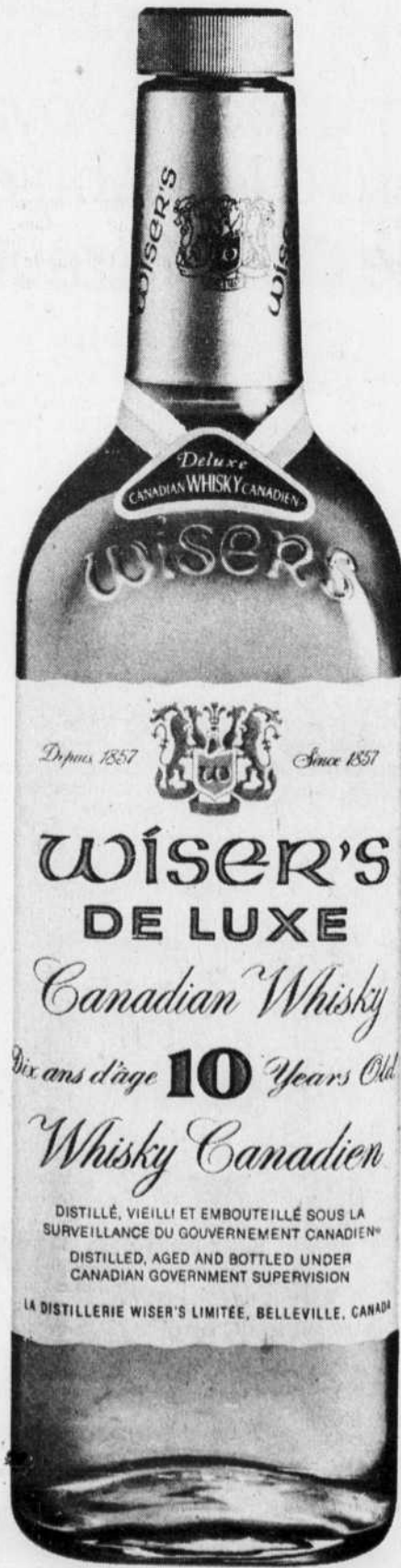
En forme... la seule vraie façon de vivre.

Cédez aux plaisirs des réunions d'affaires. Composez 878-1688



CP Hôtels & Le Château Champlain

arrêtez de gaspiller



262-B 25 oz \$ 7.55
262-C 40 oz \$11.55

Les gens qui ont de l'argent et du goût ne gaspillent pas, ils achètent un rye de 10 ans au prix d'un de 6 ans. Servez du savoureux, servez du Wiser's de Luxe.

Wiser's vous en donne plus

Distillé et embouteillé par La Distillerie Wiser's Limitée, Belleville.

pendant le conflit postal

Pour payer vos impôts et vos taxes

allez à votre banque ou à votre caisse

Les impôts et les taxes dus au Gouvernement du Québec doivent être payés dans les délais prescrits, malgré la grève des postiers.

Les banques et les caisses populaires sont autorisées à recevoir, **sans frais** vos remises et paiements au Gouvernement.

Les principaux paiements à effectuer incluent:

- les remises des déductions à la source
- les remises de taxe de vente
- les remises de la taxe sur les repas et l'hôtellerie
- l'impôt sur les corporations.

Important: prenez soin de remettre, avec vos paiements, les formules de remises.

- impôt contributions au Régime de rentes du Québec contributions au Régime d'assurance-maladie du Québec

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MINISTÈRE DU REVENU

Gains socialistes modérés aux élections fédérales en Suisse

BERNE (Reuter) — Les socialistes semblent devoir enregistrer des gains modérés aux élections fédérales de la Confédération helvétique, si l'on en juge d'après les premiers résultats.

Relégués en deuxième position par le Parti radical démocratique, lors de la consultation de 1971, les socialistes ont accru leur audience lors des partielles qui se sont entre-temps déroulées dans plusieurs des vingt-deux cantons. Dans celui de Zug, ils avaient enlevé aux radicaux une place de député au Conseil des Etats (Chambre basse). Ils récidivaient peu après à Genève où le Parti des Vigiles (extrême-droite), nouvellement formé, arrachait le second siège du canton, envoyant son premier représentant au Parlement.

La consultation a vu un électoral aussi peu pressé d'y prendre part qu'il s'était désintéressé de la campagne électorale. Moins de la moitié des 3,7 millions d'électeurs se sont déplacés. Ils devaient pourvoir au renouvellement des deux cents sièges du Conseil national et à celui des trois-quarts des sièges du Conseil des Cantons.

Depuis seize ans, le gouvernement est constitué par une coalition des partis radical-démocratique (49 sièges aux élections de 1971), socialiste (46 sièges), démocrate-chrétien, et de l'union démocratique du Centre. Chacune des trois premières formations nomme deux ministres au gouvernement, l'union démocratique ayant le septième portefeuille.

Sadate veut convaincre Gerald Ford de réduire les livraisons d'armes à Israël

(par Reuter) — Le président Anouar Sadate va s'efforcer de convaincre le président Gerald Ford et son secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, de réduire les livraisons d'armes américaines à Israël.

Dans une interview télévisée — enregistrée au Caire la semaine dernière et diffusée hier quelques heures avant son arrivée aux Etats-Unis pour une visite officielle de onze jours — le chef de l'Etat égyptien déclare qu'une "solution appropriée" à la course aux armements au Proche-Orient serait de réduire les livraisons d'armes américaines à Israël.

Le président Sadate indique qu'il a discuté du principe de la fourniture d'armes américaines à l'Egypte, dans le cadre d'un accord à long terme, avec le président Ford lors de leur rencontre à Salzbourg, en Autriche, en mai dernier. Sami M. Kissinger a affirmé qu'aucune décision ne serait prise à ce sujet durant la visite de M. Sadate, la première d'un chef d'Etat égyptien aux Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat américain devait accueillir le président Sadate à son arrivée de Paris à Williamsburg (Virginie), à 825 km au sud de Washington, hier soir.

Le chef de l'Etat égyptien, qui rencontrera le président Ford et d'autres responsables américains aujourd'hui et demain avant de se rendre à New York pour s'adresser à l'Assemblée générale des Nations unies, veut acheter des armes américaines mais il n'a pas l'intention de demander une aide militaire aux Etats-Unis.

Il espère toutefois obtenir une aide économique. "Si je peux avoir des prêts à long terme avec des périodes de grâce, je serais très satisfait. Toute aide supplémentaire serait la bienvenue", déclare-t-il.

M. Sadate dément les informations lui prêtant l'intention de demander au président Ford près de cinq milliards de dollars d'aide militaire pendant la prochaine décennie. Il indique qu'il a demandé au président Ford à Salzbourg de l'aider à diversifier ses sources d'approvisionnement en armes, actuellement presque exclusivement soviétiques. Mais, dit-il, "nous n'avons absolument pas mentionné de chiffres. Nous avons seulement discuté du principe".

Au cas où les Etats-Unis refusaient de lui fournir des armes, le président égyptien "en chercherait partout dans le monde", y compris à Moscou. Les perspectives de nouveaux achats d'armes à l'Union soviétique ne sont cependant pas claires, ajoute-t-il.

En réponse à une question, le président Sadate indique son intention de tenter de convaincre les Américains de réduire leur soutien militaire à Israël. "Ce serait la solution la plus appropriée à toute l'affaire", déclare-t-il. Il ajoute que les Etats-Unis se sont engagés à faire pression sur Israël pour qu'il se retire du Golan, sur le front syrien, et il souligne qu'il attend des Etats-Unis que cet engagement soit respecté.

Le chef de l'Etat égyptien n'est pas avare en appréciations favorables sur le président Ford et M. Kissinger. Il aime "beaucoup" M. Ford. "C'est réellement un honnête homme, un homme direct. Quant à M. Kissinger, je l'ai dit et je le répète: il n'a jamais failli à sa parole à mon égard jusqu'à présent".

Le président Sadate et la délégation qui l'accompagne passeront la nuit à Williamsburg. Le président Ford accueillera son hôte à la Maison-Blanche, aujourd'hui.

Toutefois, il n'y a pas de rupture des approvisionnements militaires américains à Israël: M. Shimon Peres, ministre israélien de la Défense, en a informé hier le cabinet, réuni en séance hebdomadaire.

Les armes et pièces détachées de matériel militaire arrivent des Etats-Unis au rythme prévu et les pourparlers entre les deux pays sur l'envoi de nouvelles armes progressent de manière satisfaisante, a dit M. Peres.

Au cours de la semaine, la presse israélienne avait fait état de retards intervenus dans ces livraisons. Elle disait que pour expliquer ces retards, Washington invoquait des raisons techniques, mais affirmait qu'en fait, d'après certaines informations, il fallait en blâmer le département de la Défense.

La réunion de cabinet a surtout été consacrée à l'examen de problèmes écono-

miques de l'Etat à commencer par le déficit accru de la balance commerciale et l'inflation galopante.

Il reste que la presse israélienne redoute les résultats de la visite aux Etats-Unis du président Anouar Sadate.

...Le rapprochement (égypto-américain) comprend des risques considérables pour Israël, estime Davar, organe des syndicats.

Le journal pense que le chef de l'Etat égyptien ne manquera pas de demander une aide militaire à long terme et un accroissement des pressions américaines pour amener Israël à faire de nouvelles concessions.

"Même si une révision des engage-

ments américains à l'égard d'Israël paraît peu probable, le rapprochement peut très bien avoir un effet néfaste sur les relations entre nos deux pays," ajoute-t-il.

Pour Maariv, "tout ce que Sadate pourra obtenir des Américains le sera aux dépens d'Israël et ce n'est pas très confortable".

De son côté, Al-Hamishmar (gauche) invite l'administration américaine à comprendre que "toute tentative visant à acheter l'amitié de l'Egypte aux dépens des intérêts vitaux de la sécurité israélienne est porteuse de danger, tant en ce qui concerne la sécurité de l'Etat d'Israël que pour ce qui est du maintien de la paix au Proche-Orient.

Voitures anti-balles et équipes de sécurité pour les diplomates turcs

(par Reuter) — La Turquie enverra des équipes de sécurité dans ses ambassades les plus importantes à l'étranger à la suite du meurtre de ses représentants à Vienne et à Paris.

Le ministre des Affaires étrangères demanderait notamment au gouvernement que les ambassadeurs soient pourvus de voitures à l'épreuve des balles.

Le gouvernement s'est réuni jusqu'à une heure avancée de la nuit, et dans le communiqué qu'il a ensuite publié, il invite le pays à conserver le calme et à éviter des réactions violentes aux meurtres. Cet appel vise à éviter des manifestations antigrecques. Samedi, un demi-millier de manifestants ont scandé des slogans antigrecs à Istanbul, mais la police les a dispersés sans autre incident.

Le communiqué déclare que les assassins ont un caractère "méprisable", et que toutes les mesures sont prises pour

retrouver les responsables.

Les mesures de sécurité ont été renforcées aux abords des ambassades de France, d'Autriche et de Grèce en Turquie, et la police patrouille en force dans les quartiers grecs d'Istanbul.

Les corps de l'ambassadeur de Turquie à Paris, Ismail Erez, et de son chauffeur, Talip Yener, ont été rapatriés hier à bord d'un appareil militaire français.

En présence du premier ministre, M. Suleyman Demirel, et de plusieurs membres de son gouvernement, une brève cérémonie s'est déroulée à l'aéroport d'Ankara au moment où étaient débarqués les deux cercueils enveloppés dans des drapeaux turcs. Y assistaient également l'ambassadeur de France, M. Roger Vauris, et ses collaborateurs.

Une cérémonie analogue s'était déroulée la veille lors du rapatriement du corps de l'ambassadeur de Turquie à Vienne,

Danis Tunaliçil, abattu au cours d'un attentat, quarante-huit heures plus tôt.

Les auteurs de ces deux attentats n'ont pas encore été identifiés. On pense généralement qu'ils appartiennent soit à un mouvement extrémiste arménien, soit à un groupe chypriote-grec.

Dans la soirée de samedi, la radio chypriote-turque a diffusé en grec cet avertissement: "Qui que vous soyez, Grecs ou Arméniens, prenez garde, notre haine vous poursuivra. Vous verrez ce qui se passera quand nous saurons qui et de quelle nationalité sont les meurtriers."

Selon certaines hypothèses, qui ont trouvé un large écho, le double crime serait l'oeuvre d'Arméniens ou de Grecs Chypriotes. Au ministère de l'Intérieur à Paris, un porte-parole a toutefois déclaré: "rien ne permet de penser que les auteurs du crime soit les uns ou les autres". Les journaux de Chypre se font l'écho des craintes d'un regain de tension entre les deux communautés à la suite des deux attentats. La garde nationale chypriote-grecque aurait été placée en état d'alerte et, de source diplomatique, on croit savoir que les troupes turques l'auraient également été.

Dans les milieux chypriotes-grecs, on craint pour les 8.000 compatriotes demeurés dans le nord de l'île. Selon l'un d'entre eux, les Chypriotes-Grecs de la zone turque se sont vu imposer un couvre-feu permanent à la suite de l'assassinat de l'ambassadeur de Turquie à Vienne.

Démenti arménien

Un communiqué signé Jacques Djérédjan, au nom du Comité central des Jeunes Arméniens, et émanant d'Ottawa, dément formellement toute implication arménienne dans le meurtre des deux diplomates turcs à Vienne et à Paris. Les Arméniens ont certes "de grandes raisons" d'en vouloir aux auteurs du génocide du peuple arménien "en Turquie, dit le communiqué, mais estiment que l'assassinat d'ambassadeurs, aussi haut placés soient-ils, ne contribue pas à la défense de la cause arménienne.

Rejetant le crime comme moyen d'action, Les Jeunes Arméniens estiment que la réponse à leurs justes revendications viendra des instances et des cours internationales, et ils mettent même en doute l'existence d'une soi-disant "Organisation de libération arménienne."

Les retombées du voyage de Giscard à Moscou et du scrutin de Châtelleraut

PARIS (Reuter) — L'élection législative de Châtelleraut, à l'issue de laquelle M. Pierre Abelin, ministre de la Coopération, a retrouvé son siège de député, continue de provoquer des retombées dans le monde politique.

Si au sein de la majorité les critiques adressées d'un groupe à l'autre ont cessé, en revanche, dans l'opposition de gauche, la polémique a repris de plus belle. On se souvient que Mme Edith Cresson, candidate du Parti socialiste, avait devancé au premier tour le candidat communiste et qu'elle était ensuite restée seule en face de M. Abelin.

Cette victoire relative du candidat socialiste sur le candidat communiste a provoqué le dépit des dirigeants du P.C.F. M. Georges Marchais, secrétaire général de cette formation, avait même indiqué que tous les électeurs communistes n'avaient pas voté pour la candidate socialiste.

Quelques jours plus tard, le 23 octobre, M. Marchais, au cours d'un meeting, s'en était pris avec une vivacité renouvelée à M. François Mitterrand lui-même. Il s'est même demandé si le premier secrétaire du Parti socialiste n'avait pas "dans une certaine mesure fait des offres de service" à M. Giscard d'Estaing.

Le leader communiste reprochait en effet à M. Mitterrand d'avoir "crédité Giscard d'Estaing d'une bonne volonté libérale" en jugeant que le président de la République "serait tout disposé à effectuer les réformes dont le pays a besoin mais qu'il n'a pas sous la main le premier ministre qu'il faut pour cela".

Le durcissement du parti communiste se produit après le voyage de M. Giscard d'Estaing en Union soviétique au cours duquel M. Leonide Brejnev a rappelé que la compétition idéologique devait se poursuivre en même temps que les efforts de détente.

10 aviateurs US détenus depuis 25 ans dans les prisons soviétiques ?

MUNCY Pennsylvanie (AFP) — M. John Noble, un ressortissant américain libéré en 1955 après avoir été emprisonné pendant 10 ans dans des camps soviétiques, a déclaré que des fonctionnaires américains du département d'Etat lui avaient indiqué, après son retour aux Etats-Unis, qu'il ne fallait rien dire en public sur ses compatriotes, prisonniers en Union Soviétique.

Toutefois, a déclaré M. Noble, il leur avait bien fait savoir qu'un groupe d'aviateurs américains était détenu dans le camp de Vorkouta. "J'avais confiance que mon gouvernement ferait ce qu'il fallait", a-t-il affirmé, en ajoutant qu'il pensait à l'époque que Washington s'occuperait de leur libération. Plus tard, il avait fait mention de ces aviateurs dans un livre et dans ses conférences.

Les révélations de M. Noble, qui habite actuellement la petite ville de Muncy, en Pennsylvanie, font suite à la déclaration,

vendredi, d'un fonctionnaire d'une commission sénatoriale indiquant que ce groupe "étudiera de très près" la possibilité que huit survivants d'un équipage de 10 aviateurs de la marine américaine seraient détenus dans les camps soviétiques depuis 25 ans. Leur appareil aurait été abattu par les Russes au-dessus de la Mer Baltique, le 8 avril 1950.

M. Noble a ajouté qu'à son retour aux Etats-Unis, un officier du service de renseignement de la marine américaine lui avait déclaré que son bureau possédait des photographies aériennes montrant un chalandier soviétique le long de l'épave de l'avion, un "PB4-Y2 Privateer" qui n'avait pas été très endommagé. Toutefois, un an après leur disparition, les autorités navales américaines annonçaient la mort des 10 aviateurs bien que les Soviétiques avaient officiellement déclaré avoir chassé l'appareil américain de leurs eaux territoriales.

Moynihan met en garde contre la "chose hideuse"

WASHINGTON (Reuter) — M. Daniel Moynihan, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'O.N.U., a lancé à la télévision américaine une nouvelle mise en garde contre l'adoption éventuelle par l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution, déjà approuvée par sa commission sociale, qui assimile le sionisme à "une forme de racisme."

M. Moynihan avait déjà indiqué la semaine dernière que les Etats-Unis pourraient renoncer à leur participation au

programme des Nations unies contre le racisme. Il a laissé entendre que les Etats-Unis prendraient carrément leurs distances avec les Nations unies.

Il a estimé probable que la résolution soit adoptée et rappelé que les Etats-Unis se trouvaient au moment du vote du côté "de la tolérance raciale et ethnique" et opposés à "cette chose hideuse."

Il a affirmé qu'une vingtaine des cent quarante trois pays membres des Nations unies pouvaient être considérés comme des démocraties, les autres étant "purement et simplement des régimes despotiques."

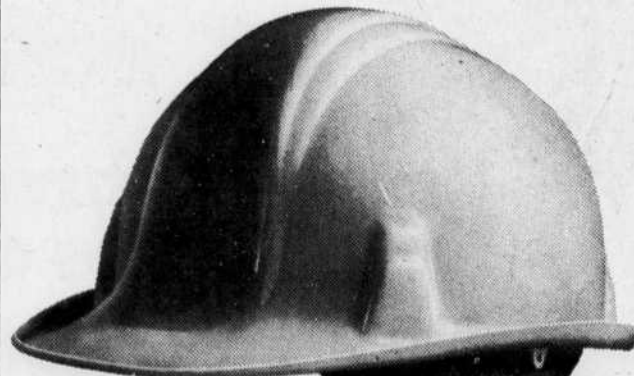
Rome: un fond d'aide agricole aux déshérités

ROME (Reuter) — Les représentants de près d'une centaine de pays industrialisés et en voie de développement ouvrent à Rome une conférence de cinq jours sur le projet de création d'un fonds international de développement agricole.

Ils chercheront à appliquer l'une des principales propositions formulées lors de la session extraordinaire, l'an dernier, de la conférence des Nations-unies pour l'Alimentation.

A l'origine de la proposition, l'Arabie saoudite avait demandé qu'environ un milliard de B.I.S. (droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international) ou quelque 1,2 milliard de dollars soient mis à la disposition des pays les plus déshérités. Les Etats-Unis ont déjà fait savoir qu'ils contribueraient au fonds pour environ 200 millions de dollars.

"OPÉRATION ADHÉSION SYNDICALE"



AVIS

**AUX ASSOCIATIONS
DE SALARIÉS
DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION**

Conformément à l'article 5 de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction (1968 chapitre 45 et amendements), l'Office de la construction du Québec donne avis qu'il a procédé à l'étude des demandes reçues en vertu de l'article 4 de ladite Loi et s'est assuré que, parmi les requérantes, seules les associations suivantes sont des associations au sens du paragraphe "A" de l'article 1 de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (C.S.D.)
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (C.S.N.)
CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION (F.T.Q.)
SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION CÔTE NORD DE SEPT-ÎLES INC.

**OFFICE
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**

Vancouever

**Service 747 SuperOrange.
Sans escale, tous les matins,
depuis Toronto.**

Correspondance quotidienne avec le vol de 8h
au départ de Montréal.

Orange, la douceur de voyager

CP Air



Cinq gardes présidentiels abattus à Buenos Aires

BUENOS AIRES (Reuter) — Cinq policiers ont été abattus hier devant la résidence présidentielle de "Los Olivos" qu'ils venaient de quitter après avoir assuré leur tour de garde.

Les auteurs de l'attentat, probablement une organisation de guérilla urbaine, sont parvenus à prendre la fuite. Les policiers regagnaient leur caserne à bord de deux voitures lorsqu'ils ont été pris sous le feu de rafales de mitraillettes depuis des véhicules qui stationnaient non loin de la résidence de la présidente, dans la ban-

lieue de Los Olivos. Mme Isabel Peron ne s'y trouvait pas. Elle séjourne en effet à Mar del Plata le week-end.

L'attentat d'hier matin porte à 629 le nombre des victimes de la vague de violence qui secoue le pays depuis le début de l'année. Douze personnes ont été tuées au cours des dernières quarante-huit heures: quatre guérilleros et deux soldats dans la province septentrionale du Tucuman, un officier de l'armée de l'air en retraite à Buenos Aires et les cinq policiers de Los Olivos.

Waldheim entre dans la course livrée par la diplomatie à la marche "verte"

(Par Reuter) — M. Kurt Waldheim est arrivé hier à Sidi Cheho, à 60 kms au sud de Casablanca, où il a été rejoint trois-quarts d'heure plus tard par le roi Hassan venu inaugurer le commencement des travaux d'un barrage.

Le secrétaire général des Nations unies s'est d'abord posé à Marrakech puis a gagné le lieu de la cérémonie en hélicoptère alors que le souverain s'y rendait par train et voiture.

Ils sont ensuite repartis ensemble à destination de Marrakech pour des entretiens sur le Sahara occidental.

Rappelant son mandat du Conseil de sécurité lui demandant de commencer immédiatement des consultations avec les parties intéressées, M. Waldheim a distingué "deux aspects de la situation: la décolonisation, et la situation tendue qui existe maintenant à cause de la marche de la population du Maroc, ces 350.000 personnes qui avancent vers la frontière".

Prié de dire dans quelle mesure le facteur temps peut influencer sur l'évolution de la diplomatie au moment où la marche verte prend chaque jour une nouvelle dimension, M. Waldheim a répondu: "Le temps, certainement, et c'est la raison pour laquelle je suis venu personnellement et immédiatement".

"La diplomatie doit jouer un rôle et j'espère contribuer à la solution du problème. La marche joue certainement un rôle important dans cette situation", a-t-il ajouté.

M. Waldheim a donné son interview en français sous la tente dressée à son intention dans un décor de pierre, brûlé par le soleil, avant l'arrivée du roi Hassan. Le souverain a prononcé quelques mots en arabe devant une foule enthousiaste de plusieurs milliers de personnes.

Il a ensuite mis à feu deux charges de dynamite pour marquer les débuts des travaux du barrage de Sidi Cheho, baptisé "Al Massira" (la marche), qui doit permettre l'irrigation de 90.000 hectares (220.000 acres).

Le Maroc utilise l'affaire du Sahara occidental comme la panacée à tous ses maux internes, écrit pour sa part l'éditorialiste de "Révolution Africaine", hebdomadaire du Front de libération nationale algérien.

L'hebdomadaire écrit: "Les mouvements politiques divisés, rongés par des querelles portant sur les personnes et la stratégie de l'action à mener, affaiblis par la répression policière, voyaient leurs rangs se désintégrer jour après jour. Ils n'avaient plus ni audience populaire ni crédit à l'intérieur comme à l'extérieur du pays."

"L'armée était décapitée, étroitement surveillée. Plusieurs de ses éléments ont été fusillés. D'autres croupissent dans les geôles. Elle ne joue aucun rôle et elle n'est pas prête de le jouer".

"L'affaire du Sahara est alors utilisée comme la panacée à tous ces maux dont souffre le Maroc. Fidèle à une conception

médiévale de la politique mondiale, certains dirigeants marocains veulent réaliser aujourd'hui leur vieux rêve et créer le "Grand Maroc" comme jadis on voulait créer le "Grand Reich" et comme aujourd'hui les sionistes cherchent à donner naissance au "Grand Israël".

Selon M. Ahmed Taïbi Benhima, ministre de l'Information marocain, une forme de compétition s'est établie entre la marche et la diplomatie. C'est à celui qui rattrapera l'autre. Or, la marche possède désormais sa propre inertie.

Vive est l'intention des volontaires partis vers le sud d'entrer au Sahara occidental considéré ici comme terre marocaine. Chaque volontaire espère bien faire partie des heureux élus qui franchiront la frontière.

L'ordre de marcher sur El-Aaiun devrait être donné dans les premiers jours de novembre, récompensant la ferveur patriotique qui anime l'ensemble des Marocains et s'est particulièrement emparé

de près d'un million de personnes parties des quatre coins du pays.

Déjà, quelque 70.000 volontaires ont dépassé un camp établi au sud d'Agadir sur la route de Tarfaya, déclare-t-on de source officielle.

A Agadir, quelques 500 kms au nord de la frontière, les convois se rejoignent et font étape. Les volontaires se ravitaillent dans un camp installé par la gendarmerie et le "Croissant-rouge", puis repartent quelques heures plus tard après avoir repris des forces et quelques provisions avant d'aller vers le grand sud.

Ville étape, Marrakech voit également passer de nombreux convois. Ceux-ci s'arrêtent près de la gare ferroviaire sur une grande avenue où la foule les acclame au passage couvrant le son aigreur ou tonitruant de plusieurs orchestres traditionnels qui redoublent de vigueur quand une colonne s'arrête pour permettre aux véhicules de tête de faire le plein.

Les volontaires affluent à Luanda

LUANDA (par Reuter) — Les fournitures d'eau ont été rétablies à Luanda après deux jours d'interruption à la suite de duels d'artillerie entre mouvements de libération rivaux près de la station de pompage.

Les F.A.P.L.A. (forces du mouvement populaire de libération de l'Angola) contrôlent la ville de Quifangondo où se trouvent les sources de l'alimentation en eau de la capitale, à environ 20km de Luanda.

Des responsables gouvernementaux de Luanda ont déclaré à l'agence Reuter que les techniciens de la station s'étaient enfuis au bruit du canon.

Plusieurs milliers d'Angolais ont manifesté par ailleurs à Luanda pour soutenir le M.P.L.A. qui a annoncé son intention de prendre le pouvoir tout seul après l'ac-

cession à l'indépendance, du 11 novembre.

Au cours du week-end, on a pu voir des Luandais faire la queue aux postes de recrutement pour se porter volontaires après l'ordre de mobilisation générale lancé par le M.P.L.A. après la chute de Sa Da Bandeira. La capitale de la province de Huila, à 1015 km au sud de Luanda, est tombée effectivement entre les mains des forces conjuguées du F.N.L.A. et de l'U.N.I.T.A.

A mesure que la débacle de leurs troupes devient générale sur l'ensemble du territoire, les responsables du M.P.L.A. accusent des mercenaires et dénoncent l'intervention étrangère en Angola, déclare le Front national de libération de en Angola. M. Crespo est restée quatre

étrangère en Angola, dans un communiqué publié hier par l'agence Zaire-Presse.

Les Portugais ont tenté une manœuvre de la dernière chance en envoyant M. Victor Crespo, ministre de la coopération, en Angola. M. Crespo est restée quatre jours à Luanda, jusqu'à samedi.

A ce propos, l'Angola deviendra indépendant comme prévu le 11 novembre bien que les trois organisations nationalistes ne soient pas parvenues à régler leurs divergences, a déclaré le commandant Melo Antunes, ministre des Affaires étrangères du Portugal.

Un accord de principe est peut-être envisageable avant le 11 novembre entre le M.P.L.A. et l'UNITA (Mouvement populaire de libération de l'Angola et Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), a déclaré pour sa part l'amiral Leonel Cardoso, haut-commissaire portugais en Angola.

La passation des pouvoirs par le Portugal est devenue un problème secondaire et il faut s'attendre à des événements spectaculaires dans les derniers jours d'octobre, a-t-il dit.

"Ici, comme au Portugal, nous sommes tous des fantoches qui dansent sur l'air joué à l'étranger... Les pressions étrangères sont importantes en Angola comme au Portugal et nous sommes les témoins d'une lutte désespérée entre puissances économiques pour s'assurer qu'un Angola extrêmement riche passe dans leurs zones d'influence respective," a conclu l'amiral.

La commission de conciliation de l'O.U.A. sur l'Angola a lancé un appel hier à tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine pour qu'ils cessent de fournir des armes aux trois mouvements de libération aux prises.

La commission, qui a visité l'Angola, il y a deux semaines, va présenter son rapport aux dirigeants africains. Elle s'est élevée contre la présence de mercenaires dans le territoire.

Dans un communiqué, la commission précise que les éléments de preuve varient en ce qui concerne l'étendue des immixtions étrangères en Angola. Les trois mouvements angolais, poursuit-il, sont opposés à la balkanisation de l'Angola qui pourrait ouvrir la voie aux ingérences étrangères.

Week-end de répit pour les Portugais

LISBONNE (Reuter) — Week-end de répit pour les Portugais après une série de menaces de coups d'Etat qui ont provoqué une vive tension au cours des quatre derniers jours.

Le président Francisco Da Costa Gomes a repris hier ses fonctions après une tournée en Italie et en Yougoslavie.

Son absence a été marquée par des rumeurs faisant craindre un coup de force de l'extrême-droite tandis que plusieurs attentats à la bombe étaient commis à Lisbonne. Mises vendredi soir en état d'alerte, les forces portugaises retrouvaient le lendemain un rythme d'activités plus régulier.

Puis ce bizarre intermède politique, typique de la situation complexe dans laquelle vit le Portugal depuis le renversement, en avril 1974, du régime autoritaire de Marcello Caetano, a pris fin sans explication.

Dans les milieux diplomatiques, on se perd en conjectures sur les raisons qui

ont poussé le gouvernement à proclamer l'état d'alerte. Une théorie voudrait que le COPCON (commandement opérationnel du continent) ait tenté de faire la preuve qu'il était prêt à faire face à tout défit d'extrême-droite.

A Porto, où l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, premier ministre, n'a pas caché, lors d'une réunion publique, qu'une guerre civile était toujours possible, l'état d'alerte, peut s'expliquer par au moins une bonne raison: le quartier général du commandement-nord, dirigé par le général Antonio Pires, a fait savoir que le déploiement de blindés avait pour but de réprimer tout trouble de l'ordre public. Il s'agissait d'une référence à la réunion politique que des soldats d'extrême-gauche, venus de toutes les provinces du Portugal, se proposaient d'y tenir, a déclaré un porte-parole du quartier général. Ce dernier a interdit la réunion. Ce n'est toutefois pas la seule raison, a ajouté le porte-parole, sans en dire plus.

Le maquis érythréen sur la voie de la réunification

KHARTOUM (par Reuter) — Les unités de l'armée éthiopienne stationnées et Erythrée bombardent délibérément les champs pour détruire les récoltes et affamer les Erythréens, déclare M. Humed Kulu, porte-parole du F.L.E.-C.R. (Front de libération de l'Erythrée—Conseil révolutionnaire).

Les soldats éthiopiens sont bloqués dans quelques villes de garnison et ne peuvent se déplacer qu'en grands convois qui sont souvent la cible de nos attaques, ajoute-t-il.

"Même leurs chars ont été vaincus et tout ce qu'ils peuvent faire maintenant c'est bombarder les villes et les villages... pour massacrer notre peuple et les villages... pour massacrer les récoltes pour essayer de nous affamer. Leurs forces sont démoralisées et beaucoup désertent ou se rendent à nos hommes," poursuit le porte-parole.

Le président Gaafar Nimeiry poursuit ses efforts de médiation pour tenter de régler la guerre civile virtuelle. Le chef

de l'Etat soudanais a proposé des négociations pour mettre fin aux combats et trouver une solution politique "dans le cadre de l'intégrité territoriale de l'Ethiopie", solution qui pourrait ressembler à celle adoptée au Sud-Soudan.

Les séparatistes érythréens ne sont pas reconnus officiellement par le Soudan mais ils peuvent y circuler librement. Ils n'ont pas de bureau public, d'adresse ou de numéro de téléphone à Khartoum. Le mois dernier, les deux ailes du F.L.E. ont tenu une conférence et sont convenus du principe de leur réunification politico-militaire. Le F.L.E.-F.L.P., né d'une scission du F.L.E. est considéré comme plus à gauche.

Une commission doit se réunir prochainement en Erythrée pour organiser une conférence sur l'unification. Les missions à l'étranger des deux mouvements seront coordonnées. Un comité de secours mixte ouvrira des bureaux à Khartoum, Genève et Beyrouth.

les Obligations d'Epargne du Canada

9.38%

rendement annuel moyen à l'échéance

Les Obligations d'Epargne du Canada, c'est bien sûr l'une des meilleures façons d'épargner. Achetez donc les vôtres dès maintenant, au comptant ou par versements à toute banque, caisse populaire, société de fiducie ou chez le courtier en valeurs mobilières de votre choix.

Profitables, sûres et flexibles

Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada ont un rendement annuel moyen à l'échéance en 1984 de 9.38%. Chaque obligation de \$100 vous rapporte \$8.75 d'intérêt la première année et \$9.50 pour chacune des huit dernières années. Garanties par toutes les richesses du pays, elles sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur plus l'intérêt couru et commencent toujours, elles sont disponibles en coupures de \$50 et plus.

Avis aux détenteurs d'émissions antérieures

Vos Obligations d'Epargne du Canada, datées entre le 1er novembre 1962 et le 1er novembre 1973 inclusivement, sont toujours admissibles aux attraits bonis institués l'an dernier et payables au comptant. Pour recevoir ces bonis, vous n'avez qu'à conserver vos obligations jusqu'aux dates prévues. Alors, continuez d'en profiter, elles sont un placement de premier choix.

6 DERNIERS JOURS

ORGUE Baldwin

Modèle 124-R
Deux claviers de 44 notes; pédalier de 13 notes. Rythmes "RealRhythm". Fini noyer. Banc inclus. Garantie et service d'un an.

SPÉCIAL 1395.

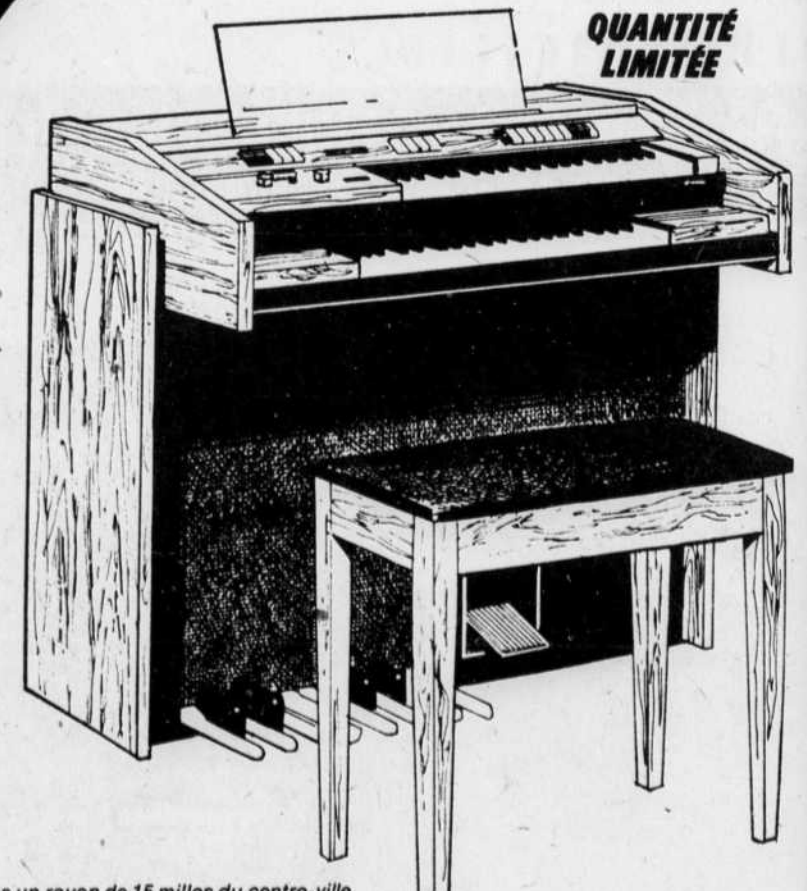
Livraison gratuite de pianos et orgues dans un rayon de 15 milles du centre-ville

Cette offre spéciale

Baldwin

prendra fin samedi
1er nov. à 5 hres p.m.

QUANTITÉ LIMITÉE



Le magasin de musique le plus complet au Canada

LA CENTRALE BALDWIN

Ed Archambault INC.

500-est, rue Ste-Catherine, angle Berri — 849-6201

Sept étages de musique — uniquement de la musique.

Pierre David et Marlène Jobert présentent
Une Sélection des Films Mutuels

FOLLE À TUER

MARLENE JOBERT
TOMAS MILIAN
LE NOUVEAU FILM DE YVES BOISSET

Bientôt au Cinéma Villaray

JODOROWSKY dit lui-même: Je demande à un film ce que beaucoup de gens demandent à la drogue

EL TOPO

36 SEM.

EL TOPO doit affronter les 4 meilleurs tireurs au monde, réussira-t-il à les vaincre?

Sem. 7:15 et 9:30

Cinéma 7 art
3180 rue BELANGER

ROMY SCHNEIDER
ROD STEIGER

Les Innocents aux Mains Sales

1:10 - 3:50 - 6:25 - 9:05

CHEVALIER

1590 St. Denis

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID présente

PARTIS POUR LA GLOIRE

un film de Clément Perron

BERRI 1:20
3:20-5:25
7:30-9:30

BERRI VERDUN

ST DENIS STE CATH., 288-2115 3841 WELLINGTON 768 2092

ÉGALEMENT À L'AFFICHE À: "GALERIES DE GRANDY"

Victor TRETYAKOV

Beethoven
Prokofiev
Franck
Saint-Saëns

CE SOIR 20 H 30

Billets en vente à CCA, 1822 ouest
Sherbrooke et Place des Arts.

CHARGE 932-2234 MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER

DANSEURS GRECS DU PARTHENON

Dir.: KAITI & ANDREAS FRANGEDAKIS

40 DANSEURS CHANTEURS MUSICIENS

2 NOVEMBRE 14h30 et 19h30

Billets \$8, \$7, \$6, \$4, \$3

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Mtl Trust PVM, Sauvé Frères. Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7: étudiants et Age d'Or en vente à CCA seulement.

CHARGE 932-2234 MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER

théâtre

Un Bousille qui n'a pas vieilli, merci !

par Adrien Gruslin

La force de l'émotion suscitée par le drame de Blaise Belzile, dit Bousille, vient autant de l'habile construction de la pièce que de l'excellence du jeu des comédiens. Si, au départ, on craignait un certain vieillissement imputable aux multiples bondieuseries d'époque qui peuplent le texte, les premières minutes du spectacle de la NCT suffisent à dissiper nos appréhensions. "Bousille et les justes" de Gratien Gélinas a con-

servé entière son humanité.

Créée à la scène en 1959, l'histoire met en présence, une fois de plus, des turpitudes de cette micro-société qu'est la famille. La tragédie de "Bousille..." reprend l'éternel affrontement inégal du faible et du fort, du petit et du gros, de l'esclave et du maître, sans oublier l'évidente lecture politique de cet écrit québécois.

Avant même qu'elle ne démarre, l'issue de l'action est scellée. Bousille appartient à ces êtres marqués par le destin, innocente victime ne se sachant pas menacée, tel, par certains côtés, un Lennie dans "Des souris et des hommes" de Steinbeck. Mal aimé, chien perdu sans collier (la comparaison avec son chien Fido au deuxième acte ne manque pas de pertinence), hanté par l'image d'un père ivrogne mort dément, Blaise Belzile n'a d'autre souci que la vérité. Son esprit est demeuré celui d'un enfant. En ce sens, il ressemble beaucoup à Nolasque, son demi-frère, à la différence que ce dernier apparaît ridicule alors que lui se fait touchant. Que peut-il dans ce monde d'adultes, loups sans foi ni loi?

Poser la question, c'est déjà y répondre: Quantité négligeable à priori, Bousille acquiert un rôle prépondérant malgré lui, étant le seul témoin du meurtre dont Aimé Grenon, cadet de la famille, est tenu responsable. Réunis pour le procès dans le minable Hôtel Corona, à deux pas du Palais de Justice, les membres de la famille entendent bien être lavés de tout soupçon. Or le témoignage de Bousille est accablant. Henri Grenon l'aîné, le loup d'entre les loups, va arranger ça... Que peut un enfant?

L'attention du spectateur ne se perd pas un moment. L'écriture de l'auteur de "Tit-Coc" sait rester simple et efficace. Utilisés à bon escient, les ressorts dramatiques nous accablent au maximum. Chaque fois que la tension risque de devenir insupportable, le dramaturge place une réplique qui déclenche les rires, se servant pour y arriver de la candeur d'un Bousille, de la cynisme désinvolte d'un Phil ou de la caricature de l'amour maternel.

Au troisième acte, le plus in-



Les comédiens Yves Létourneau, Robert Rivard et Jean-Pierre Masson dans cette oeuvre célèbre de Gélinas qu'est "Bousille et les justes".

tense, Henri, secondé par le veule Phil, entreprend de convaincre Bousille de faire un faux-témoignage afin de sauver Aimé et la respectabilité de la famille. Le public communie intensément à la situation. Il s'a-

pitioie sur le sort du pauvre, s'émue de sa bonté, souffre de le voir malmené. Il faut dire qu'il se fait joliment tabasser! Le pittoresque de tout ce monde ne se dément jamais. Du candide frère Nolasque à la Mère perdue dans ses dévotions passe tout une époque de religion, époque à laquelle participent les lâches aussi bien que les bandits que les dépossédés.

Sur la scène du Gesù, le décor de Claude Fortin reproduit bien une chambre d'hôtel "cheap" aux couleurs mal assorties, au mobilier plutôt hétéroclite, par surcroît nommé: Hôtel Corona. La grisaille lui convient à merveille. Les costumes de François Laplante nous plongent dans les années 50 et la mise en scène de l'auteur fait montre du meilleur dosage. Il a su diriger les comédiens habilement. L'équilibre soigné empêche tout statisme d'être senti

malgré souvent une rareté de mouvements.

Plusieurs comédiens étaient de la distribution de 1959. Les Yves Létourneau (Henri Grenon) Béatrice Picard (Aurore Vezeau) Juliette Huot (la mère) et Nicole Filion (Noëlla Grenon) s'acquittent tous de leur tâche avec grande conviction. Leurs reprises sont éloquentes. Jean-Pierre Masson (Phil Vezeau) manifeste beaucoup d'aisance. Il y avait longtemps que je ne l'avais vu remplir un rôle avec autant de brio.

Robert Rivard avait tenu le rôle de Bousille en 1971, dans la mise en scène d'Yvan Canuel. Lui aussi reprend avec soin. Si son personnage parvient à nous émouvoir, c'est grâce à la profondeur de son incarnation. Enfin, je m'en voudrais de ne pas signaler le candide Frère Nolasque de Ghislain Tremblay. Il a la pâleur des cierges, le langage d'une époque.

"Bousille et les justes" constitue une excellente soirée de théâtre; on ne saurait trop la recommander. Au Gesù jusqu'au 10 décembre.

Compagnie Jean Duceppe
1975 INC.

LA MORT D'UN COMMIS-VOYAGEUR

DÈS DEMAIN SOIR

THEATRE PORT-ROYAL

Billets en vente maintenant 842-2112

5e SEMAINE TOUS

LIES MY FATHER TOLD ME

STARRING YOSHI YADIN
LEN BIRMAN
MARILYN LIGHTSTONE
INTRODUCING JEFFREY LYNAS
DIRECTED BY JAN KADAR
ORIGINAL STORY AND SCREENPLAY BY TED ALLAN
PRODUCED BY ANTHONY BEDRICH
HARRY GULKIN
AN ATLAS FILMS RELEASE

PLACE VILLE-MARIE: 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.
SNOWDON: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.00.

Cinéma SNOWDON
PLACE VILLE-MARIE 866-2644 5225 DECARIE 482-1322

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID présente

section spéciale

un film de costa-gavras

PARISIEN: Sur Semaine 5:05, 7:10, 9:15. Samedi, Dimanche 12:50, 2:55, 5:05, 7:10, 9:15. Samedi, dernier spectacle à 11:20. LAVAL: Sur Semaine 6:55 & 9:00. Samedi, Dimanche 12:40, 2:45, 4:50, 6:55, 9:00. Samedi, dernier spectacle à 11:10.

Cinemas Le Parisien 5 Laval 5

480 Ste. CATHERINE O. 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

36 SEM. 14 ANS

Scénario et Réalisation
CLAUDE JUTRA
Avec
MONIQUE MILLER
CLAUDE JUTRA
COULEUR

UN MARIAGE QUI FAIT RIRE ET QUI FAIT MAL

PARISIEN: Sur Semaine 5:10, 7:20, 9:30. Samedi, Dimanche 12:50, 3:00, 5:10, 7:20, 9:30. Samedi, dernier spectacle à 11:40. LAVAL: Sur Semaine 6:50 & 9:00. Samedi, Dimanche 12:20, 2:30, 4:40, 6:50, 9:00. Samedi, dernier spectacle à 11:10.

Cinemas Le Parisien 5 Laval 5

480 Ste. CATHERINE O. 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent

LE RETOUR DU GRAND BLOND

Avec
Mireille Darc
Un film de Yves Robert

SEM: 7:15-9:15
SAM-DIM: 1:15-3:15-5:15-7:15-9:15

VILLERAY
ST-DENIS-JARVIS, 388-5577

Le nouveau Claude Lelouch

Mariage

POUR TOUS

SALLE RENOIR LE DAUPHIN

SAM-DIM: 1:30-3:30-5:30
7:30-9:30
SEM: 7:30-9:30

BEAUBIEN PRÈS D'HYDROVILLE, 721-6000

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

LES GRANDS CONCERTS

Avant chaque concert à 19h, 100 billets de dernière heure à \$2.50, si disponibles

MARDI ET MERCREDI
28 ET 29 OCTOBRE À 20 H 30

CHEF D'ORCHESTRE:
WILLIAM STEINBERG

PROGRAMME:
ELGAR: Overture Cocagne (Dans la ville de Londres) op. 40
SCHUBERT: Symphonie no 5
BRAHMS: Symphonie no 1, op. 68

DIRECTEUR ARTISTIQUE:
FRÜHECK DE TURGOS

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

A L'AFFICHE du 29 oct. au 8 nov.

LA ZAPATERA PRODIGIOSA

de Federico Lorca avec
Jeanine Duque
Julio Alarcia
Pablo Velasco
Marcelo Baro

mise en scène: Jeanine Beaubien
décors: Guy Beauregard

Prix spéciaux pour étudiants et groupes d'étudiants

du mardi au samedi à 20 h 30

Billets en vente:
Sheraton Mont-Royal, suite G-20
et au Montreal Trust P.V.M.

Réervations: 526-0821

SALE RESERVATION POUR TOUS 7:30 9:30

un film de MAURICE DUGOWSON

WILLY, aime moi

SALE RESERVATION POUR TOUS 7:30

un film de MASAKI KOBAYASHI

KASEKI

SALE RESERVATION POUR TOUS 7:30

ELYSEE

35 MILTON / 842-6053

connaissez-vous le 239 ?

Ce numéro a un nom et une personnalité.

Chez Vidéo-Rencontre, est au service des retards. Vous téléphonez. Vous rendez-vous. Nous vous sur appareil-télévision. personnalité, vos goûts, personne que vous aimez. Nous sélectionnons, répondant à votre désir, votre cassette sur un meuble, les leurs. Vidéo-Rencontre.

vidéo-rencontre
MONTRÉAL TORONTO PARIS 384 4925

télévision

La crise d'octobre, cette comédie des erreurs!

par Jean Basile

Personne ne peut voir des événements comme ceux qui ont eu lieu en octobre 1970 avec le même oeil. Cette crise, en effet, a des répercussions psychologiques profondes et les passions, même politiques, bouleversent chacun selon son cœur. Ainsi, Mark Blandford, le réalisateur de "The October Crisis", à l'écran du canal 6, hier soir, n'avait guère la tâche facile. Par surcroît, son entreprise était nationale et il lui fallait faire comprendre de Vancouver à Halifax les rouages subtils d'une aventure dont au Québec on n'est pas encore remis.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le réalisateur et son équipe ne se sont pas laissés aller à des sentiments par trop personnels. Durant huit mois, ils ont entrepris une tâche gigantesque de renseignements et de recoupages de témoignages et de déclarations et ce, dans des conditions parfois difficiles puisque les membres des cellules libération et Chénier, principaux témoins du drame, ne pouvaient ou ne voulaient pas corroborer ou infirmer certains faits. Et de même certaines personnalités politiques actuellement en place ne tenaient pas à rouvrir un dossier pour eux clos à tout jamais.

Dès lors, il était naturellement vain de s'attendre à des révélations spectaculaires. Mark Blandford a préféré traiter son sujet, non pas en roman policier, ni même en drame à suspense. Il a choisi la voie la plus simple, qui n'était pas la plus facile: présenter, avec le plus de sagacité possible, les tenants et aboutissants d'un drame politique et humain, en mettant en relief les caractères de chacun.

Les partisans n'y trouveront certainement pas leur compte, et particulièrement au Québec où certains faits, comme certains malfaçons policiers, quelques déclarations des hommes en place, des actions électorales, etc. ont été perçus beaucoup plus profondément qu'on ne saurait le montrer aujourd'hui sur un écran de télévision. Ceux qui voient l'histoire comme une succession de faits logiques, fussent-ils erronés au moment où ils se produisent, trouveront certainement matière à réflexion sur la fragilité des hommes qui nous gouvernent. À l'exception de quelques personnes, soigneusement oubliées aujourd'hui par les radicaux de toutes espèces, on pourrait dire que sous certains aspects, et surtout

politiques, la crise d'octobre a été une comédie des erreurs, tragédie plutôt si l'on pense que la vie de deux hommes y étaient impliquées.

Telle est, à mon avis, la grande leçon de cette émission raisonnée et raisonnable, qui ne prétend pas épuiser le sujet, malgré sa longueur relative: deux heures et demie d'horloge.

Peut-être parce qu'il est un homme de télévision, Mark Blandford a très justement mis l'accent sur le fait que la crise d'octobre avait été un énorme acte de propagande où les médias électroniques avaient eu un rôle de premier plan à jouer. De même, il a su magnifiquement opposer les acteurs actifs et passifs de ce drame. À l'agitation des forces policières et politiques, il a superposé le calme de Cross dont la personnalité étonnante donne son unité humaine à toute l'émission, sans jamais tomber dans le pathétique. Enfin, il a réussi à reconstituer l'esprit de paradoxe qui régnait alors dans les cercles dirigeants ainsi que l'agitation des esprits. Le témoignage du Robert Stanfield, par exemple, ou celui d'Eric Kierans, avaient une profondeur humaine qui transcendent le simple souvenir d'une crise. Et c'est bien en ar-

tiste que Mark Blandford a traité de ce sujet; on se souviendra longtemps, je le crois, de la séquence où Robert Stanfield évoque cette époque et explique comment il a accepté la Loi sur les mesures de guerre malgré une réticence profonde. Sur les mots "I compromised", le réalisateur enchaîne un air nostalgique d'harmonica. Cela devient très beau et Robert Stanfield apparaît très logique. Peut-on, au passage, signaler l'excellence de la bande sonore, sobre et efficace tout au long.

Le drame humain est d'ailleurs présent chez tous les personnages politiques que nous présente Mark Blandford. De Bourassa à Trudeau, de Marchand à Drapeau, personne n'en sort grandi et pourtant jamais l'émission ne fait figure d'acte d'accusation. La police, toutefois, en prend pour son grade et l'émission de Blandford, si elle est cruelle pour quelqu'un, l'est pour les forces de l'ordre particulièrement pour l'escouade anti-émeute dont les hauteurs de vue plaquent au salaire annuel.

Mais il est vrai que cette image de la police n'est pas exactement la vraie puisqu'on nous la présente souvent sous la

forme de séquences dramatiques où sont reconstitués avec acteurs et décors des témoignages.

Sans doute, elles sont bien intégrées, ces séquences. Je me demande toutefois si je les ai aimées. En tous cas j'ai eu un peu de mal à passer du drame reconstitué aux témoignages directs et inversement. Peut-être est-ce la faute d'une certaine emphase, une exagération certaine dans le jeu qui commence dès le début de l'émission quand Blandford oppose un Pierre Laporte, incarné par Jacques Godin qui se frappe littéralement la tête contre les murs. Il me faut admettre, malgré tout, que le réalisateur s'est obligé à de la retenue car il aurait pu facilement en rajouter sur les scènes d'interrogatoire. On sait, hélas, comment cela se passe. D'ailleurs, je me demande alors si, dans ce cas précis, Blandford n'a pas agi avec un peu trop de timidité. La brutalité policière est un fait et Blandford l'a gommée même

quand il relatait les fameuses manifestations qui opposaient certains Québécois aux forces de l'ordre de la municipalité.

Mais ces réticences sont minimes face à l'intelligence avec laquelle Mark Blandford utilise le médium... qui est cool comme l'on sait. Dans cet ordre, "The October Crisis" servira certainement de critère par son brio technique, son honnêteté et sa clarté.

Même si, comparée à d'autres grands témoignages historiques, plus partisans, il est vrai, comme "Le Temps du Ghetto" de Resnais ou "Mourir à Madrid" de Rossif, cette émission manque de ce grand cri qui a été, qu'on le veuille ou non, qu'on l'accepte ou non, un instant peut-être capital de l'histoire du Québec.

Note: puisque je cite ce film, pourquoi Radio-Canada ne présenterait-elle pas, précisément au moment où l'Espagne de Franco est à l'agonie, l'extraordinaire film de Rossif? C'aurait été un "Ciné-club" parfait pour ce dimanche. Que diable, un peu de souplesse dans la programmation et la volonté de se plier aux événements du monde! Ça ne nuirait pas.

À sept jours du Prix David

Le lauréat du Prix David 1975 sera connu le 3 novembre à l'occasion d'une réception qui aura lieu à la Bibliothèque nationale, rue Saint-Denis, en présence du ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier.

Le Prix David est la plus haute distinction littéraire décernée par le gouvernement québécois; il est attribué annuellement et couronne l'ensemble de l'oeuvre d'un écrivain d'ici.

Depuis 1968, le Prix David a été décerné respectivement à Félix-Antoine Savard, au poète Alain Grandbois, à la romancière Gabrielle Roy, au poète Paul-Marie Lapointe, au romancier Hubert Aquin, au dramaturge Marcel Dubé et à la poétesse Rina Lasnier. Le jury est présidé cette année par Madame Rina Lasnier. En font également partie: Andrée Maillet, MM. Jean-Guy Pilon, Pierre Savard, et Antoine Siros.

PAIEMENTS MENSUELS POUR HYPOTHÈQUES

6-27%, 50 ans, \$100.000. 640 pages, format de poche \$6.00. Disponible chez Eaton, W.H. Smith et autres librairies à Montréal ou écrire à: GALL, C.P. 6666-A, Toronto, Ontario.

en librairie

Anne Hébert
Le torrent

Anne Hébert
Frank Scott
Dialogue sur la traduction à propos du Tombeau des rois

Anne Hébert
Théâtre
Le temps sauvage
La mercière assassinée
Les invités au procès

éditions
hurbtubise hmb

380 ouest
rue craig
montréal

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

variétés

Des sons à réveiller les morts!

par Christine L'Heureux

Certains soirs, on pourrait presque croire que le ciel va nous tomber sur la tête! Vendredi était un de ces jours. Le blanc n'est pas l'endroit le plus accueillant, dans de tels moments, je vous prie de me croire. Et pourtant, malgré de multiples réticences, j'ai été conquise par le spectacle, par tout le spectacle et même par la première partie assurée par un groupe nommé Hearts, groupe qui conduit avec assurance son délire musical. Une chanteuse qui fait penser, par sa véhémence et sa force, aux beaux jours d'une Janis Joplin. Une

force de la nature qui s'en prend à la musique comme à un arbre qu'il faudrait abattre. Elle était accompagnée par un orchestre où une femme (encore et c'est à n'en pas douter à cause de la jupe) jouait aussi bien qu'un homme (oui! oui!) de la guitare et des claviers. Cette première partie est le démenti officiel de la rumeur voulant que les groupes qui réchauffent une salle comme le Forum sont sans intérêt. Et grâce à Dieu, Hearts a bien suffisamment la salle en train pour que le délai d'une heure, avant l'arrivée de Rod Stewart, soit

supportable. Et on dit que Hearts est un groupe canadien. Rod Stewart: pyjama rayé, tête blonde sur une scène toute blanche: le plus "glamorous" de la musique rock actuelle. Facès: Chuck Berry des années 70, un rythme capable de faire sautiller tout le Forum, une musique faite pour le corps, physique. Le spectacle de vendredi: faire une musique qui plaît et arriver par surcroît à un équilibre entre ce que fait Stewart et Facès. Oui, vraiment, un Rod Stewart déchaîné, rock and roll.

Ce dernier n'a presque rien du chanteur "sentimental" aux mélodies langoureuses qui ont fait le succès de ses disques. Et c'est peut-être la concession qu'a faite Stewart à Facès, du moins pour la présente tournée. Marque de commerce de Stewart: faire tourner un micro sur pied pendant que les jambes posées bien raides sur la scène suivent le rythme. Particularités de Facès: Ronnie Wood, qui vient de terminer une tournée avec les Rolling Stones, et trois musiciens: c'est une entente qu'on dit vacillante et qui fait douter du futur.

Ce qui ressort du spectacle de vendredi soir, c'est sûrement la réaction de la foule qui n'a pas cessé de battre des mains et d'accorder son rythme à celui du groupe, par des trémoussements continus. Et malgré la participation éclair de douze violonistes de concert, la structure musicale est restée inchangée: rock and roll, rock and roll et encore une fois, rock and

roll... pendant une heure. Pas une minute de plus, même si le public était en droit de s'attendre à un peu plus, dû au retard remarqué du groupe. Quand on est une vedette, le public se doit de hurler de plaisir et d'apprécier sans condition les miettes qu'on leur lance.

Bref, une musique à réveiller les morts et qui soulève les foules, expression connue qui s'applique avec justesse dans ce cas. Pas de subtilité, de grandes recherches musicales, mais une musique qui prend aux tripes et qui plaît.

la boîte à échos

Allez et ne vous reproduisez plus, une première pièce de théâtre de Raymond Lévesque, sera présentée au Patriote-en-Haut du 5 au 30 novembre. Avons-nous le droit de se reproduire pour jeter des enfants dans la galère de la pollution et de la répression? Ne vaudrait-il pas mieux régler nos problèmes d'hommes d'abord? Ce sont quelques-uns des problèmes que suscite la pièce de l'auteur de "Bozo les culottes".

Le Théâtre du Nouveau Monde présentera, du 7 novembre au 6 décembre, en première mondiale en français, la pièce "Fagus" de Peter Shaffer. Une adaptation de Jean-Louis Roux.

Pommes de routes est le titre du troisième microsillon de

Plume Latraverse, présentement en tournée jusqu'au 15 janvier prochain dans une trentaine de villes de la province. Ce disque sera lancé dans une dizaine de jours.

Un colloque André Gide se tiendra à l'Université de Toronto les 24 et 25 octobre prochains. Selon ses promoteurs, il s'agit de "la plus importante manifestation sur André Gide depuis le centenaire qui ait jamais eu lieu." Parmi les spécialistes invités, notons Georges Paul Collet, Réjean Robidoux, Walter Geerts, Lydia Bronte, Vito Rossi, Roland Bourneuf, Elaine Davis Canclon, G.W. Ireland, Andrew Oliver et Albert Sonnenfeld.

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

EN PIÈCES DÉTACHÉES

L'ennui naquit un jour de l'uniformité...

Le Château d'Aujourd'hui vous propose du confort et de la diversité.

Découvrez les nombreuses possibilités des meubles modernes du Château d'Aujourd'hui.



Il y a trois Château d'Aujourd'hui:
• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal
• 1125 boulevard St-Martin, Laval.
Téléphone: 382-4710



Le diplomate britannique James Richard Cross présenté en entrevue exclusive dans "The October Crisis", un reportage de Radio-Canada, réalisé au coût d'un quart de million; dans ce film qu'on pouvait voir hier au canal 2, ce dernier retrace ses 60 jours de captivité par les felquistes.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

Ouverture et horaire
9.15 Les Oracles
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 Les 100 tours de Centour
10.00 Les 100 tours de Centour
10.15 Les 100 tours de Centour
10.30 Les 100 tours de Centour
10.45 Les 100 tours de Centour
11.00 Les 100 tours de Centour
11.15 Les 100 tours de Centour
11.30 Les 100 tours de Centour
11.45 Les 100 tours de Centour
12.00 Les 100 tours de Centour
12.15 Les 100 tours de Centour
12.30 Les 100 tours de Centour
12.45 Les 100 tours de Centour
13.00 Les 100 tours de Centour
13.15 Les 100 tours de Centour
13.30 Les 100 tours de Centour
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Les 100 tours de Centour
14.30 Les 100 tours de Centour
14.45 Les 100 tours de Centour
15.00 Les 100 tours de Centour
15.15 Les 100 tours de Centour
15.30 Les 100 tours de Centour
15.45 Les 100 tours de Centour
16.00 Les 100 tours de Centour
16.15 Les 100 tours de Centour
16.30 Les 100 tours de Centour
16.45 Les 100 tours de Centour
17.00 Les 100 tours de Centour
17.15 Les 100 tours de Centour
17.30 Les 100 tours de Centour
17.45 Les 100 tours de Centour
18.00 Les 100 tours de Centour
18.15 Les 100 tours de Centour
18.30 Les 100 tours de Centour
18.45 Les 100 tours de Centour
19.00 Les 100 tours de Centour
19.15 Les 100 tours de Centour
19.30 Les 100 tours de Centour
19.45 Les 100 tours de Centour
20.00 Les 100 tours de Centour
20.15 Les 100 tours de Centour
20.30 Les 100 tours de Centour
20.45 Les 100 tours de Centour
21.00 Les 100 tours de Centour
21.15 Les 100 tours de Centour
21.30 Les 100 tours de Centour
21.45 Les 100 tours de Centour
22.00 Les 100 tours de Centour
22.15 Les 100 tours de Centour
22.30 Les 100 tours de Centour
22.45 Les 100 tours de Centour
23.00 Les 100 tours de Centour
23.15 Les 100 tours de Centour
23.30 Les 100 tours de Centour
23.45 Les 100 tours de Centour
24.00 Les 100 tours de Centour

CBMT 3

9.00 Friendly giant
9.15 Msi and
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
1.00 The Larry Soltan Show
1.30 Any Woman Can
2.00 Love American Style
2.30 Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Comin' Up Rosie
5.00 Hi Hiddlello
5.30 The Partridge Family
6.00 The City at Six
7.00 T.H.A.
7.30 James Cross
8.00 Hotha
8.30 Front page Challenge
9.00 All in the Family
9.30 Chav and the Man
10.00 New Wave
10.30 People of Our Time
11.00 The National
11.25 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Cine Six
12.00 "Late August at hotel Ome" (drame 1969)

CFCF 12

5.30 Sign-On
6.00 University of the Air
6.30 Trouble With Tracy
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Karen's Yoga
9.30 The Community
10.00 The Art of Cooking
10.30 Galt Secret
11.00 Religion
11.30 The Joyce Davidson Show
12.00 The Platinums
12.30 Cinema:
"Love story" (drame 1970)
2.30 What's the Good Word
3.00 Another World
4.00 Celebrity Dominos
4.30 Pinolates
5.00 It's Your Move
5.30 The Price Is Right
6.00 Pulse
7.00 That's My Mama
7.30 Headline Hunters
8.00 Invisible Man
8.30 Vetroelli
9.00 Grand Old Country
10.30 Pig and Whistle
11.00 The C.T.V. National News
11.30 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie:
"The private life of Sherlock Holmes"

cinéma

ANJOU: 7617 des Galeries d'Anjou 353-5960 - Le Bagarreur: 6.15, 9.55 et "Les fies ne dorment pas la nuit" 1.00
ATWATER: 1. Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 - Rooster Coghurn: 1.00, 3.15, 5.15, 7.20, 9.30
ATWATER: 1. Niveau métro Alexis Nihon 931-3133 - "The other side of the mountain": 7.10, 9.10
AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 927-2447 - "Doe day afternoon": 1.10, 3.50, 6.30, 9.00
BEAVER: 5117 ave Parc 27-0025 - "Doctors of Copenhagen": 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Love secrets of the Kama Sutra": 1.30, 4.30, 7.10, 10.00
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 - "Partis pour la gloire": 1.20, 3.20, 5.25, 7.20, 9.30
BLOND: 5030 Papineau 377-9131 - "La sexualité chez les adolescents": 1.10, 4.00, 6.30, 9.25 et "Tamara": 2.25, 5.25, 8.20
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 - "Papillon": 12.00, 4.40, 9.25 et "Cabaret": 2.35, 7.20
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 - "Le Partisan": 12.45, 4.15, 8.05
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 - "Les innocents aux mains sales": 1.10, 3.50, 6.25, 9.00
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2596 - "Behind the door": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 - "Et Topo" (v.f.): 7.15, 9.30
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 877-7953 - "Günne la gachette": 8.10 "Le Bagarreur"
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 496-7385 - "Undercovers hero": 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.25
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 - "Tremblement de terre": 7.00, 9.30
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) - "Mariage": 7.30, 9.30 (Salle McLaren) - "Le secret": 7.40, 9.30
ELYNEK: 35 Milton 842-6052 (Salle Renaiss) - "Lily aime moi": 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) - "Kaseki": 7.30
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 - "Ce cher Victor": 1.40, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 - "Sissi I": 3.20, et "Sissi II": 6.30, 10.10
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 - "Return of the Pink Panther": 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.00
MAISONNEUVE: 2001 Sherbrooke E. 525-2174 - "Pêche d'une mère": 8.10 - "Des roses blanches pour ma sœur morte": 6.30, 9.55
MERCER: 4280 Ste-Catherine 255-6224 - "Lepke le cad": 8.00 - "L'amoureuse": 6.30, 9.45
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 - "Murder on the orient express": 1.10, 5.20, 9.45 - "The gambler": 3.30, 7.45
OUTRIMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 - "L'amour l'après-midi": 7.00, et "Stavisky": 9.30
PALACE: 608 Ste-Catherine O. 866-6001 - "Jaws": 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
PARISIEN: 400 Ste-Catherine (Salle I) - "3 days of the Condor": 4.45, 6.55, 9.05 (Salle II) - "Doe day afternoon": 5.10, 7.30, 9.50 (Salle III) - "Doe day afternoon": 6.25, 8.45, (Salle IV) - "Section spéciale": 5.05, 7.10, 9.15 (Salle V) - "Pour le meilleur et pour le pire": 5.10, 7.20, 9.30
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 - "Malher": 2.00, 4.20, 6.35, 8.55
P.I.C. DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4455 - "The Image": 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.30
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2444 - "Les my father told me": 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2444 - "Brief vacation": 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20
PLAZA: 6306 St-Hubert 274-6155 - "Le démon aux tripes": 2.10, 5.50, 9.30 - "Les vengeurs de Fave Maria": 12.30, 4.10, 7.30
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0025 - "The devil made me do it": 12.00, 3.00, 6.00, 8.00 - "Antique": 1.30, 4.20, 7.15, 10.10
RIVOLI: 6906 St-Denis 277-4129 - "Mustang": 2.20, 5.55, 9.30 - "La moutarde me monte au nez": 12.35, 4.10, 7.40
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 - "Frisson": 2.45, 6.15, 9.40 et "7 heures de panique": 1.00, 4.25, 7.50
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 - "The Antichrist": 1.30, 5.20, 7.15, 9.15
SNOWBIRD: 3225 Decarie 482-1322 - "Lies my father told me": 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.20
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-4243 - "Let's do it again": 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10
VENDOMME: Place Victoria 878-2092 - "The life and times of Xaviera Hollander": 12.25, 1.50, 3.25, 5.00, 6.25, 8.15, 9.50
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2902 - "Partis pour la gloire": 8.00, "Pas de pardon je tue": 6.30, 9.30
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5777 - "Le retour du grand blond": 7.15, 9.15
WESTMOUNT SQUARE: Westmount 931-1477 - "3 days of the Condor": 12.30, 2.30, 4.35, 6.45, 9.00
YORK: 1497 Ste-Catherine 937-8978 - "Mahogany": 1.00, 2.55, 4.50, 6.50, 8.55

sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1299 (Salle I) - "Cole and company" - 20 h 30 (Salle II) - "One track out" de David French, mardi au samedi: 20 h. Dim. 19 h - matinales mercredi 13 h. Samedi: 14 h
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 Paul Horn - du mardi au dimanche - 21 h 30, 23 h 30, 1 h 30
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bueary 866-1964 Bousille et les justes de C. Gélinas. Lundi, Mardi 14 h 30. Mercredi, Jeudi et Vendredi 19 h 30. Sam: 20 h 30
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 521-6666 - "Clémence Desrochers" - Sem. et dim. 21 h. Sam: 20 h, 22 h
PATRIOTE EN HAUT: Les mines électriques - "Le stress" - Du mercredi au vendredi: 20 h. Sam: 19 h 30 et 22 h. Dim: 20 h. Relache: lundi et mardi
LA POUSSIERE: (De Ste-Hélène Relache. SALLE WILFRED PELLETER. Revital Bictor Tretyakov, violoniste - 20 h 30
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 Relache
THEATRE MAISONNEUVE: Relache
THEATRE PORT-ROYAL: Relache
THEATRE QUATRE CINEMATO: 845-7227 - "Orion le tueur" de Paul Hanson - NEAU - neu - tous les soirs à 19 h 45. Relache: lundi
THEATRE DU RIDEAU: 864 rue St-Denis 844-1203 - "L'Hôtel du libre-échange" de Feydeau Du mardi au sam: 20 h Dim: 19 h. Relache: lundi

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure
ou comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages
J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

**DÉCORATEURS
ENSEMBLIERS**

**MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET**
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

PIERRE BÉLANGER
Designer d'intérieur
décorateur-ensemblier
Spécialités:
Bureaux et résidences
C.P. 21, St-Lambert, P.Q.
Tél.: 671-2202

LAURENT BERUBE
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...

CHATEAU
d'aujourd'hui
entraideant ou sage
382-4710

YOLANDE FOURNIER
842-8811 Poste 253
PLANIFICATION ET AMÉNA-
GEMENT DE BUREAUX
FOURNITURE DE PUTITRES
TAPIS — TENTURES — CLAS-
SEURS, etc.
LES DISTRIBUTEURS
VALQUETTELÉE
1285 ST-ANDRÉ MTL.

ARCHITECTES
**DAVID BOULVA
CLEVE**
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
**LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART**
842-1401
Montreal Ottawa

**DESIGNER
D'INTÉRIEURS**

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-035 382-758

**BERNARD NANTÉL, MAURICE MERCURE ET YVAN
POLOQUIN**, avocats, ayant leur principale place
d'affaires sous la raison sociale NANTÉL,
MERCEURE & POLOQUIN, 507, Place d'Armes,
chambre 1800, dans les Cité et District de
Montréal.

demandeurs
-vs-
ROBERT LADOUCEUR, de lieux inconnus,
défendeur

Par ordre de la Cour, le défendeur ROBERT
LADOUCEUR, est par les présentes requis de com-
paraître dans un délai de 30 jours suivant la date
de la dernière publication. Une copie du bref d'As-
signation et de la Déclaration a été laissée à la
Cour Provinciale du District de Montréal à l'inten-
tion du demandeur.

MONTREAL, 22 octobre 1975

NANTÉL, MERCEURE & POLOQUIN
Procureurs des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017836-758

M. Steven (Istvan) FILIPOVITS opérateur de car-
reau électronique 1570 rue Richelieu Ville Bros-
sard, P.Q.

et
Mrs. CHRISTANE PAGE technicienne épouse de

Steven (Istvan) Filipoivits 1570 rue Richelieu, Ville
Brossard, P.Q.

A QUI DE DROIT

Soyez avisé que Mr. Steven (Istvan) Filipoivits et
Mrs. Christine Page, ci-dessus mentionnés, ac-
tuellement mariés dans la Province de Québec sans
contrat de mariage, mariés sous le régime de com-
munauté de biens, ont l'intention de changer leur
statut matrimonial et voudraient adopter dans le
futur, le régime de séparation de biens, plus par-
ticulièrement spécifié dans un contrat exécuté par
Me André Patry, notaire, le 16 mai 1975 sous le
numéro: 3347 des minutes notariales.

Une requête pour changer ce statut matrimonial
sera présentée à la Cour Supérieure, siégeant en
cour de pratique dans le district de Montréal le 18
décembre 1975 ou avant que le Conseil soit en-
tendu.

Montréal, ce 22 octobre 1975
M. André Patry, notaire
2201 Lapinière
Ville Brossard, P.Q.
tél: 678-3415

Avis est par les présentes donné que par un contrat
enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Di-
vision d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous
le numéro 2642382 la Banque de Commerce Cana-
dienne Impériale (ci référée la Banque) a cédé,
réassigné et reporté à Suren Akkibryyan faisant af-
faires sous la raison sociale de Suren Furs (ci ré-
féré le client) 366 rue Mayor, Montréal, Québec
tout droit, titre et intérêt de la Banque à partir du
16ème jour d'octobre 1975 en vertu d'un transport
général de créances par le client à la banque en
date du 14ème jour d'août 1974 et enregistré au
bureau d'enregistrement de la division d'enre-
gistrement de Montréal sous le numéro 2543338
daté le 22ème jour d'octobre 1975.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE



VILLE DE MONTRÉAL

**Expropriation et possession préalable, aux fins de rues, de cer-
tains immeubles situés dans le prolongement de la rue Jean-
Bourdon entre l'avenue Le Mesurier et la rue CamillePlan J-4 Sa-
raguay**

C.S. 05-008194-75
T.E. 34-001133-75

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 7 novembre 1975,
à 10:30 heures, au 5ème étage du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribu-
nal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à
l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-
dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les ar-
ticles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil
municipal le 5 juin 1972 conformément au plan d'expropriation J-4 Sa-
raguay.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée
pour les fins susdites, du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent de la di-
vision d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numéro de cadastre	Subdi- vision	Situation	Propriétaire
10	114	P-21	Let Wood Ave	Frank Hawke
			COTE, PELOQUIN et BOUCHARD Procureurs de la Ville de Montréal	

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL, 27 octobre 1975



VILLE DE MONTREAL

**Expropriation et possession préalable, aux fins de métro, d'im-
meubles situés au sud-est de la rue Allard entre la rue Beaulieu
et le boulevard Monk — Plan C-67 St-Gabriel**

C.S. 16-000069-75 — T.E. 34-000713-75

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 7 novembre 1975,
à 10:30 heures, au 5ème étage du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribu-
nal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à
l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-
dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les ar-
ticles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil
municipal le 9 septembre 1975 conformément au plan d'expropriation C-67
St-Gabriel.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée
pour les fins susdites, du cadastre de la municipalité de la paroisse de
Montréal de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numéro de cadastre	Subdi- vision	Situation	Propriétaire
1	2612		2652-30 Centre	Martin Lavoie
2	2613		2652-30 Centre	Martin Lavoie
COTE PELOQUIN et BOUCHARD Procureurs de la Ville de Montréal				

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL, 27 octobre 1975



ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la
Voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Adminis-
tration et portant la mention: "SOUSSION POUR CONTRAT NO. 12-1432" con-
cernant

**REMISE EN ÉTAT DU MUR D'APPROCHE AVAL,
CÔTÉ OUEST, ÉCLUSE NO. 7,
CANAL WELLAND,
VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST**

Seront reçues aux bureaux de l'Administration de la Voie maritime du Saint-
Laurent Immeuble Transports Canada 19ème étage Place de Ville, Ottawa,
Ontario K1R 7R9 ou à l'immeuble de la Voie maritime, C.P. 370, St. Catharines,
Ontario L2R 6V8 (ou 508 Glendale, Suite 210, St. Catharines, Ontario, jusqu'à
15 heures heure normale de l'est mardi, le 18 novembre 1975.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission conditions de travail et
formulaire de contrat, en s'adressant au directeur régional, Immeuble de la Voie
maritime, Suite 312, boîte postale 97, Saint-Lambert, J4P 3N7 ou au Secrétaire
Immeuble Transports Canada 19ème étage, Place de Ville, Ottawa, Ontario K1R
7R9 ou au directeur régional C.P. 370, St. Catharines, Ontario L2R 6V8 (ou 508
avenue Glendale, Suite 210, St. Catharines, Ontario, contre le versement de cent
dollars (\$100.00), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des
documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la
réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas
renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins
dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou 25,000 dollars plus cinq pour
cent (5%) de la différence entre le prix de la soumission et la somme de 250,000
dollars, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une
garantie de soumission, représentant 10% de la soumission, devenant nulle s'il
passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des
documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de
l'Administration.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos
indications. La langue dans laquelle l'adjudicataire aura présenté sa soumission
sera adoptée pour le contrat et sa gestion.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.
Le Secrétaire,
L.E. Bédard
s/v-m-41B-1-75

ADMINISTRATION DE LA VOIE
MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA le 24 octobre 1975.

Un jour,
ça sera peut être notre tour
OXFAM

Avis est par les présentes donné, conformément à
l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de trans-
port de toutes les créances, présentes et futures,
de Colpo Inc. ayant sa seule place d'affaires à St-
Eustache, en faveur de Banque Canadienne Natio-
nale, en date du 6 mai 1975, a été enregistré au bu-
reau d'enregistrement de la division d'enregistrement
de Montréal le 14 jour d'octobre 1975, sous le nu-
méro 2643370. Ce 14 jour d'octobre 1975. LA
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017734-755

JOHN BARTON

-vs-
GEORGE ABBOTT, de domicile inconnu

intimé

et
REGISTRATEUR DE LA DIVISION
D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé George Abbott est par les présentes, re-
quis de comparaître dans un délai de trente jours
suivant la dernière publication. Une copie de la re-
quête en radiation affidavit et avis a été laissée à
son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, ce 22 octobre 1975

Protonotaire C.S.M.
A. Beaulieu

Me Yves Bourbonnais, avocat

2201 boul. Lapinière

Brossard, P.Q.

tél: 656-0413

Me Jean Lagacé, avocat

3440 est rue Ontario ste 410

Montréal, P.Q.

tél: 526-4441

rvd: 6211

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016952-754

JOFFRE DRAPEAU

Partie demanderesse

-vs-
SELIO DORRE, de domicile inconnu

Parti défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Selio Dorre est par les pré-
sentes, requise de comparaître dans un délai de
trente jours suivant la dernière publication. Une
copie du bref d'assignation et de la déclaration a
été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, ce 22 octobre 1975

Protonotaire, C.S.M.
A. Beaulieu

Me Jean Lagacé, avocat

3440 est rue Ontario ste 410

Montréal, P.Q.

tél: 526-4441

rvd: 6211

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-015580-751

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, corps
politique d'importation, ayant son siège social
et sa principale place d'affaires au 385 est, rue
Sherbrooke, cité et district de Montréal

-vs-
FENTON, Fred R.

défendeur

IL EST ENJOINT à M. Fred R. Fenton, à l'intention
duquel une copie du bref et de la déclaration a été
lâchée au greffe de cette Cour de comparaître dans
un délai de trente (30) jours.

Montréal, ce 21 octobre 1975

Protonotaire S.C.M.
Claude Dufour

Me Mercier, Rivard & Ass.

507 Place d'Armes ste 1700

Montréal, P.Q.

tél: 872-6870

COUR PROVINCIALE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-02-034 098-751

JEAN MARC HEVERT,

-vs-
HENRI PAUL POTVIN,

demandeur.

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur est par la présente requis de com-
paraître dans un délai de trente (30) jours à compter
de la dernière publication. Une copie du bref et de
la déclaration a été déposée au greffe de la Cour
Provinciale, à son intention.

A défaut du défendeur de comparaître dans ce dé-
lai, il sera procédé contre lui par défaut.

MONTRÉAL, le 23 octobre 1975

(S) A. BEAULIEU
REGISTRATEUR-ADJOINT

TRUDEL NADEAU LETOURNEAU LESAGE &
CLEARY

1259 rue Berri

Suite 200

Montréal, Québec

PROCEUREURS DU DEMANDEUR



VILLE DE MONTRÉAL

**Expropriation et possession préalable, en vue de sa fermeture
parce qu'elle est inutile d'une partie de la rue Union et au nord-
ouest du boulevard Dorchester, conformément au plan U-85 St-
Antoine**

C.S. 16-000062-74

T.E. 34-000232-75

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 7 novembre 1975,
à 10:30 heures, au 5ème étage du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribu-
nal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à
l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-
dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les ar-
ticles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil
municipal le 21 novembre 1973 conformément au plan d'expropriation U-85
St-Antoine.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée
pour les fins susdites, du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier St-
Antoine) de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numero de cadastre	Subdi- vision	Situation	Propriétaire
1			ruelle Union Dorchester	Propriétaire inconnu
			COTE, PELOQUIN et BOUCHARD Procureurs de la Ville de Montréal	

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL, 27 octobre 1975.



AVIS LÉGAL PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

LA CITÉ DE LACHINE

AVIS est, par le présent, donné que le DOUZIÈME jour du
mois de NOVEMBRE, Mil neuf cent soixante-quinze, à DIX
heures de l'avant-midi, à la Bâtisse No. 10, située au No. 655
— 31ème avenue, en la Cité de Lachine, District de Montréal,
je procéderai à la vente des objets, effets mobiliers et autres
biens meubles, actuellement en la possession de la Cité de
Lachine, lesquels objets n'ont pas été réclamés depuis deux
mois; ces objets pourront être vus le Dixième jour de Novem-
bre 1975, entre neuf heures du matin et cinq heures du soir,
audit endroit.

Le présent avis de vente est donné en vertu de la Loi I,
George VI, chapitre 108, section 9, et en vertu d'une résolu-
tion du Conseil de la Cité de Lachine passée le 14 octobre
1975.

Condition de vente: "ARGENT COMPTANT3

Lachine, le 27 octobre 1975.

JEAN-MARC PAQUETTE, H.C.S.
210 St-Jacques, Suite 700,
Montréal - 284-1007



VILLE DE MONTRÉAL

**Expropriation et possession préalable, aux fins d'habitations à
loyer modique, des lots 638-1115 et 638-1116 situés au nord-est
de l'avenue de l'Épée et au nord-ouest de l'avenue d'Anvers -
Plan E-26 Bordeaux**

C.S. 05-010475-752 — T.E. 34-001168-75

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 7 novembre
1975, à 10:30 heures, au 5ème étage du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribu-
nal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à
l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-
dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les ar-
ticles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Con-
seil municipal le 30 octobre 1974 conformément au plan d'expropriation E-
26 Bordeaux.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décré-
tée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent de la
division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numéro de cadastre	Subdi- vision	situation	Propriétaire
1	638	1115	Lot ave de l'Epée	Mrs. Mike Kovalyk
2	638	1116	Lot ave de l'Epée	Mrs. Mike Kovalyk

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL, 27 octobre 1975

Avis est par les présentes donné que le contrat de
vente en date du 14 octobre 1975 à LA BANQUE
TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes
ou futures, payables à ACAJOU CONSTRUCTION
INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement
de la division d'enregistrement de Montréal le
17ème jour d'octobre 1975, sous le numéro
2642058. Ce 21ème jour d'octobre 1975. LA
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉ

l'année de la femme

Les manuels scolaires offrent de la femme une image d'un autre âge

par Renée Rowan

Rose et bleu "bébé, la couverture de l'importante étude que vient de publier le Conseil d'état de la femme semble d'un autre âge et en dit long sur les stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires au Québec. On se penserait encore dans les années 50.

Maman a le bébé, papa a le fusil. Maman a pelé la patate, papa a démolé le pont démodé. Maman lavera le lavabo et la baignoire, papa réparera la moto...

Et que dire de ce texte incroyable tiré d'un manuel de lecture de première année: "Le mari d'Elsa n'était pas content du tout; il n'avait rien de bon à manger. Le dîner n'était jamais prêt à l'heure et la maison était tout en désordre. A la fin, un jour, il perdit patience et s'en alla tout en colère (...). Quand il fut parti, la pauvre Elsa pleura amèrement, parce qu'elle aimait son mari et aurait voulu le voir content, et parce qu'elle était ennuyée d'avoir une maison si malpropre."

Non, ces exemples inacceptables de stéréotypes masculins et féminins ne sont pas puisés dans des livres scolaires d'il y a un quart de siècle. On les retrouve dans nos manuels présentement approuvés par le ministère de l'Éducation aux niveaux élémentaire et secondaire.

Ce document de 178 pages présente une analyse statistique fort déprimante, avouons-le, des rôles tenus par près de 225.000 personnages fictifs tirés des textes et illustrations de 225 manuels approuvés pour l'enseignement du français, des mathématiques, des sciences de la nature et des sciences humaines, de la religion et de la formation personnelle.

Les hommes, à travers tous les manuels scolaires, sont en position privilégiée. Ils comptent pour 68% des personnages analysés alors que les femmes ne représentent que 32%. Dans les manuels écrits par des auteurs féminins, on trouve environ 40% plus de garçons que de filles, et 140% plus d'hommes que de femmes. Les auteurs masculins ont sensiblement le même rapport chez les enfants, mais ils présentent quatre fois

plus d'hommes que de femmes parmi leurs personnages.

La sous-représentation du sexe féminin, particulièrement chez les personnages adultes, implique au départ une certaine masculinisation de tout ce qui se présente dans le contenu des manuels.

D'autre part, à cause de l'importance secondaire des rôles qu'elle joue, la femme occupe une place tout à fait marginale dans les manuels scolaires. Elle est définie, essentiellement, dans un cadre domestique et maternel; l'homme est identifié avant tout par l'emploi qu'il occupe et son rôle familial est très secondaire par rapport aux activités et aux contacts sociaux qu'il a avec l'extérieur.

On trouve parmi les femmes, toutes proportions gardées, environ quatre fois plus de mères qu'on ne trouve de pères chez les hommes. Le décor dans lequel les femmes évoluent le plus souvent est celui de leur foyer, et, une fois sur deux, c'est celui de leur cuisine.

Les hommes, eux, sont situés sur le lieu de leur travail le plus souvent, ou en pleine nature. Leur entourage n'inclut des membres de leur famille qu'une fois sur sept. Il s'agit surtout d'amis personnels ou de relations sociales diverses.

Seulement 22% des femmes occupent un emploi rémunéré (dans les manuels de niveau secondaire, on en trouve à peine 18%); dans l'ensemble des travailleurs, elles ne comptent que pour 9,6% (dans les manuels de niveau secondaire, 5,8%).

Les personnages féminins dans les "livres d'école" se font valoir par leur charme et leur servilité et exercent peu de contrôle sur leur sort; d'autre part, les personnages masculins l'exercent de ce rôle est illustré de façon partielle: la tâche d'éducatrice de la mère de famille apparaît secondaire par rapport à la cuisine, au ménage et aux courses.

Par contre, souligne l'auteur de cette étude, le degré de maturité d'une personne du sexe féminin n'est pas mesuré à son autonomie personnelle, ou à son sens des responsabilités, mais à son adresse dans les tâches domestiques. Les femmes adultes sont définies avant tout par leur rôle familial. Même d'éducatrice de la mère de famille apparaît secondaire par

rapport à la cuisine, au ménage et aux courses.

Dans les manuels de niveau primaire, les personnages féminins illustrent 32 occupations allant de la fermière à la bergère (!) en passant par la secrétaire, la servante, l'épicière, la cuisinière. Cette étroitesse de perspective va en s'accroissant dans les manuels de niveau secondaire où elle se limite à 21 possibilités d'emplois. A ce niveau, les seules carrières exigeant une formation plus avancée que celle que les étudiantes ont déjà sont celles d'infirmière, d'enseignante et de technicienne de laboratoire (et nous sommes en 1975!).

D'un autre côté, les personnages masculins illustrent une gamme de 150 occupations allant de l'éboueur jusqu'au chef d'Etat. Le contraste est assez net pour ne nécessiter aucun commentaire.

D'autre part, il existe un manuel d'information professionnelle pour l'élémentaire, "Mon avenir et moi", qui est écrit en deux versions, l'une pour les filles qui se voient suggérer 75 occupations, l'autre pour les garçons qui s'en voient suggérer 122.

Les deux manuels n'ont que 38 emplois en commun. Ceux qui sont exclusifs à un sexe illustrent bien le rapport hiérarchique dans lequel se trouvent les femmes: lui est dentiste, elle est assistante dentaire; lui est chercheur, physicien, elle technicienne de laboratoire; lui est ingénieur, elle réceptionniste, sténo-dactylo.

Quand on examine les manuels individuellement, les textes tels qu'ils sont écrits, on reçoit une impression beaucoup plus directe des stéréotypes et des contenus sexistes. La rigidité et l'étroitesse des modèles présentés aux filles laissent une impression pénible.

Voici quelques exemples puisés au hasard des manuels de français:

Dictée: "Chaque semaine, le samedi, maman lave sa cuisine. Elle brosse, brosse. Le savon mousse..."

Dans un manuel de lecture de 4^e année: "Après s'être piquée au doigt (en faisant de la couture, bien sûr), elle dormit cent ans jusqu'à ce que vienne le prince à qui elle était réservée."

Voici, dans un livre de français de 1^{re} année, la se-



maine "typique" d'une petite fille "typique": lundi, Lise fait la lessive; mardi, Lise repasse les robes de Gertrude sa poupée; mercredi, Lise lave les planchers; jeudi, Lise fait le tour des boutiques; vendredi Lise se rend chez son professeur de piano; dimanche, Lise va à l'église. Elle déjeune chez sa tante, puis elle reçoit ses amis. J'oubliais de vous dire que tous les jours Lise mange, elle s'amuse, elle lit de beaux livres et elle s'endort en écoutant de la musique. Lise va aussi à l'école. Elle est en première année."

Le Conseil du statut de la femme espère en publiant "L'analyse des stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires au Québec" en vente dans les librairies de l'Éditeur du Québec au coût de \$2,50 sensibiliser les parents et les éducateurs à la nécessité de secouer ces modèles akylosés et anachroniques qui entretiennent chez les jeunes des attitudes discriminatoires et tout à fait préjudiciables à l'égalité entre les sexes.

Le Conseil a soumis au ministre de l'Éducation ainsi qu'aux éditeurs de manuels scolaires des recommandations précises quant aux critères qui pourraient à l'avenir assurer l'orientation non sexiste des manuels d'enseignement.

"On ne peut jeter au feu tous nos manuels, disent les éditeurs. Il s'agit d'un travail de longue haleine." Mais il semble, toutefois, qu'ils soient décidés à s'y attaquer.

Il est d'autre part essentiel que les commissions scolaires, les groupements de professeurs et de parents exercent des pressions auprès du ministère de l'Éducation, pour qu'il établisse des normes pour des manuels non sexistes et qu'il en soit tenu compte dans l'évaluation des manuels qui seront décernant soumis à son approbation.

"Les droits et les responsabilités qui attendent les femmes de demain sont trop exigeants pour qu'on continue à leur inculquer une image aberrante de leur rôle", souligne Lise Dunni-

gan. Office Host 729-3218 1100 est, Crémazie Montréal H2P 2X2 J.N.O.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$4,20 le pourcentage de l'heure de tombée est midi pour le lendemain • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$1,50, maximum 25 mots • Tout mot supplémentaire coûte 0,05 chacun • L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

VILLE MONT-ROYAL: Personne de confiance, 30 à 55 ans, aimant les enfants, pour garder 2 enfants; 3 ans, 3 mois. Conditions intéressantes, lundi au vendredi, 8 à 5 p.m. Peut loger. Tél.: 739-1892 après 5 p.m. 1-11-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 (J.N.)

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, 4 mois, lignée de champions. \$300. Elevage Ladoguerie. Tél.: 473-8423. 1-11-75

BOUVIERS DES FLANDRES: chiots, 3 mois, qualité d'exposition, renommés comme gardien et bons pour enfants, de parents champions. Tél.: 663-1075 ou 663-2957 30-10-75

AUTOS À LOUER

LA VOLVO EN '76. Louez une voiture de Fort Chambly Automobile. Volvo ou British Leyland. Prix en bas de toute compétition. Tél.: 658-6623 Raymond ou Serge. 10-11-75

AUTOS À VENDRE

TOYOTA Corolla 1200, 1973, 23.000 milles, transmission manuelle. Tél.: 735-2372 28-10-75

VOLVO 1975, 242. Transmission manuelle, radio AM-FM, stéréo, anti-rouille, lampe à l'ode. Tél.: 672-7669 après 5 heures. 1-11-75

MERCEDES 280 SL, 1969, 68.000 milles, modèle sport à 2 toits, automatique, radio AM-FM, 6 à injection, vert foncé, 7 pneus radiaux. Un seul propriétaire. Bonne condition. Prix: \$5.300. Appelez: Jour: 527-7511, soir et weekend: 627-3824. 30-10-75

BUREAUX À LOUER

LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE BAIL DE PERSONNEL OU D'INVESTISSEMENT

- Édifice moderne climatisé
- Service d'ascenseur
- 2 stations de métro
- Service de réceptionniste
- Xerox et télex
- Secrétaire sur demande

Office Host 729-3218 1100 est, Crémazie Montréal H2P 2X2 J.N.O.

CHALET À LOUER

MONT ORFORD: 10 minutes des pentes, 3 chambres, foyer, bord du lac. Saison - hiver. Tél.: après 6 p.m. Montréal 729-8756 ou Eastman: 1-297-2482 31-10-75

STE-AGATHE: Luxueux style Bava- rois, flanc montagne, 5 1/2, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale, location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-75

ST-ADOLPHE D'HOWARD: Lac Vert, maison-chalet, 2 étages, très privé, vue surplombant le lac. Meublé avec foyer, 2 milles pentes de ski. A la saison: \$1.800. (Chauffage, électricité non compris). Occasion pour couples. Tél.: 1-819-327-2549 ou (514) 671-4662 28-10-75

COURS

AVEC COUTURIÈRE, expérimentée. Faites votre couture, alterations et retouches. Appelez Mme Lucette de 8 à 11 heures 272-0585. 28-10-75

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

EQUIPEMENT et ameublement de bureau, division en bois, etc. à vendre. Tél.: 871-1707 3-11-75

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

VIEUX-MONTREAL: bâtiment historique, idéal pour bureau ou restaurant. 3.500 pieds carrés, 2 caves, ascenseur, belle cour. Tél.: 861-2915. 28-10-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE DU SAULT-SAINT-LOUIS requiert les services d'un

TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL

TEC. 712

LIEU DE TRAVAIL: Polyvalent Dalbé-Vieu 740, 18e avenue Lachine

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme d'études collégiales avec concentration en technologie audio-visuelle

EXPÉRIENCE: Préférence donnée aux personnes ayant travaillé dans un milieu scolaire.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE AUX SOINS DE

Monsieur Bernard Vick Service du personnel 8700, boulevard Champlain LaSalle - 365-4600

DATE LIMITE DE PARTICIPATION: Le 3 novembre 1975. 28-10-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie intérieure et extérieure. Finition soignée. Prix raisonnables. Tél.: 620-0468 ou 747-1782 J.N.O.

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

STENO-DACTYLO: région Côte-des-Neiges, 2 ans d'expérience. Pour bureau de médecin. Appelez entre 20 et 22 heures, lundi et mercredi à 731-8303 29-10-75

Bureau de design, recherche une:

SECRÉTAIRE

- Avec connaissance du dictaphone
- 3 ans d'expérience.
- Bilingue.

Salaire à discuter. Tél.: 845-3235 28-10-75

GARDERIES

CHERCHE PERSONNE qui garderait garçon, 4 ans, 3 ou 4 après-midi, près Willowdale. Tél.: soir seulement 738-3151 ou 277-4378 28-10-75

GARDERIE DE JOUR

Les Pitchounets ouvrent une deuxième garderie le 3 novembre.

Endroit: 6926 Sherbrooke ouest

Age: 2 à 5 ans

Activités pré-scolaires (bricolage, psycho-motricité, chant, peinture, etc.) Repas chauds.

Heures: 8 a.m. à 6 p.m.

Rens.: appeler Lise Boucher

737-4139 486-2565 3-11-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TRADUCTEUR

- Pour livres de mécanique automobile anglais.

Appelez à: 849-2303 29-10-75

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

FLORIDE: maison et maison mobile, location saison hiver. Faites vite vos réservations. Communiquer avec Diane à 585-1080 29-10-75

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE: Tél.: 272-8285 ou 274-5934 1-11-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux. 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudet, b.a.b. néd. b. p.n. L. 5e lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livrer gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence, but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire case postale 101, Station Rosemont, Montréal, information: 729-0680 28-10-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: à vendre ou à louer, split-level, 9 pièces, sous-sol fini avec bar, partiellement meublé, près de tout transport. Libre immédiatement. Tél.: 674-6802 31-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LEPAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

LAVAL-SUR-LE-LAC
"Maison en bordure - rivière"
Spacieuse avec de grandes pièces, foyer dans salon, salle familiale et salle de jeux avec foyer. Maison avec beaucoup de charme, différente des autres. Piscine dans le jardin avec cabanon, mur en ciment au bord de l'eau. Cette demeure assurément vous plaira. Exclusif. Dora Brunet: 627-0348 ou 687-1010.

FABREVILLE
Ferme Ste-Thérèse
Dans un endroit paisible et enchanteur. Une maison en pierre et bois rond, de grandes pièces joliment décorées, 4 chambres à coucher, très beau salon avec foyer, salle à manger, salle familiale, beau jardin, grands arbres. Une maison de famille. Très confortable. Appelez: Dora Brunet: 627-0348 ou 687-1010. Exclusif.

STE-MARTHE-SUR-LE-LAC
"Style espagnol"

Une maison de 1er ordre sur un terrain de 50.000 p.c. De grandes pièces, cuisine moderne, chambre des maîtres avec foyer en pierre, cuisine moderne, chambre des maîtres avec foyer en pierre, bain romain en céramique dans très grande salle, décoration professionnelle remarquable. Piscine Vél-Mar chauffée, maisonnette en bois rond. Tout le confort et les commodités dans un joli cadre champêtre. Appelez: Dora Brunet: 687-1010 ou 627-0348. (MLS).

RIVE-SUD - ST-HILAIRE
Cottage canadien, 12 pièces, au pied de la montagne dans un magnifique décor de 41.614 pieds carrés avec piscine et 2 dépendances. Venez voir. Jacqueline Gervais. 672-0321 ou 655-9532. (MLS). 28-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAURENTIDES

Luxueuse maison, bord de lac, 9 chambres à coucher, 2 salons de bains, foyer, entièrement meublé. Tout confort moderne. Excellent état. Véritable aubaine. Tél.: 738-0301 24-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Triplex, près de Laurier, façade en pierre, 7 et 8 pièces, bonne condition. Chauffage central, stationnement. Exclusif. Pierre Gosselin: 735-2761 ou 487-2258.

LE PERMANENT, courtiers 28-10-75

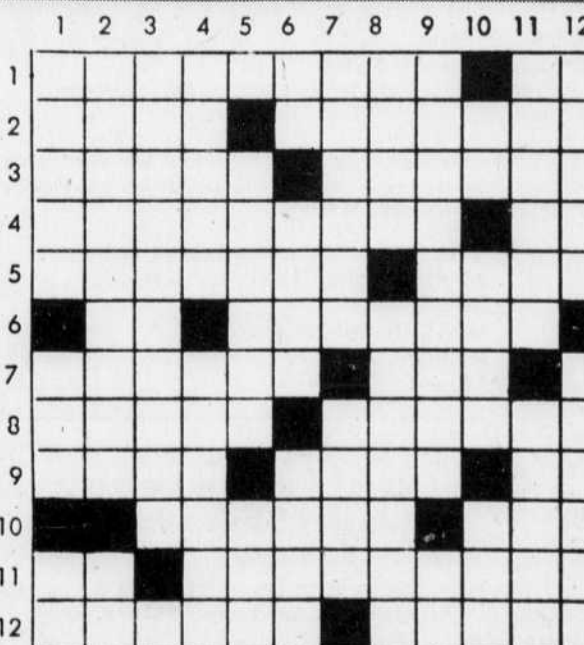
Le charme d'autrefois dans un décor d'aujourd'hui. En parfaite condition, ce cottage vous offre: 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, salon avec foyer naturel, salle à manger séparée, boiserie de chêne, cuisine avec dinette, salle de jeux avec foyer, chambre de bonne. État impeccable. Exclusif à

Micheline Coderre 735-1551 ou 274-3239 Town of Mount Royal Real Estate courtiers 28-10-75

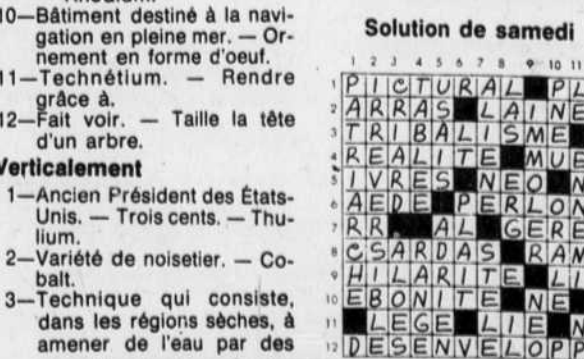
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

ST-HILAIRE: site commercial, restaurant (Curb Service), garage, grand terrain. M.L.S. Lucille Vuagniaux, 467-1120. Montréal Trust, 28-10-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



- Horizontalement**
- 1—Ingénument. — Du dialecte provençal.
 - 2—Enivré. — Inflammation des ovaires.
 - 3—Voisin de l'écureuil. — Fruit à pulpe sucrée et savoureuse.
 - 4—Récolte des olives. — Coups de baguette.
 - 5—Plante à fleurs bleues. — Dernière partie du jour.
 - 6—Sodium. — Inflammation de l'aorte.
 - 7—Mentionnent comme preuve. — Durée de la vie.
 - 8—Entouré. — Petit frère.
 - 9—Grappin auquel on suspend quelque chose. — Rongeur. — Rhodium.
 - 10—Bâtiment destiné à la navigation en pleine mer. — Ornement en forme d'oeuf.
 - 11—Technetium. — Rendre grâce à.
 - 12—Fait voir. — Taille la tête d'un arbre.
- Verticalement**
- 1—Ancien Président des États-Unis. — Trois cents. — Thulium.
 - 2—Variété de noisetier. — Cobalt.
 - 3—Technique qui consiste, dans les régions sèches, à amener de l'eau par des procédés divers.
 - 4—Elle a perdu son mari. — Feuille volante.
 - 5—Qui produit du sel. — Animal mou.
 - 6—Molybdène. — Petite île, en Creuse.
 - 7—Elargir une ouverture. — Préfixe qui, placé devant une unité, la divise par un milliard. — Grande vrille de charpentier.
 - 8—S'entendre. — Celtium.
 - 9—Préfixe privatif. — Enlever.
 - 10—Personne soignée. — Serpent de verre.
 - 11—Voisin du potte. — Homme d'Etat romain. — De la nature de l'éther.
 - 12—Solution de samedi



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

musique

Le clavier suprême de Stevens

par Gilles Potvin

William Stevens est un pianiste montréalais bien connu depuis une vingtaine d'années par ses concerts et son enseignement, aussi comme animateur de l'émission télévisée "Let's Talk Music" au réseau anglais de Radio-Canada. Ven-

dredi soir, il donnait, salle Claude-Champagne, un récital dont le programme était pour le moins ambitieux. Pour ma part, je n'ai jamais eu vent d'un pianiste, n'importe où au monde, inservant au même programme deux des plus redoutables monuments de la littérature pour l'instrument, à savoir la "Sonate en si mineur" de Liszt et

"Gaspard de la nuit" de Ravel. De toute évidence, Stevens aime les défis et j'avoue que c'est avec une certaine inquiétude que je me suis rendu à ce récital, même sachant qu'il est un musicien sérieux et très consciencieux.

Je dois dire que mon appréhension était mal fondée car Stevens a très honorablement relevé le défi majeur qu'il s'était imposé. Techniquement, il a rendu justice aux deux oeuvres et s'il y a eu, ici et là, quelques légères défaillances, elles n'ont point assombri des exécutions (dans l'ensemble) fort satisfaisantes. On a pu apprécier un mécanisme bien rodé, un contrôle soigné de la sonorité et une connaissance stylistique qui

lui a permis de différencier les deux oeuvres, lesquelles se situent à des pôles opposés même si elles ont des points communs. Ce qui manquait à Stevens, c'est ce grand souffle, intérieur et mystérieux, qui fait oublier les difficultés techniques et le travail de concentration pour laisser place à la musique seule. Ce don supérieur n'est toutefois accordé qu'à une poignée d'exécutants par siècle. Cet état, William Stevens l'avait pourtant trouvé dans son exécution, en tous points admirable, de la "Sonate en do majeur, K. 330", de Mozart, jouée au début du programme. C'est une exécution tout à fait impeccable, dont on aimera se souvenir.

OFFRE INTÉRESSANTE

POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

LE DEVOIR est une source de documentation précieuse pour les étudiants et les enseignants. Voici l'occasion d'obtenir un abonnement scolaire à un prix avantageux.

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COUT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO *	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
7 mois	\$ 29,00 ()	\$ 37,00	\$ 8,00
8 mois	33,00 ()	43,00	10,00
9 mois	36,00 ()	48,00	12,00
10 mois	39,00 ()	54,00	15,00

* Prix du journal vendu à l'unité, du lundi au vendredi: \$0,20 le samedi: \$0,25

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

Ci-inclus \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

.....

Les États-Unis encore une fois grands vainqueurs

Le Canada troisième avec 91 médailles

MEXICO (d'après AFP et CP) — Les septièmes Jeux pan-américains se sont terminés pour le Canada sur une note joyeuse, à la suite de l'acquisition par son équipe équestre d'une médaille de bronze. Le Canada est à même d'établir son bilan de ces septièmes Jeux à un total de 91 médailles; ce qui signifie un précédent pour l'équipe canadienne.

Les deux semaines de compétition se sont clôturées par les épreuves de saut équestre, que les États-Unis, grands vainqueurs de ces Jeux, se sont empressés de remporter, suivis du Mexique et du Canada. Les

EUA ont gagné 247 médailles à Mexico; Cuba en a remporté 133 et le Canada 91.

Tout le monde, à la suite du Prix des Nations, s'est dit "Au revoir!", en vue des prochains Jeux, qui seront disputés à San Juan de Porto Rico, en 1979. Rappelons cependant que les Jeux ne sont pas totalement terminés, puisque la médaille d'or au soccer ne sera attribuée que mercredi, quand le Mexique et le Brésil reprendront le match que ces deux équipes ont commencé samedi soir mais dont une panne d'électricité "malencontreuse" a forcé la reprise,

alors que l'équipe brésilienne dominait nettement, à l'insatisfaction du public mexicain.

Le Canada a remporté samedi sa toute première médaille d'or à la boxe, sa 18e depuis le début des Jeux. Chris Clarke, de Halifax, a remporté la récompense suprême dans la catégorie des poids légers. Par contre, Michel Prévost, de LaFleche, étudiant en éducation physique à l'Université de Montréal, a mérité la médaille d'argent chez les poids moyens, et l'équipe canadienne de hockey sur gazon obtenait également une, après avoir perdu 1-0 face à l'Argentine en

finale; l'équipe canadienne de hockey était demeurée invaincue jusqu'à là. Malgré leur échec face à l'Argentine, pour une troisième fois titulaire de la médaille d'or aux Jeux, les hockeyeurs sur gazon canadiens n'en remportaient pas moins leur première médaille dans cette discipline; ils ont même profité de l'avantage du jeu.

Chris Clarke a remporté sa médaille d'or de façon difficile, lorsqu'il fut victime d'un coup bas de l'Américain Aaron Pryor à la deuxième ronde et s'échoua au plancher, ce qui entraîna la disqualification de

Pryor. Prévost, lui, a perdu aux points face au Cubain Rolando Garbey, qui a ainsi remporté son troisième championnat des Jeux. Les Cubains en étaient à leur huitième titre à la boxe, ceux des trois autres catégories allant à des Américains.

Les Cubains sont également sortis vainqueurs en finale au baseball, au ballon-volant masculin et féminin, de même qu'à la course cycliste sur route. Les Américains ont remporté les deux titres de ballon-painier, masculin et féminin.

Les États-Unis ont remporté

247 médailles à Mexico, soit 20 de plus qu'à Winnipeg et 29 de plus qu'à Cali. Cependant, c'est Cuba qui s'est avérée la grande révélation de ces Jeux, en se classant deuxième au classement total. Pour les insulaires cubains, ces Jeux pan-américains sont presque plus importants que les Olympiques: deuxième derrière le géant américain alors qu'à Munich ils n'étaient que quatorzièmes, les Cubains sont en mesure de mettre en évidence la supériorité de leur système sportif: Cuba, comme l'Allemagne de l'Est, bénéficie de l'appui total de son gouvernement en cette matière.

hockey

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
SHAWINIGAN	12	5	6	1	57	66	11		
CHICOUTIMI	11	5	6	0	60	56	10		
TROIS-RIVIÈRES	12	4	6	2	55	61	10		
SOREL	13	4	7	2	54	95	10		
QUÉBEC	13	2	9	3	49	76	7		

Section Ouest									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
SHERBROOKE	13	10	2	1	83	45	21		
CORNWALL	13	9	3	1	79	44	19		
MONTREAL	12	7	3	2	72	55	16		
HAUL	13	5	8	0	51	59	10		
LAVAL	12	4	6	2	59	63	10		

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
WINNIPEG	8	6	2	0	39	16	12		
QUÉBEC	6	5	1	0	30	18	10		
EDMONTON	10	3	6	1	36	44	7		
CALGARY	6	1	4	1	20	25	3		

Section Est									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
CINCINNATI	6	4	2	0	22	21	8		
N-ANGLETERRE	6	4	2	0	17	21	8		
INDIANAPOLIS	8	3	5	0	28	26	6		
CLEVELAND	4	2	2	0	18	13	4		

Section Ouest									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
PHOENIX	7	4	3	0	24	29	8		
SAN DIEGO	7	3	2	1	22	16	7		
MINNESOTA	7	3	3	1	18	23	7		
DENVER	6	3	3	0	19	28	6		
HOUSTON	6	2	4	0	20	25	4		

sommaires

Ligue Nationale

Samedi

Black Hawks 4, Scouts 0

Première période									
1—CHICAGO: Martin (2)									
Sheehan, D. Rota									
Penalties: Johnston KC 9:34, Hull C 11:35.									
Lagace KC 13:42.									

Deuxième période									
2—CHICAGO: Mikita (1)									
Korol, Talon									
3—CHICAGO: Mikita (2)									
Mark, Korol									
Penalties: Lagace KC 8:52.									

Troisième période									
4—CHICAGO: Martin (3)									
Sheehan, D. Rota									
Penalties: McDonald KC 11:30, Mikita C 13:22.									

Lancers par									
Chicago	13	11	10	34					
Kansas City	6	12	7	25					
Gardiens: Espinoza, Chicago; Sheehan, Kansas City.									
Assistance: 10,111.									

Flyers 4, Penguins 4

Première période									
1—PHILADELPHIE: Jim Watson (1)									
Dornhofer									
2—PHILADELPHIE: Leach (5)									
Schultz, Jim Watson									
Penalties: B. Kelly Ph 9:40, Dupont Ph 12:01, Morrison Ph 15:04, Clarke Ph 16:48.									

Deuxième période									
3—PHILADELPHIE: MacLach (4)									
Clarke, Bladen									
4—PHILADELPHIE: Lonsberry (2)									
Dupont, MacLach									
5—PITTSBURGH: Kranz (3)									
R. Kelly, Burrows									
Penalties: Durbano Ph 0:32, Plasse Ph 13:57, McManama 2:08, Durbano Ph, Lonsberry Ph, McManama Ph mineure double et d'inconduite de match, purge par B. Kelly 6:49, Joe Watson, Ph 14:36.									

Troisième période									
6—PITTSBURGH: R. Kelly (3)									
Larouché									
7—PITTSBURGH: Campbell (2)									
Burrows, Schock									
8—PITTSBURGH: Larouché (1)									
Prnovost, MacDonald									
Penalties: Durbano Ph mineure double, majeure, inconduite, Schultz, Ph majeure inconduite 3:01, Dupont Ph mineure double 14:53, R. Kelly Ph 16:57, Dornhofer Ph 18:56, Dornhofer Ph mineure, inconduite 19:56.									

Lancers par									
Philadelphia	9	10	9	28					
Pittsburgh	9	12	13	34					
Gardiens: Stephenson, Philadelphia; Plasse, Pittsburgh.									
Assistance: 14,587.									

Islanders 7, Rangers 1

Première période									
1—ISLANDERS: Trotter (6)									
J. Potvin, D. Potvin									
2—ISLANDERS: Bourne (1)									
3—ISLANDERS: Harris (6)									
Lewis, Trotter									
4—ISLANDERS: D. Potvin (5)									
Harris, Trotter									
Penalties: D. Potvin (I) 9:57, Stenkowski (R) 9:57, Hart (I) 12:20, Park (R) 14:12, Marshall (I) 16:20, 19:10.									

Deuxième période									
5—RANGERS: Ratelle (5)									
Gilbert, Middleton									
6—ISLANDERS: J. Potvin (3)									
Henning, MacMillan									
7—ISLANDERS: J. Potvin (4)									
Harris, D. Potvin									
8—ISLANDERS: D. Potvin (6)									
Westall									
Penalties: Ratelle (R) 10:35, Beverly (R) 11:45, D. Potvin (I) 11:59.									

Lancers par									
Rangers	11	12	7	30					
Islanders	4	11	8	23					
Gardiens: Davidson, Rangers; Reach, Islanders.									
Assistance: 14,865.									

Seals 2, Maple Leafs 2

Première période									
1—CALIFORNIE: Gardner (3)									
Williams									
2—CALIFORNIE: MacLach (1)									
Christie, MacLach									
Penalties: Williams (T) 3:42, Thompson (T) 6:34, Klassen (C) 11:19, Simmons (C) purge par Sabourin 12:45.									

Deuxième période									
3—TORONTO: Weir (3)									
Sittler, Turnbull									
Penalties: Weir (T) 4:13.									

Troisième période									
4—TORONTO: Turnbull (3)									
McKenney, Weir									
Penalties: Williams (T) 3:59, Sabourin (C) 10:12, Simmons (C) inconduite 19:09.									

Lancers par									
Californie	12	4	7	23					
Toronto	8	9	10	27					
Gardiens: Simmons, Californie; Thomas, Toronto.									
Assistance: 16,447.									

Sabres 5, Red Wings 3

Première période									
1—Buffalo: McKelvie (1)									
Richard, Lonsberry									
2—DETROIT: Libbert (2)									
Roberto, Watson									
3—BUFFALO: Ramsey (3)									
Gare, Korb									
4—BUFFALO: Lonsberry (4)									
Richard, McKelvie									
Penalties: Roberto (R) 0:33, McKelvie (D) 13:06, Hamel (D) 17:05.									

Deuxième période									
5—Buffalo: Richard (4)									
Korb, McKelvie									
6—DETROIT: Hogaboam (3)									
McKenney, Grant									
Penalties: McKelvie (D) 1:06, Giroux (D) mineure double 7:07, Watson (D) 8:29, Roberto (R) 10:02, Ramsey (B) 10:28, Richard (B) Schoenfeld (B) mineure, inconduite de match 14:52, Watson (D) mineure, majeure, Gare (B) majeure, Grant (D) 19:58.									

Troisième période									
7—BUFFALO: McKelvie (3)									
McKenney, Roberto									
Penalties: Wong (D) 5:52, Luce (B) 12:35.									

Lancers par									
Buffalo	12	10	10	32					
Detroit	6	16	15	37					
Gardiens: Viens, Toronto; Brodeur, Québec.									
Assistance: 9,963.									

Nordiques 3, Toros 2

Première période	
------------------	--

Michel Prévost perd en finale chez les mi-moyens

Médaille d'or du Canada à la boxe

MEXICO (d'après CP) — Le Mexique et le Brésil devront reprendre leur match de championnat au soccer, le Canada a remporté sa toute première médaille d'or à la boxe, et Cuba a mérité 11 médailles d'or contre cinq aux Américains, samedi à Mexico, lors de la dernière journée complète de compétitions des Jeux panaméricains.

Hier, seule la triditionnelle épreuve de clôture, le concours de saut hippique, était à l'affiche avant les cérémonies de clôture.

La médaille d'or obtenue par le Canada samedi, sa 18e depuis le début des Jeux, le fut par le jeune Chris Clarke, 19 ans, de Halifax, dans la catégorie des poids légers. Par contre, Michel

Prévost, de Laflèche, étudiant en éducation physique à l'Université de Montréal, méritait une médaille d'argent chez les poids mi-moyens, tandis que l'équipe canadienne de hockey sur gazon en obtenait également une après avoir perdu 1-0 face à l'Argentine en finale, après être demeurée invaincue jusque là. Le Canada, avant l'épreuve finale, totalisait ainsi 90 médailles pour égaliser son nombre — record de Winnipeg en 1969.

Les États-Unis, par contre, portaient leur total de médailles à 246, dont 116 d'or, tandis que les athlètes Cubains en totalisaient 103, dont 56 d'or.

Une foule de 100.000 spectateurs assistait, samedi soir, à la finale du tournoi de soccer lors

qu'une panne d'électricité vint mettre fin aux hostilités, alors que Mexicains et Brésiliens étaient à égalité 1-1 et jouaient en prolongation.

Les officiels décidèrent alors d'accorder une médaille d'or à chaque équipe, mais la décision fut ensuite renversée par les dirigeants de la Fédération internationale de football forçant la reprise du match.

La décision initiale était probablement justifiée, car elle permit aux officiels de s'en sortir sains et saufs, a commenté par après un dirigeant des Jeux.

Les Mexicains ont bien joué, mais les Brésiliens dominaient nettement la rencontre au moment où l'électricité fit mystérieusement défaut.

La turbulence dans la foule ne fut peut-être pas étrangère à la panne. Plus tôt, des spectateurs s'étaient aventurés sur le terrain à deux reprises et les manifestations devenaient de plus en plus bruyantes.

Malgré leur échec face à l'Argentine, pour une 3e fois titulaire des Jeux au hockey sur gazon, les Canadiens ne remportèrent pas moins leur première médaille dans cette discipline et eurent même l'avantage du jeu. Clarke remporta sa médaille d'or de façon difficile, lorsqu'il fut victime d'un coup bas de la part de l'Américain Aaron Pryor à la 2e ronde et s'écroula au plancher. Pryor fut alors disqualifié.

Quant à Prévost, il perdit aux

points face au Cubain Rolando Garbey, qui remportait ainsi son 3e championnat des Jeux. Les Cubains en étaient à un 8e titre à la boxe, ceux des trois autres catégories allant à des Américains.

Les Cubains sortirent également vainqueurs en finale au baseball, au ballon-volant masculin et féminin ainsi qu'à la course cycliste sur route. Les Américains remportèrent les deux titres de ballon-panier, masculin et féminin.

Les quelque 350 athlètes représentant le Canada ont remporté à Mexico plus de médailles qu'ils ne l'avaient fait à Cali en 1971, grâce à une relève mieux préparée et surtout plus nombreuse.



Les gymnastes montréalaises Marie-Josée Ganier, à gauche, et Tanya Mayne écrivent une dernière ligne sous le soleil avant de quitter Mexico où elles ont représenté le Canada aux Jeux panaméricains. (Téléphoto AP)



Brian Greenhoff, du Manchester United, fait un mauvais parti à Bobby Gould, du West Ham, au cours du match opposant samedi les deux meilleures équipes de football de Grande-Bretagne. Cette bataille a été le prélude d'une violente manifestation de 1.000 spectateurs qui sont descendus sur le terrain pour faire valoir leur point de vue. Cent personnes ont été blessées. West Ham a toutefois gagné le match 2-1. (Téléphoto AP)

Cranston l'emporte mais Shaver ravit le public

EDMONTON (d'après CP) — Le Torontois Toller Cranston, artiste-peintre, champion canadien de patinage artistique, l'un des patineurs les plus imaginatifs au monde et toujours controversé, a remporté samedi soir le titre masculin de la compétition internationale Skate Canada.

Cranston a obtenu sa large

part habituelle de points pour l'impression artistique, au cours de son numéro libre de cinq minutes. Mais son pointage technique souffrit d'une absence de sauts osés, à l'encontre de son compatriote Ron Shaver, de Cambridge (Ont.). Ce dernier obtenait les suffrages de la plupart des 8.500 spectateurs mais se contentait néanmoins de la

deuxième place.

L'Américain Terry Kubicka prenait la 3e place, devant le Soviétique Igor Bobrin, le meneur après les figures et le court numéro imposés.

Les Ontariens Barbara Berezowski et David Porter terminaient en 2e place à la danse pour couples, derrière les Soviétiques Natalia Linichuk et Gennadi Karponosov, tandis que le titre féminin allait à Susanne Drisano, qui représentait l'Italie quoique née et entraînée aux États-Unis.

ALBERT TROTIER, directeur de la publicité à la piste Blue Bonnets, est décédé samedi d'une crise cardiaque à l'âge de 49 ans.

REAL LEMIEUX, qui a joué durant huit saisons dans la LNH, est mort samedi d'un caillot au cerveau. Originaire de Victoriaville, Lemieux a porté les couleurs des Red Wings de Detroit, des Kings de Los Angeles, des Rangers de New York et des Sabres de Buffalo. Il avait pris sa retraite au début de la saison dernière.

SPARKY ANDERSON, dont les Reds viennent de remporter une première Série mondiale en 35 ans, a renouvelé pour deux ans son contrat à titre de gérant de l'équipe.

L'URSS a remporté les championnats d'Europe de volleyball, chez les messieurs comme chez les dames, à Belgrade.

LE SHAH d'Iran a ordonné au général Ali Jofat, chef de l'organisation des sports iraniens, d'entamer des préparatifs en prévision de l'éventuelle tenue des Jeux olympiques 1984 à Téhéran. L'Iran a posé sa candidature à l'organisation des J.O. dans une lettre au Comité international olympique le mois dernier mais aucune décision n'a encore été prise. L'Algérie et la Tunisie se sont également montrées intéressées pour accueillir les Jeux de 1984.

JACK DEMPSEY, hospitalisé vendredi à la suite d'un malaise cardiaque, va mieux. Agé de 80 ans, l'ancien champion du monde des poids lourds avait été conduit de toute urgence à l'hôpital à la suite d'une défaillance. Il avait conquis le titre en battant par K.O. Jess Willard en 1919 et l'avait perdu sept ans plus tard devant Gene Tunney.

hockey

Ligue Nationale

Vendredi
Atlanta 7, Los Angeles 1
Toronto 6, Washington 3
Vancouver 4, Minnesota 2

Samedi
Montréal 6, Boston 2
Toronto 2, Californie 2
Islanders NY 7, Rangers NY 1

Hier soir
Atlanta 7, St-Louis 3
Philadelphie 4, Pittsburgh 4
Buffalo 5, Detroit 3
Chicago 4, Kansas City 0

Ce soir
Philadelphie à Rangers NY
Washington à Chicago
Detroit à Boston
Minnesota à Los Angeles
Californie à Buffalo

Ce soir
Islanders NY à Montréal

Association Mondiale

Vendredi
N.-Angleterre 5, Toronto 4

Phoenix 4, Calgary 3
Winnipeg 5, Denver 2

Samedi

Cleveland 5, Edmonton 2
Cincinnati 7, Houston 4
Québec 3, Toronto 2
San Diego 6, Minnesota 1

Hier soir
Calgary à N.-Angleterre
Edmonton à Indianapolis
Phoenix à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

Vendredi

Sherbrooke 10, Sorel 2
Montréal 6, Chicoutimi 4
Trois-Rivières 2, Québec 2
Cornwall 6, Shawinigan 4

Hier soir

Chicoutimi à Montréal
Laval à Québec
Sherbrooke à Hull
Trois-Rivières à Sorel
Shawinigan à Cornwall

Ce soir

Shawinigan à Laval

LIGUE NATIONALE

Section I									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
ISLANDERS NY	9	5	1	3	35	18	13		
PHILADELPHIE	8	5	1	2	32	22	12		
ATLANTA	8	3	4	1	25	19	7		
RANGERS NY	8	3	4	1	22	31	7		
Section II									
CHICAGO	9	4	3	2	24	23	10		
KANSAS CITY	7	3	3	1	16	21	7		
VANCOUVER	8	3	4	1	27	34	7		
ST-LOUIS	8	2	4	2	23	26	6		
MINNESOTA	7	1	6	0	18	27	2		
Section III									
MONTREAL	8	6	1	1	47	17	13		
LOS ANGELES	9	5	4	0	27	45	10		
PITTSBURGH	6	4	1	1	30	23	9		
DETROIT	9	0	6	3	15	36	3		
WASHINGTON	9	0	8	1	28	45	1		
Section IV									
BUFFALO	7	7	0	0	43	15	14		
TORONTO	8	4	3	1	24	28	9		
CALIFORNIE	8	3	3	2	23	25	8		
BOSTON	7	2	3	2	21	25	6		

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
QUÉBEC	6	5	1	0	30	18	10		
WINNIPEG	7	5	2	0	34	16	10		
EDMONTON	9	3	5	1	33	40	7		
TORONTO	6	1	4	1	20	25	3		
CALGARY	5	1	4	0	11	17	2		
Section Est									
CINCINNATI	6	4	2	0	22	21	8		
N.-ANGLETERRE	5	3	2	0	14	20	6		
CLEVELAND	4	2	2	0	18	13	4		
INDIANAPOLIS	7	2	5	0	24	23	4		
Section Ouest									
PHOENIX	6	4	2	0	24	24	8		
SAN DIEGO	6	3	2	1	22	16	7		
MINNESOTA	7	3	3	1	18	23	7		
DENVER	6	3	3	0	19	28	6		
HOUSTON	6	2	4	0	20	25	4		

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
SHAWINIGAN	11	5	5	1	56	56	11		
CHICOUTIMI	10	5	5	0	55	48	10		
TROIS-RIVIÈRES	11	4	5	2	50	54	10		
SOREL	12	3	7	2	47	90	8		
QUÉBEC	12	2	7	3	46	71	7		
Section Ouest									
SHERBROOKE	12	9	2	1	79	44	19		
CORNWALL	12	8	3	1	69	43	17		
MONTREAL	11	6	3	2	64	50	14		
HULL	12	5	7	0	50	55	10		
LAVAL	11	3	6	2	54	60	8		

COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.

H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chastillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Bani, C.A.

4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H9P 1T9

55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4891

**samson. belair
& associates**

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES
DE BUREAUX**

VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Expédiez jusqu'à 1 lb pour

\$1.50

SERVICE DE NUIT ULTRA-ÉCONOMIQUE VERS TORONTO*

Apportez vos colis au comptoir Rapidex de la Gare Centrale avant 20h. Les colis attendront leur destinataire au comptoir Rapidex, à 20 York Street, Toronto, dès 9h le lendemain matin, sauf les samedis et dimanches. Les envois, payés d'avance, comptant ou par crédit CN, ne doivent pas peser plus de 50 lb.

*Le service de nuit s'effectue également de Montréal à Ottawa et Québec. Pour plus de renseignements, composez 877-8743.

†Service de livraison offert en option au coût additionnel de \$1.00 par colis.



RAPIDEX STATION

Expédiez de 46 à 50 lb pour

\$4.25

Gilles Massé

La future Régie de l'énergie du Québec contrôlera le prix des produits pétroliers

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le commerce des produits pétroliers sera soumis au contrôle de la future Régie de l'énergie du Québec, s'il n'en tient qu'à M. Gilles Massé, ex-ministre des Richesses naturelles, maintenant responsable du dossier de l'énergie.

Le mandat de l'actuelle Régie de l'électricité et du gaz serait élargi et engloberait le pétrole, mais non l'Hydro-Québec.

M. Massé reprend en fait, dix ans après, les conclusions de la Commission d'enquête sur l'extension de la distribution du gaz naturel au Québec. Cette

Commission était sous la direction du juge Jacques Vadboncoeur, président de la Régie de l'électricité et du gaz.

Ministre des Richesses naturelles de mai 1970 à la fin de juillet 1975, M. Massé a quitté son poste pour des raisons de santé, à la faveur du remaniement ministériel de l'été dernier. Il est redevenu — fait inusité au Québec — simple député d'Arthabaska. Le premier ministre l'a toutefois adjoint à son bureau pour compléter les travaux qu'il a entrepris en ce qui concerne le tribunal de l'énergie.

Le projet est maintenant prêt. M.

Massé le soumet ces jours-ci à son successeur, M. Jean Cournoy, puis à M. Robert Bourassa, à son retour d'Europe et d'Iran.

Pour M. Massé, il ne serait pas utile de créer une nouvelle régie. Il est préférable d'étendre le mandat de celle qui existe déjà, par des amendements qui pourraient être apportés à la loi dès cette année.

Il note que des organismes de réglementation et de contrôle du pétrole existent déjà dans d'autres provinces, notam-

ment en Ontario, en Nouvelle-Ecosse et en Colombie-Britannique. Le Québec doit intervenir s'il ne veut pas abandonner au gouvernement central l'initiative de réglementer la répartition et la distribution de la ressource, surtout en temps de crise.

M. Massé indique qu'il y a des différences de prix importantes et parfois non justifiées entre les provinces, et même à l'intérieur de chaque province. "Je ne suis pas certain que les frais accrus dans certaines régions, par exemple sur la Côte-Nord, ne contribuent pas à accroître les profits des entreprises. Il est important qu'il y ait un contrôle de la mise en marché des produits pétroliers."

La Régie de l'électricité, établie en 1945, est devenue en 1958 la Régie de l'électricité et du gaz. Elle a un pouvoir général et complet de surveillance et de contrôle sur toute société ou entreprise de production, de vente ou de distribution d'énergie électrique et de gaz. Son pouvoir ne s'applique cependant pas, dans le cas de l'électricité, aux services municipaux, à l'Hydro-Québec et aux coopératives d'électricité.

S'il est favorable à ce que le pétrole tombe sous la coupe de la Régie, M. Massé ne pense pas qu'il doive en être ainsi de l'Hydro-Québec, qui est pourtant le gros morceau, le "monstre" même, selon certains. Et pourquoi? Parce qu'il trouverait curieux, voire même illogique qu'un organisme d'Etat en "police" un autre.

L'ex-ministre reconnaît que le groupe de travail qui l'entoure et qui est formé de hauts fonctionnaires est favorable à ce que l'Hydro-Québec tombe sous le contrôle de la future Régie de l'énergie du Québec. Il n'est quand même pas de cet avis. Il appartiendra au ministre responsable et au Conseil des ministres de trancher la question.

Selon M. Massé, le gouvernement doit lui-même scruter les demandes de hausses de tarifs de l'Hydro, et étudier les plaintes des consommateurs, et il doit retenir les services de spécialistes nécessaires à cette tâche.

A ceux qui s'étonneront que les produits pétroliers relèvent désormais d'une régie, et non pas l'électricité, M. Massé rappelle que, pour un dollar dépensé au Québec en énergie électrique, il y en a quatre en pétrole.

Dès 1965, la Commission Vadboncoeur faisait ressortir la complexité des problèmes et l'interrelation des formes d'énergie. Elle suggérait au gouvernement de poursuivre l'étude des grands problèmes énergétiques de façon systématique et de créer un organisme semblable à l'Office national de l'énergie.

Elle recommandait donc d'accorder une juridiction permanente d'enquête à un organisme spécialisé en matière d'énergie, possédant tous les pouvoirs requis pour obtenir et compiler les renseignements et statistiques, et entendre tous les experts, économistes, ingénieurs, etc., en toute matière concernant l'énergie sous toutes ses formes. Les pouvoirs de l'électricité et du gaz devraient être modifiés de façon que cet organisme remplisse les fonctions de la Régie provinciale de l'énergie.

M. Massé reprend à son compte cette suggestion, mais en excluant l'Hydro-Québec.

Le projet de Régie ou de tribunal de l'énergie est dans l'air depuis au moins trois ans, en fait depuis la publication du livre blanc sur "Les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie", signé par M. Massé. Dès ce moment-là, il se proposait d'instituer une certaine surveillance des prix des produits pétroliers, et de procéder à une "analyse détaillée des hausses de tarifs de l'Hydro-Québec afin de contrebalancer son quasi-monopole de distribution d'électricité".

L'ex-ministre est d'avis que le fruit est enfin mûr en ce qui concerne le pétrole, mais que la solution est encore à trouver en ce qui a trait à l'Hydro-Québec. En fait, il est prêt à étudier la question, si M. Bourassa le lui demande. Le problème, selon lui, consiste à trouver un mécanisme efficace et qui ne soit pas trop "contraignant" pour l'Hydro, en ce sens qu'il ne faut pas ralentir ses activités ou compromettre ses projets. Il est bien d'accord pour que les citoyens aient un droit de regard et de recours, mais il ne sait pas encore lequel.

Souffrant de stress prolongé, causé par des responsabilités absorbantes, M. Massé a dû se résigner, sur l'avis de son médecin, à quitter le conseil des ministres au cours de l'été. Redevenu simple député d'Arthabaska, il ne s'en plaint pas, rappelant que c'est d'abord pour représenter ses concitoyens qu'il s'est présenté



Gilles Massé

candidat libéral en 1970. "M. Choquette a quitté pour des raisons qui sont les siennes, moi j'ai quitté pour des raisons de santé", dit-il en souriant.

Homme modeste et simple, timide, même après cinq ans de vie publique, M. Massé a été durant des années l'une des cibles préférées de l'opposition parlementaire, souvent à tort, parce qu'il savait mal se défendre.

Si c'était à refaire, dit-il, je ferais la même chose, déplorant seulement que les apparences l'emportent souvent sur la réalité, en politique. "L'on a ri de moi et de mes commentaires concernant la "crise" de l'énergie, il y a deux ans; la suite des événements a prouvé que j'avais raison pourtant..."

Député, M. Massé a désormais une tâche moins lourde et il a bien l'intention de compléter son mandat. En tout cas, il n'est pas question qu'il démissionne à brève échéance.

Faisant un rapide bilan de son travail aux Richesses naturelles, M. Massé est fier d'avoir pu récupérer une bonne partie de la juridiction québécoise dans le Nouveau-Québec, notamment en matière d'enseignement; d'avoir lancé des programmes d'exploration minière et d'avoir accru de façon sensible le capital-actions des sociétés SOQUEM et SOQUIP; d'avoir initié une nouvelle politique de l'eau, et le reste.

L'ex-ministre regrette de n'avoir pu mener à terme l'un de ses projets les plus chers, à savoir la mise sur pied d'un secteur-témoin dans le pétrole. Il y croit toujours et il espère que son successeur aura plus de chances que lui. Par contre, il n'est pas d'avis que la même solution doive être envisagée pour l'amiante, où la présence de l'Etat ne constitue pas une priorité, à son avis.

En conclusion, M. Massé a sûrement perdu des illusions depuis cinq ans, mais il n'est pas devenu amer pour autant, ne se départissant jamais de sa grande courtoisie.



Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a rencontré samedi le shah d'Iran au palais Niavaran, de Téhéran. (Téléphoto CP)

Pour la transformation de ses ressources, Québec a besoin des capitaux d'Iran (Bourassa)

par Donat Valois

TEHERAN (PC) — Le premier ministre Bourassa a incité aujourd'hui les investisseurs iraniens à participer à la transformation des richesses naturelles du Québec.

"Avec une population relativement faible, vivant sur un territoire aussi grand et aussi riche en ressources, a dit le premier ministre, le Québec a nécessairement besoin d'un volume considérable de capitaux pour assurer son développement."

M. Bourassa, qui s'adressait à une centaine de membres de la Chambre de commerce, de l'industrie et des mines de l'Iran, à Téhéran, a avoué que ni le capital québécois ni le capital canadien n'étaient suffisants pour financer le développement des ressources de sa province et que c'était la raison pour laquelle son gouvernement avait adopté une politique d'ouverture et d'accueil aux investissements étrangers.

M. Bourassa a précisé que le Québec, pour des raisons évidentes, assujettissait cette "ouverture" à certaines restrictions dans les domaines des institutions financières, des banques et des assurances, de l'édition, de la radio, de la télévision et du

cinéma ainsi que dans celui de la mise en valeur des ressources naturelles non renouvelables.

Toutefois, a poursuivi le premier ministre, le Québec est particulièrement intéressé à attirer chez lui des investissements qui lui permettent de renforcer "la structure de son industrie secondaire et de transformation de ses richesses naturelles et de réaliser un meilleur équilibre entre le développement des différentes régions, particulièrement celles situées en dehors des zones métropolitaines".

M. Bourassa a également souligné que son gouvernement attachait un "intérêt particulier" aux investissements favorisant la création d'emplois, la fabrication de nouveaux produits qui permettent de développer les exportations. L'Iran, où le premier ministre effectue une visite officielle, est le 20e client du Québec. M. Bourassa estime qu'en vertu des besoins divers de ce pays de 32 millions d'habitants et de ses réserves pétrolières, l'Iran peut progressivement accroître ses achats au Québec.

D'autre part, le premier ministre a dit, comme il l'avait fait lors du colloque sur

des relations économiques et commerciales germano-canadiennes et germano-québécoises, à Francfort, au début de la semaine dernière, que son gouvernement favorisait les projets d'investissements qui permettaient d'associer des entreprises québécoises ou publiques à des entreprises étrangères.

Il a aussi insisté sur les avantages que trouveraient l'Iran et le Québec à étendre leur coopération dans les domaines économique, commercial et culturel notamment, se réjouissant des résultats qui, selon lui, avaient marqué ses premières rencontres avec les autorités iraniennes. D'autres rencontres doivent avoir lieu aujourd'hui et mardi.

"Déjà, a soutenu M. Bourassa, je suis en mesure d'affirmer que la coopération entre le Québec et l'Iran est bien engagée."

Il a ajouté que sa province et l'Iran étaient, à plus d'un point de vue complémentaires, soulignant que "c'est à partir de cette constatation que nous cherchons ensemble aujourd'hui à ouvrir la voie d'une coopération dont nous savons qu'elle peut être extrêmement fructueuse".

Plus tôt, M. Bourassa, rappelant que le Québec entretenait des relations directes et privilégiées avec la France en vertu d'un important accord de coopération qui touche aux domaines de la langue et de la culture, de l'éducation, de l'économie et de la technologie, a déclaré que sa province cherchait, tant sur le plan interne que sur le plan externe, à assumer pleinement les exigences de sa condition culturelle particulière au sein du Canada et sur le continent nord-américain.

Le premier ministre a souligné, à quelques reprises, que le Québec était "partie intégrante du Canada" même s'il était, au sein de ce pays et sur le continent nord-américain, "le point d'appui du fait français".

Cet après-midi, M. Bourassa, qui a entamé sa visite officielle iranienne vendredi dernier, aura des entretiens avec les ministres de l'Agriculture et de la Santé, MM. Mansour Rouhani et Anouchiravan Jpouyan, avant de recevoir à dîner son homologue, M. Amir Abbas Hoveyda.

Mardi, le premier ministre québécois se rendra à Chiraz et à Persépolis pour une visite des monuments historiques. Mercredi, il rencontrera la presse dans la capitale iranienne, puis il aura un dernier entretien avec M. Hoveyda avant de rentrer au Québec.

Claude Castonguay

Les contrôles contribueront à restreindre le chômage

SHERBROOKE (PC) — Selon un ancien ministre québécois des Affaires sociales, les mesures anti-inflationnistes du gouvernement fédéral sont essentielles dans le contexte actuel pour briser le cycle inflationniste et empêcher la détérioration du climat social. A la veille d'assumer ses nouvelles fonctions à la Commission de contrôle des prix et des revenus, M. Claude Castonguay a loué, dimanche, le geste du gouvernement Trudeau qui, a-t-il précisé, va freiner le chômage.

M. Castonguay a fait ses remarques à un journaliste de "La Tribune", à Sherbrooke, où il venait de recevoir un doctorat honoris causa de l'université pour sa contribution au développement social.

Un contrôle devenait nécessaire, a déclaré l'ancien ministre, non pour régler définitivement le problème, mais pour briser le cycle inflationniste et revenir à un rythme plus ordonné dans l'accroissement des richesses.

"Les demandes salariales des groupes de travailleurs ayant de forts moyens de pression pour influencer les négociations, a souligné M. Castonguay, se faisaient de plus en plus pressantes, alors que d'autres groupes ayant moins de pouvoirs étaient laissés pour compte."

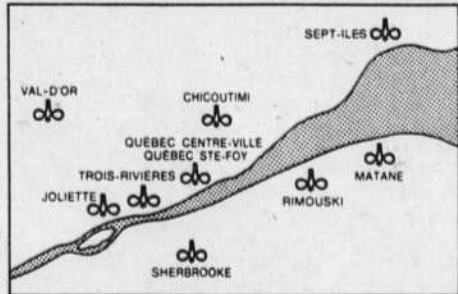
M. Castonguay ne croit pas que les salariés soient les seuls touchés, car les mesures qui s'appliquent aux entreprises sont très sévères, soutient-il.

Restez chez vous

... d'une Auberge à l'autre.

Vos affaires vous amènent à partir pour le Québec? Alors, restez chez vous!... Descendez à l'une ou l'autre des Auberges des Gouverneurs qui jalonnent la Province.

On peut partir pour le Québec et... rester chez soi. Au terme d'un voyage d'affaires, c'est agréable de trouver un endroit où l'on oublie vraiment ses tracas et sa fatigue, un endroit qui ressemble à chez-soi. «Où Monsieur», l'Auberge des Gouverneurs, c'est un chez-soi dans toutes les villes importantes au Québec. Un repos bien mérité commence par l'Auberge. Vous partez pour le Québec? Restez chez vous! Bien au chaud. Bien confortable. Restez à l'Auberge des Gouverneurs.



AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

Réservez sans frais: 1-800-463-2820

